CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 2 JUILLET 2026

SAINT-CLOUD

Hôtel de Ville - 13, place Charles de Gaulle - 92211 SAINT-CLOUD CEDEX - Tél : 01 47 71 53 00 - www.saintcloud.fr

Bonsoir mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir prendre place pour que nous puissions démarrer notre séance du Conseil municipal, s'il vous plaît.

LE MAIRE : 32 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Olivier BERTHET, Françoise ASKINAZI, Jacques GRUBER, Annie POTHIER, Nicolas PORTEIX, Diane MICHOUDET, Jean-Christophe ACHARD, Liza CREUX, Jean-Jacques VEILLEROT, Christophe WARTEL, Vincent JACQUET, Mireille GUEZENEC, Catherine GREVELINK, Nathalie MOUTON-VEILLE, Édith SAGROUN, Nicolas PUJOL, François-Henri REYNAUD, Pierre BLEXMANN, Sylvie SOARES, Laura MODANESE, Pauline GEISMAR, Sacha GAILLARD, Valentine de BRAGELONGNE, Baptiste du CHALARD, Raphaël MAYCHMAZ, Perrine LANDON, Anne-Marie CRAVERO, Guillaume SIMENEL, Christine PASTOR, Augustin BRUNSCHVICG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Delphine POTIER à Valentine de BRAGELONGNE, de Henri de BEAUREGARD à Éric BERDOATI, et de Benoît GODET à Jean-Christophe ACHARD.

I- Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 avril 2026 et de la séance du 28 mai 2026

■ **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 avril 2026**

Le MAIRE : Vous l'avez reçu. Avez-vous des observations ?
Madame Cravero nous a envoyé des observations, mais c'est un peu curieux, parce que ce n'est pas sur votre intervention, mais c'est sur la mienne.
Par principe, je ne corrige pas celle des autres, donc je ne souhaite pas qu'on corrige les miennes.

Anne-Marie CRAVERO : 90% des corrections étaient sur les miennes, mais à un moment on avait un échange et le texte n'était pas coupé au bon endroit donc je me suis permis… .

Le MAIRE : Aah bon.
Sinon, pas d'autres observations ? Peut-on mettre aux voix ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Aah, je me suis trompé ; s'agissant du 7 avril, il n'y avait aucune observation pour le PV de séance.
Mais notre petit échange est valable pour l'adoption du 28 mai.

■ **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 mai 2026.**

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par le MAIRE

Le Maire rend compte des 83 décisions et marchés publics pris dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Il y en a beaucoup, je vais donc essayer de vous les citer rapidement.

■ **Affaires juridiques et domaniales (63)**

●Cimetière communal (**11**)
- renouvellements de concessions (8),
- achats de concession (3)

●Location de salles : Carré (salle du Grand Livre et EODE), Brunet, Colonnes, Porte Jaune (47)

●Conventions d'occupation précaire et révocable de 4 logements : 2 avenue des Villes jumelées et 2-4 rue Michel Salles

●Mise à disposition de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse auprès de l'association « Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine » pour l'organisation des sessions de formation générale BAFA prévues en 2027

■ **Marchés publics (10)**

●Mise à disposition, installation, approvisionnement et maintenance de réfrigérateurs connectés
●Prestations de blanchisserie, de nettoyage et de livraison de vêtements de travail
●Fourniture de carburant pour le parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-service avec cartes accréditives et services associés

●Entretien des bâtiments communaux
Lot 3 : Maçonnerie / Gros-œuvre
Lot 9 : Menuiseries métalliques
Lot 11 : Stores, volets, rideaux et films occultants

●Modification n°1 du lot n°6 (Peinture) du marché de travaux de restauration des verrières basses, des couvertures des bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald (Étape 2)
●Modification n°11 à l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Cloud
●Modification n°1 du lot n°1 (Vêtements de travail) du marché d'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
●Modification n°1 du lot n°2 (Fourniture de laits infantiles) du marché de fourniture de denrées alimentaires brutes, laits infantiles et produits d'épicerie

■ **Finances (4)**

●Demandes de subventions pour :
- le remplacement des menuiseries extérieures et des isolations dans les bâtiments communaux
- la mise en lumière de l'église Saint-Clodoald
- la réfection de l'isolation des murs en façade et de la toiture-terrasse de l'école maternelle de Montretout
- le jardin de l'Avre - Plan de gestion 2026-2032 pour l'adaptation du site aux enjeux de demain

■ **Services Techniques (3)**

●Dépôt d'un permis de construire (concernant des installations de stockage de matériel et de conteneurs à déchets au nouveau marché des Coteaux)

Bâtiments
●Dépôt d'une déclaration préalable relative à la réfection des menuiseries extérieures et de la toiture-terrasse des bureaux du cimetière - 114 avenue du Maréchal Foch

Environnement
●Signature d'une convention d'occupation au profit de l'association "Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs"

■ **Culture (3)**

3 Pierrots
●Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Lino Ventura avec la Compagnie des Indes
●Signature d'une convention de mise à disposition du studio Bertrand Tavernier avec le groupe scolaire Saint-Joseph

Médiathèque
● Opération de régulation des collections : organisation d'une vente le samedi 13 juin 2026.

Voilà pour les décisions prises depuis le dernier conseil du 28 mai.
Nous en arrivons aux communications.

Et désolé si je vais être un peu long, mais je voulais vous faire un retour sur l'ensemble des actions et des mesures que nous avons prises depuis la semaine dernière.

III- COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,
La semaine dernière la France a connu un épisode de canicule sans précédent. En effet, cette canicule constitue un record historique de température, avec un Indicateur thermique national (ITN) moyen de 30°C, un ITN maximum de 38,2°C et un ITN nocturne de 21,6°C. L'ensemble de ces mesures est inégalé et personne n'était en capacité d'y répondre.

À Saint-Cloud, nous disposons de nombreux plans de sauvegarde : plan neige, plan grand froid, plan inondation, plan risque chimique et tant d'autres, y compris un plan canicule. Notre plan canicule a déjà démontré son efficacité lorsque l'alerte est au niveau orange. Il n'est pas adapté au niveau de vigilance connu la semaine dernière : le niveau vigilance rouge canicule extrême.

Malgré cette réalité, nous avons mené de nombreuses actions qui ont permis de préserver les plus fragiles. Je souhaite vous faire un bref retour sur ces faits. Avant de vous détailler avec précision les mesures prises à partir du samedi 20 juin, je souhaite rappeler que les premières consignes relatives à l'adaptation aux fortes chaleurs remontent, pour la ville de Saint-Cloud, au vendredi 12 juin 2026.

Samedi 20 juin à 18h02, la Préfecture des Hauts-de-Seine nous a notifié une alerte météo de niveau vigilance rouge canicule extrême. Cette alerte déclenche automatiquement les dispositions spécifiques ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur ». Dans un premier temps, cette alerte devait se prolonger pour le début de semaine avec un pic atteint le mardi 23 juin. Très rapidement dans la journée du lundi 22 juin, le pic a glissé vers le milieu, puis la fin de semaine.

Dès le samedi soir, la cellule de crise de la Ville a été actionnée. La première tâche a consisté en l'annulation des nombreux événements prévus le dimanche 21 juin pour la fête de la musique. Un premier communiqué faisant état des mesures prises et applicables dès le dimanche 21 juin a été publié le samedi 20 juin 2026 à 20h35 sur les réseaux sociaux du Maire et dans la foulée sur le site de la Ville. Ces mesures sont les suivantes :

- ✓ **Annulation de tous les événements prévus et devant se tenir en extérieur à partir de 12 h, le dimanche 21 juin.**
  Il s'agit tant d'événements sportifs, que culturels ;
- ✓ **Fermeture exceptionnelle du cimetière à partir de 12h le dimanche 21 juin ;**
- ✓ **Fermeture du musée des Avelines ;**
- ✓ **Mise en place de la cellule de crise communale en capacité de fonctionner 24 h/24 ;**
- ✓ **Poursuite des mesures déjà mises en place : ouverture des parcs et jardins jusqu'à 23h, prolongation des horaires d'ouverture de la piscine des Tourneroches pour le dimanche 21 et le lundi 22 juin jusqu'à 21h, suppression des activités destinées aux seniors, l'espace des Coteaux restant cependant ouvert ;**
- ✓ **Pour les crèches : bien que toutes les sections bébés soient dotées de climatisation, aménagement des horaires avec une plage d'ouverture fixée de 8h00 à 16h30 ;**
- ✓ **Pour les écoles : ouverture nocturne des fenêtres et aération de toutes les classes jusqu'à 8h00 du matin, maintien de l'accueil des enfants dans les écoles, mais possibilité donnée aux parents de récupérer leurs enfants à partir de 11h30 ou 13h30, chaque classe est dotée d'au moins un ventilateur, tous les dortoirs des écoles maternelles sont équipés de ventilateurs au plafond, enfin le travail d'installation des ventilateurs au plafond dans toutes les classes à raison de deux par classe a débuté à Pâques 2026 et sera terminé au 1er septembre 2026, il s'agit là d'un investissement de 113 000 euros pour 180 ventilateurs, soit deux par classe.**
- ✓ **Fermeture de la mairie prévue pour le lundi 22 juin à 16h30 ;**
- ✓ **Enfin l'ensemble des horaires de travail pour les agents et sur les chantiers est aménagé.**

Pour bien comprendre la situation, l'arrêté préfectoral interdisant la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique nous a été notifié le dimanche 21 juin à 9h43.

Le dimanche 21 juin après avoir géré l'annulation des différents événements, plusieurs décisions ont été prises pour le secteur de la petite enfance, le secteur scolaire et les seniors pour la journée du lundi 22 juin.
En fin de journée du lundi 22 juin 2026 de nouvelles mesures complémentaires ont été communiquées :

- ✓ **Poursuite de l'ouverture exceptionnelle de la piscine des Tourneroches jusqu'au vendredi 26 juin, nous avons enregistré une fréquentation record avec 5 596 entrées, soit une augmentation de la fréquentation de 92,3% par rapport à la même semaine en 2025 et 136,3% par rapport à 2024, avec en plus une particularité : pendant cette semaine, seuls les Clodoaldiens avaient accès à la piscine ;**
- ✓ **Poursuite de l'ouverture des parcs et jardins jusqu'à 23h et jusqu'au vendredi 26 juin ;**
- ✓ **Fermeture exceptionnelle de tous les équipements sportifs ;**
- ✓ **Horaires aménagés pour les équipements culturels ;**
- ✓ **Horaires aménagés pour la mairie ;**
- ✓ **Mise en place d'aménagement des activités sur le temps scolaire et périscolaire dans des espaces rafraîchis : activité aquatique à la piscine, cinéma aux 3 Pierrots et activités diverses au Carré. Presque 1 000 enfants ont bénéficié de ces aménagements pendant cette semaine. L'Éducation nationale ayant interdit aux enfants tout déplacement à pied, nous avons été dans l'obligation de financer le déplacement des enfants par car. Au total, durant cette semaine 823 enfants ont été ainsi transportés en car au sein de notre commune. Nous avons, en accord avec la communauté éducative de l'école élémentaire du Val d'Or, accepté le déplacement à pied à la piscine et aux 3 Pierrots pour ces élèves. En une semaine, la dépense de location de cars pour transporter les enfants a dépassé les 5 000 euros. Comme toujours l'État décide et les villes paient !**

Pendant toute la période de gestion de crise de cet épisode de canicule, nous avons eu deux préoccupations majeures : la continuité du service public, parfois en mode dégradé, et la protection des plus vulnérables.
Compte tenu des circonstances extrêmes rencontrées, je crois pouvoir dire que nous y sommes parvenus.

Je voudrais remercier nos cadres pour leur mobilisation. Ils souffraient parfois des conditions climatiques, mais ont su répondre avec sens de l'intérêt général et courage aux différentes sollicitations. Mais je voudrais remercier plus spécifiquement : la directrice générale des services la directrice des services techniques, la directrice du PEEJ, la directrice des affaires culturelles, le directeur des sports (depuis le 1er juillet), le responsable du garage municipal et, bien évidemment, la directrice de cabinet.

Enfin, dès lundi 29 juin à 8h30, la cellule de crise s'est réunie pour débriefer la semaine passée et surtout commencer le lourd travail de mise en place d'un processus plus structuré permettant de répondre à un tel niveau d'alerte. La mise en place d'un plan de vigilance rouge canicule extrême est aussi le moyen de planifier les travaux et aménagements qu'il nous faudra déployer pour parer tant que faire se peut à de telles évolutions climatiques. La réponse à ces phénomènes nouveaux par leur ampleur ne doit pas être idéologique mais pragmatique. Ce sera la ligne de conduite de la majorité municipale.

Sur un tout autre sujet, je souhaite vous faire part d'une excellente nouvelle pour la ville de Saint-Cloud. Comme vous le savez, je conteste au nom de la ville de Saint-Cloud, depuis de longues années la mise en procédure de carence pour manque de logements sociaux. Ces contestations se matérialisent par des procédures devant la juridiction administrative. Pour mémoire, le Préfet des Hauts-de-Seine avait pris un arrêté de carence le 21 décembre 2023.
Parmi les sanctions appliquées grâce à cet arrêté, figure celle relative à la pénalité financière qui avait fixé à 270 % le taux de majoration du prélèvement pour manque de logements sociaux.
La Ville de Saint-Cloud a contesté cet arrêté de carence par une requête enregistrée au tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 21 février 2024.

Ce contentieux a été audiencé le 12 mai 2026 et, comme à chaque fois, je me suis rendu personnellement à l'audience. La décision de justice nous a été notifiée le 2 juin 2026.

Le jugement nous est en partie favorable, car même si nous restons en situation de carence, le tribunal a décidé de réviser le taux de majoration décidé par le Préfet en le ramenant à 150 % et ce dès le 1er janvier 2024. Le tribunal motive sa décision de la façon suivante : « *il convient de relever, tel qu'indiqué précédemment, que certains éléments ont pu ralentir la production de logements sociaux, tels que la crise sanitaire ou encore la non-réalisation du projet immobilier prévu au lieu de l'ancienne caserne Sully. Également, la commune de Saint-Cloud a engagé, certes tardivement, des actions concrètes, afin d'améliorer la production de logements sociaux par des investissements non négligeables, notamment la décision de préemption d'un bien sis 100 rue de la Porte Jaune. Il résulte de ce qui précède que le taux de la majoration du prélèvement sur les recettes fiscales fixé à 250 % est disproportionné. Il y a lieu, par suite, de le ramener à 150 % à compter du 1er janvier 2024, afin de tenir compte tant des réalisations de la commune de Saint-Cloud que des projets en cours…* ».

Le jugement étant notifié aux parties, il est désormais exécutoire. En procédure administrative, l'appel n'est pas suspensif. Cette décision a pour conséquence le remboursement à la ville de Saint-Cloud par l'État d'une somme d'environ 1,4 million d'euros. Elle intervient de plus alors que nous sommes en pleine procédure contradictoire préalable à la prise du prochain arrêté de carence.

Tout comme pour la procédure relative à la péréquation, qui représente pour la ville de Saint-Cloud une économie annuelle et pérenne de 2 millions d'euros et une économie ponctuelle sur l'année 2026 de 5,8 millions d'euros, défendre les intérêts de sa commune pour un Maire est un devoir. Il faut le faire avec mesure, mais avec détermination et toujours avec conviction.

Je le redis avec force, même si certains ont pu être choqués par cette démarche qui consiste à attaquer l'État français, ne pas le faire aurait été une faute ; le faire est une marque d'engagement fort envers sa commune et ses administrés. Dans la vie, le courage paye toujours ; la couardise est un fléau ! Je fais volontiers mienne la pensée d'Aristote qui disait ceci : *le courage est la première des qualités humaines, car elle garantit toutes les autres*. »

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT
1er Adjoint au Maire délégué à la Culture, au patrimoine et aux bâtiments municipaux

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

■ **Bâtiments municipaux**

Tout d'abord, je voudrais vous dire quelques mots sur le travail colossal réalisé par le service des bâtiments de la Ville.

- **Plusieurs campagnes :** la première actualité concerne plusieurs campagnes importantes, cet été, qui peuvent paraître anodines mais qui sont en cours, sur l'ensemble des bâtiments municipaux ; je vous rappelle que cela représente environ 90 000 m².

  ♦ La 1ère campagne concerne le nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments communaux ;
  ♦ la 2ème campagne concerne le nettoyage des conduits de ventilation, qui a lieu tous les 5 ans ;
  ♦ la 3ème campagne concerne le nettoyage des toitures.

- **Côté chantiers** :

  ♦ les travaux avancent à **l'église Saint-Clodoald** avec la remise en état des marches de l'entrée principale, le déplombage des portes et la restauration des dômes de verre situés à l'arrière de la sacristie.

  ♦ Un autre chantier est également en cours **au 5 rue d'Orléans**, à côté du Carré avec notamment la création d'un accès de plain-pied sur le parvis de la Police municipale.

  ♦ Les travaux de réfection de l'étanchéité du **stade des Coteaux** sont bien entamés, l'étanchéité proprement dite est terminée, et des tests de mise en eaux doivent avoir lieu ce week-end.

L'objectif de ces interventions est d'arrêter les dégradations qui ont lieu sur le mur situé Avenue Bernard Palissy à chaque fois qu'il pleut.

- ♦ Et, bien sûr, nous préparons les **chantiers d'été**, qui sont sur le point de commencer avec, entre autres, la reprise totale des toitures et la peinture de l'ensemble des classes des deux écoles maternelles de Montretout et du Val d'or.

■ Culture et Patrimoine

Je suis particulièrement heureuse, car je pense que ce jeudi 2 juillet 2026 est un jour important pour la Culture à Saint-Cloud. En effet, je vais vous présenter tout à l'heure le Projet Culturel de Territoire de la Ville , et j'espère qu'il sera voté à l'unanimité par les membres de cette assemblée.

Ce document fixe les objectifs et les perspectives de notre politique culturelle pour les 6 années à venir. Fruit d'une longue réflexion et de nombreuses consultations, il traduit la volonté et le choix que nous faisons de proposer à l'ensemble de nos habitants une offre culturelle complète et qualitative. Il souligne également notre souhait d'affirmer toujours plus l'identité culturelle de la commune et d'accroître son rayonnement.

Je profite de cette introduction pour remercier sincèrement Xxxxxxxxx XXXXX avec qui j'ai travaillé à l'élaboration et la rédaction du projet. En tant que Directrice des Affaires culturelles, elle est notre cheville ouvrière et fait en sorte que les actions soient mises en œuvre et déclinées par l'ensemble des agents travaillant au service de la Culture à Saint-Cloud. Un travail d'équipe dont nous pouvons être fiers, je pense.
Vous voyez, je suis très objective !

- **Le Projet culturel de territoire de la Ville**

  Je rentrerai dans les détails du projet culturel au moment de vous présenter la délibération, mais je peux déjà vous dire qu'il s'articule autour de 3 enjeux stratégiques (un peu de teasing), le premier étant l'accès à la Culture pour tous.
  Et en cette fin d'année scolaire, je voudrais illustrer particulièrement les propositions que nous faisons à destination des jeunes et des adolescents de Saint-Cloud. Sachant qu'ils sont une cible qui a tendance à s'éloigner des offres culturelles, nous mettons tout en œuvre dans nos établissements pour que ces lieux deviennent les leurs.
  Ainsi, ces dernières semaines, de nombreux spectacles de fin d'année et restitutions de projets pédagogiques ont eu lieu au Carré, aux 3 Pierrots et dans l'ensemble de la ville : spectacles de danse, de théâtre, de chant, projets cinématographiques proposés par des écoles, collèges et lycées, des associations à commencer par notre Conservatoire. Une richesse culturelle indéniable.

- **Aux 3 Pierrots :**

  Petite illustration avec le week-end dernier des 27-28 juin, qui nous a permis d'accueillir plusieurs événements :

  - Les Unifive awards, un festival de courts métrages organisé par des jeunes et pour des jeunes, en présence du réalisateur Michel OCELOT.
  - Et le lendemain, nous avons projeté un magnifique film réalisé par la IVe troupe des scouts unitaires de Saint-Cloud sur le scoutisme, son exigence, ses bienfaits éducatifs, sa force dans la formation humaine. Ces deux événements ont été l'occasion de voir la salle Lino Ventura pleine de jeunes enthousiastes et enthousiasmants.

- **Au Musée des Avelines :**

  Les jeunes ont également une place importante. Ainsi, nous avons accueilli, depuis le mois de janvier 2026, près de 2 000 élèves, qui sont venus visiter l'exposition *Saint-Cloud dans les nuages*, mais également explorer l'histoire de la ville à travers notre collection permanente.

  Nouveauté cette année : le service des publics a mené un projet pédagogique avec une classe de Bac professionnel - Métiers de l'Accueil - du lycée Santos Dumont.

Les élèves ont pu découvrir l'exposition, apprendre à connaître la personnalité de l'aviateur qui a donné son nom à notre lycée, mais aussi s'initier aux métiers de l'accueil, de surveillance et de médiation dans un musée. Ils ont, à leur tour, présenté l'exposition à des camarades et certains se sont transformés en ambassadeurs de la Culture. Cela les a amenés à participer à *la Nuit des musées*, le samedi 23 mai, soirée au cours de laquelle ils ont présenté leurs coups de cœur aux visiteurs de tous âges et de tous horizons.

- **À la Médiathèque :**

  Nombreux sont les jeunes accueillis au quotidien pour travailler, lire ou encore faire des recherches.
  Il est vrai que ces dernières semaines, avec la période des examens, ils ont été très nombreux.

  Certains temps forts leur sont particulièrement destinés, comme des ateliers BD ou encore le prix du Manga que nous organisons chaque année, qui s'intitule le *Bubble Prix*, dont le succès ne cesse de croître.

  Je ne peux pas tout citer, mais vous l'avez compris, je souhaite que vive pour tous et notamment pour les jeunes.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame de LARMINAT.
Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET
2ème Adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme

Merci Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous sommes sur un marché un peu atone au niveau de l'immobilier sur la Ville, puisque c'est vraiment très compliqué en ce moment.
Ceci étant, il y a quelques projets qui vont commencer à bouger ; je vais donc vous en faire part, ce qui donnera un petit peu de baume au cœur.

1► Le projet « Ibana » que vous avez peut-être déjà vu boulevard de la République à côté de la station-service, en face du marché exactement. Les travaux de terrassement ont déjà commencé.
Il s'agit d'un petit projet de 23 logements dont 7 logements sociaux.

2► Le projet « Emerige », qui finit par voir le jour après avoir été très bloqué pendant un certain temps. Ce projet de 34 logements se situe au 90 boulevard de la République, juste à l'angle de la descente de la rue Coutureau.
Une fois l'ensemble des recours purgés, les accords ont enfin été finalisés entre toutes les parties, y compris, avec l'ex-bailleur social Immobilière 3F.
Suite au lancement de la commercialisation, qui a eu lieu la semaine dernière, j'ai été informé que, parmi les personnes (entre 30 et 40 environ) qui se sont déplacées à l'occasion de cette présentation commerciale, 4 acheteurs potentiels ont manifesté un intérêt majeur pour le projet, dont 1 disposé, semble-t-il, à acquérir le grand appartement du dernier étage en rooftop (toit-terrasse)avec vue panoramique sur Paris.
Le groupe est assez confiant comme on peut l'être au niveau du marché aujourd'hui.

Constater que le marché recommence à bouger un peu sur la Ville est assurément une bonne nouvelle.

3► Le projet « Poste immobilier » : un projet important situé en bas de la rue Pigache, composé d'un bâtiment de 58 logements, dont 20 logements sociaux, ainsi que du nouveau bureau de poste en pied d'immeuble, en pointe sur la partie gauche de l'immeuble vue de face, d'une superficie d'environ 350 à 400 m².

Les recours sont, à ce jour, a priori purgés. Et, la semaine prochaine, on va donc démarrer le projet avec ce qu'on appelle le plan d'installation de chantier en coordination avec les équipes de La Poste qui vont construire et les entreprises intervenantes. Les engins de travaux interviendront vraisemblablement sur la parcelle avant la fin de l'année.

Il était grand temps que cela aboutisse, c'est indéniable, mais, compte tenu du contexte actuel, il faut reconnaître que c'est une bonne chose.

4► Le projet situé sur les quais de Seine, quartier Marcel Dassaut : est un projet différent, puisqu'il s'agit d'un bâtiment de bureaux industriels.
C'était un bâtiment tenu par «Golf en ville », (une activité de golf en indoor, comme on dit), qui a souhaité arrêter son activité faute de clients.
Nous suivons ce projet depuis quelques mois, et la promesse de vente est désormais signée. Ce bâtiment a finalement été racheté par une société dont l'activité est la logistique du dernier kilomètre, c'est-à-dire d'assurer des livraisons diverses et variées dans la Ville via l'utilisation de moyens écologiques de type vélo-cargo, voiture électrique, et autres, et donc aucun véhicule thermique.

Les entreprises, commerçants et particuliers Clodoaldiens, souhaitant être livrés, pourront donc adhérer à cet organisme qui regroupe les stocks dans ce grand entrepôt.

C'est une société connue qui s'appelle « Monte à Bord ».
Elle vient également d'ouvrir un espace extrêmement grand sur les Champs-Élysées pour son activité sur Paris.
C'est un nouveau concept qui se développe actuellement rapidement en France.

Tous ces projets démontrent que le marché de l'immobilier bouge un peu.

Voilà, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci Monsieur BERTHET.
Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI
3ème Adjointe au Maire déléguée à la Communication, au numérique, au digital, à l'IA et à la démocratie participative

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

1■ L'épisode de canicule

Le service Communication a été largement mobilisé lors de l'épisode de canicule pour informer les Clodoaldiens sur toutes les mesures mises en œuvre par la Ville via les réseaux sociaux, notamment, et le site de la Ville à défaut de magazine.

2■ Suivi des réseaux sociaux (chiffres au 30 juin 2026)

À propos des réseaux sociaux, vous êtes nombreux à nous suivre ; quelques chiffres au 30 juin 2026 :

- **Facebook** : 7 300 abonnés
- **X (anciennement Twitter)** : 3 235 abonnés
- **Instagram – Ville de Saint-Cloud** : 5 517 abonnés
- **Instagram – Marché des Avelines** : 1 190 abonnés

Ce sont de bons chiffres mais pas encore suffisants. Sachant qu'on communique toutes les informations en temps réel, je vous invite à suivre les pages des réseaux sociaux de la Ville ; soyez donc nombreux à le faire.

3■ Temps forts de communication

- **Musée des Avelines**

Le service Communication accompagne également le musée des Avelines.
La campagne de communication relative à la prochaine exposition *« Dans les coulisses du musée »* est en cours de préparation. Elle se déclinera notamment à travers plusieurs vidéos mettant en scène les agents de la Ville, qui seront diffusées sur les réseaux sociaux à la rentrée.

● **Saison culturelle**

Des vidéos de présentation de la nouvelle saison culturelle ont également été réalisées et seront aussi dévoilées sur les réseaux sociaux à la rentrée.

4■ Environnement et prévention

● **Moustique tigre**

Un flyer de prévention dédié au moustique tigre a été élaboré et sera diffusé aux habitants. Il détaille les mesures de prévention, de protection et les caractéristiques du moustique, avec des indications permettant de le reconnaître.

(*Ce flyer est distribué aux élus du Conseil*)

●**Tri du verre**

Une importante campagne de sensibilisation au tri du verre est menée depuis février 2026. Elle comprend :

- ✓ des articles dans le magazine municipal ;
- ✓ des publications sur les réseaux sociaux ;
- ✓ une campagne d'affichage classique ;
- ✓ une distribution toutes boîtes d'un flyer d'information.

Cette campagne se poursuivra jusqu'en décembre, afin de sensibiliser les Clodoaldiens au tri du verre et de les inviter à s'équiper d'un bac adapté.

D'autres campagnes sont, par ailleurs, prévues, notamment autour du dépôt et du ramassage des encombrants.

5■ Patrimoine

Une mise à jour des différents livrets des Flâneries est actuellement en cours. Elle intégrera une information sur l'installation récente de bornes patrimoniales implantées dans les différents quartiers de la Ville.

6■ Magazine municipal

Le dossier **« Grand Angle »** du magazine de septembre sera consacré à l'éducation.

Et comme chaque année, le magazine présentera également l'ensemble des associations participant au Forum des associations, ainsi que leurs activités.

7■ Nouveauté sur le site Internet : le langage FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

En collaboration avec le service Santé et Handicap, deux pages du site Internet de la Ville ont été transcrites en langage **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** :

- ✓ les demandes de titres d'identité ;
- ✓ la page consacrée aux élections.

Les pages dédiées à l'Enfance et à la Petite enfance sont également à venir prochainement.

Le langage FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire. Il est utile à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées, ou encore à celles maîtrisant peu la langue française. Pour mener à bien ce travail, la Ville s'appuie sur les compétences d'un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) spécialisé en transcription FALC et assermenté : « **L'ENVOL de Castelnau-le-Lez »**, structure qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap.

8■ Campagne d'affichage

Une campagne d'affichage actuellement déployée sur le territoire souhaite à tous les Clodoaldiens un bel été à Saint-Cloud.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci Beaucoup. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER
4ème Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, aux activités péri et extrascolaires et aux séjours

Merci Monsieur le Maire.

■ **ALSH et séjours de cet été**

● **ALSH**
Pour des raisons de travaux, les centres de loisirs des écoles de Montretout seront fermés.
Il en est de même pour ceux du Val d'Or, excepté la dernière semaine d'août.
Ce sont les ALSH des Coteaux qui seront ouverts sur une plus longue durée, soit 7 semaines d'affilée jusqu'au 31 août.
Les autres ALSH de Fouilleuse, du Centre et Pasteur seront ouverts les 2 ou 3 premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.
À noter que tous les centres seront ouverts le lundi 31 août, veille de la rentrée.

● Quant aux **séjours d'été**, la Ville continue à offrir des séjours de qualité à la mer et à la montagne pour 420 enfants vers de belles destinations de la côte atlantique et vers les Alpes.

J'en profite pour souhaiter de belles vacances à tous les enfants, leurs parents, leurs enseignants.

■ **Caisse des écoles**

Le Comité de la Caisse des écoles du 8 juin a délibéré pour les futurs ateliers de théâtre, de jeux d'échecs, d'activités artistiques, de codage sans écran, de découvertes des sciences et des technologies, d'accrobranche, de la pratique du Muay Thaï (art martial), de yoga, d'escalade et de skateboard.

À noter que l'on souhaite, comme, à l'accoutumée, chaque année, couvrir un large panel d'activités culturelles, scientifiques et sportives.

■ **Réception des enseignants**

Comme chaque année, la Ville a souhaité mettre à l'honneur, lors d'une réception au musée des Avelines, tous les enseignants et directeurs des écoles élémentaires, des collèges et des lycées publics de Saint-Cloud, qui partent à la retraite ou bénéficient d'une mutation dans le cadre de leur évolution de carrière.

Cette réception a eu lieu lundi soir (*29 juin*), et nous avons, Monsieur le Maire et moi-même, pu remercier en particulier Mme XXXX, directrice de l'école Louis Pasteur, et Mme XXXX, directrice de l'élémentaire du Val d'Or, qui nous quittent pour partir vers d'autres directions d'école de la circonscription.
Nous leur souhaitons bonne réussite dans leur nouvelle affectation.

■ **Dérogation scolaire**

Le cycle des dérogations scolaires, initié à la mi-mai par la Commission de dérogation, s'est terminé par les dernières réponses apportées aux familles en début de cette semaine.

En commission, les dérogations sont accordées rapidement pour les cas de :

- continuité de scolarité,
- fratrie,
- affectation par l'Inspection dans une classe spécialisée : les ULIS, ou la section portugaise et la classe UPE2A,
- raisons médicales.

Tous les autres cas sont considérés comme des convenances personnelles et donnent lieu, en concertation avec l'Éducation nationale, à des décisions qui prennent en compte les effectifs des écoles, afin d'éviter toute surcharge ou fermeture de classe.

Nous avons reçu au total 81 demandes de dérogation, soit un chiffre à peu près équivalent chaque année :

- ✓ 62 ont été accordées (77%) ;
- ✓ 29 relevaient ds convenances personnelles (36%), parmi lesquelles 10 ont été accordées (35%) ;
- ✓ Parmi les 81 demandes : 28 concernaient des enfants qui, n'habitant pas la commune, demandaient une dérogation pour une école de Saint-Cloud (35%), et 22 ont été accordées (76%) ;
- ✓ Et 2 autres, qui souhaitaient quitter Saint-Cloud pour intégrer des sections internationales, ont été accordées.

■ Canicule

Monsieur le Maire a beaucoup parlé de la canicule. Mais, personnellement, je souhaite revenir sur cet épisode vécu avec l'Éducation nationale. Le fil directeur que nous avons eu, tant du côté des élus et des services de la Ville, que de celui de l'Éducation nationale, a été la mise en sécurité des enfants.

Et je tiens spécialement à remercier les services du PEEJ, des sports, de la culture, et du garage, pour toute la réactivité déployée pour mettre en œuvre des solutions d'accueil des élèves dans des endroits plus frais, la piscine, le cinéma, le Carré. Cela n'a pas été une tâche facile et a nécessité beaucoup d'énergie et de cohésion entre les services pour offrir le maximum de propositions avec les transports en car qui convenaient.

Les services ont reçu des messages de remerciement de directeurs d'école, car ces dispositifs de repli ont été essentiels pour maintenir l'ouverture des écoles.

Je terminerai par citer les mots de l'Inspectrice de circonscription qui, vendredi soir au téléphone, me disait « finalement, Monsieur Gruber, nous nous en sommes bien sortis » pour illustrer le niveau de tension partagée durant cette semaine à la fois par l'Éducation nationale et la Ville.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Madame Pothier.

COMMUNICATION DE Madame POTHIER
5ème Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, au logement et à l'action sociale

Merci Monsieur le Maire.

J'espère que je ne serai pas trop redondante, suite à votre prise de parole, car je souhaiterais, en effet, vous communiquer quelques informations concernant l'épisode de canicule particulièrement éprouvant que nous avons traversé ces derniers jours et dont les effets se font peut-être encore ressentir pour certains aujourd'hui, même si l'intensité des températures a diminué.

● Gestion de la canicule

Tout d'abord, et vous l'avez dit, il convient de rappeler que le plan canicule n'est pas un dispositif nouveau.

Mis en place dès 2004, il est actualisé chaque année et activé au niveau national du 1er juin au 15 septembre, afin de prévenir et de limiter les conséquences sanitaires des épisodes de fortes chaleurs.
Si ce plan est désormais bien établi, il faut néanmoins souligner, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, le caractère exceptionnel de l'épisode que nous venons de connaître, tant par sa durée que par son intensité.
Comme chaque année, les informations relatives au Plan canicule ont été rapidement diffusées sur le site internet de la Ville, ainsi que par les différents canaux de communication municipaux ; et ont, notamment, été précisées les coordonnées téléphoniques et mail de l'agent canicule.

Toutes les directions municipales ont donc été mobilisées. Je ferai juste ici le focus sur le volet Solidarités et je mettrai en avant les actions suivantes.

1. Le suivi des personnes les plus fragiles

Dès sa prise de fonctions au début du mois de juin, avant même le début de l'épisode caniculaire, l'agent canicule, installée au sein du CCAS a contacté l'ensemble des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.

Avant la canicule, 82 personnes étaient inscrites sur ce registre. Au 30 juin, ce chiffre est passé à 96.
Et je rappelle que les inscriptions peuvent être effectuées directement par les personnes concernées, mais également par leurs proches ou par les professionnels intervenant à leur domicile.

Ces appels, passés par l'agent canicule, ont permis de diffuser les recommandations de prévention, mais aussi de s'assurer quotidiennement du bien-être des personnes inscrites.

Pendant et à l'issue de l'épisode, quelques personnes ont signalé un état de santé préoccupant, notamment une fatigue importante ou des nausées. L'agent canicule leur a systématiquement conseillé de contacter leur médecin traitant et, dans certains cas, a proposé d'effectuer cette démarche à leur place. Cette proposition a, jusqu'à présent, toujours été déclinée.

À ce jour, un seul cas d'hospitalisation a été signalé parmi les personnes inscrites sur le registre : un homme de 94 ans, hospitalisé brièvement pour déshydratation, qui est aujourd'hui rétabli.

Nous avons également constaté que peu de seniors disposent d'un climatiseur à leur domicile. Plusieurs d'entre eux ont souhaité s'équiper sans y parvenir, en raison des interdictions de certains bailleurs sociaux ou de syndicats de copropriété, ou encore en raison des ruptures de stock dans les commerces, voire du coût élevé de ces équipements.

En revanche, la majorité des personnes est équipée de ventilateurs.

Enfin, si de nombreux seniors vivent seuls, beaucoup bénéficient heureusement d'un réseau de vigilance constitué de leurs proches, des services d'aide à domicile, parfois quotidiens, des voisins, ou encore des gardiens d'immeuble.

2. La mobilisation des partenaires

Un travail de coordination renforcé a également été mené avec l'ensemble des partenaires intervenant auprès des publics fragiles, afin de les sensibiliser aux mesures de prévention et de relayer les dispositifs mis en œuvre. Cela concerne notamment le CLIC Gérico, les services d'aide à domicile, les SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile), les établissements accueillant des personnes âgées, ainsi que la CPTS (la Communauté professionnelle territoriale de santé). Et, à ce titre, un courrier a été adressé à l'ensemble des médecins exerçant sur la commune.

3. L'adaptation des activités destinées aux seniors

Les activités des seniors ont, par ailleurs, été revues. Si l'Espace d'animation seniors est resté ouvert, afin d'assurer notamment une permanence téléphonique, toutes les animations extérieures et intérieures, présentant naturellement un risque, ont été annulées ou reportées.

4. La mise à disposition de lieux rafraîchis

L'agent canicule a répondu à toutes les demandes d'information des habitants reçues par téléphone ou par courriel sur les différents lieux rafraîchis recensés sur la commune ; car, en effet, la commune recense bien entendu ces lieux.

5. L'accueil dans les résidences autonomie Les Jours Heureux et les Heures Claires

Et je peux préciser, en effet, et je remercie, d'ailleurs, les directions des résidences autonomie Les Jours Heureux et les Heures Claires, qui ont été bienveillantes à l'égard des seniors, ou autres personnes, qui en ont fait la demande, car, en effet, un accueil des seniors ne résidant pas dans ces établissements a été réalisé et organisé dans les espaces climatisés, à compter de 9 h en semaine et 10h le week-end.

Et, par ailleurs, à la demande de la directrice de la résidence Les Jours Heureux, des lits pliants de type PICO ont été mis à disposition par la Ville, afin de permettre aux personnes âgées de se reposer, voire de passer la nuit dans les espaces climatisés de la résidence et, ainsi, de bénéficier des meilleures conditions pendant les périodes les plus chaudes.

Cet épisode a, une nouvelle fois, démontré l'importance de la mobilisation coordonnée des services municipaux, vous l'avez rappelé, des partenaires institutionnels, des professionnels de santé, des associations et des proches. Grâce à cette vigilance collective, les conséquences sanitaires sont restées limitées, malgré un épisode de chaleur exceptionnel.

Et je profite de cette prise de parole pour vous remercier tous pour votre mobilisation.

Le MAIRE : Merci Madame POTHIER pour ce point précis et pour cette action menée avec vos services. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX
6ème Adjoint au Maire délégué à la Voirie, à la propreté, aux mobilités, aux anciens combattants et correspondant Défense

Oui, merci Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par remercier les agents de la ville et l'ensemble des personnels qui ont assuré leurs missions sur notre voirie pendant les journées particulièrement chaudes de la semaine dernière. Qu'ils interviennent sur les chantiers, dans les espaces verts, pour la propreté de la Ville ou encore pour la collecte des déchets, tous ont poursuivi leur travail dans des conditions difficiles, malgré des aménagements d'horaires. Un grand merci à eux pour leur professionnalisme et leur engagement au service des Clodoaldiens.

■ VOIRIE - RÉSEAUX : Travaux d'été

- ✓ D'abord des travaux de rénovation du **tapis de chaussée** très abîmé de la rue Alexandre Coutureau auront lieu cet été.
- ✓ Se poursuivront aussi des travaux de modernisation de nos **réseaux de Gaz GRDF** : il s'agit du remplacement d'anciennes conduites en fonte ductile par des conduites en acier ou en polyéthylène : rue Preschez, boulevard de la République, rue du Calvaire et rue Sevin Vincent ; certains de ces chantiers sont déjà en cours.
- ✓ Des travaux de modernisation également de notre **réseau électrique Enedis** : rue du camp Canadien, avenue de Fouilleuse et boulevard Louis Loucheur, ainsi que sur le boulevard de la République, rue Pasteur et rue Pigache.

Ces travaux sur nos réseaux de gaz et d'électricité se feront sans restriction de la circulation.

- ✓ Une nouvelle tranche des travaux de modernisation de notre **éclairage public** va avoir lieu avec le passage en LED pour un certain nombre de rues. Je ne vais pas toutes les citer ; en tout, 312 points lumineux seront traités.
  Ces travaux permettront à la Ville de réaliser une économie annuelle d'énergie significative de l'ordre de 40 000 €.

■ TRANSPORT

L'escalier mécanique de la station de tram « Parc de Saint-Cloud », qui était à l'arrêt depuis de nombreux mois, a subi de lourds travaux et a été récemment remis en service.

■ **CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES**

●Le 18 juin, s'est tenue la **cérémonie d'hommage à l'appel du 18 juin**, pour la première fois dans le jardin des Milons. Un grand merci à tous les élus et toutes les personnes présentes. Et un remerciement particulier aux élèves de l'école élémentaire des Coteaux, à leurs enseignants et leur directeur, Monsieur XXXXX, qui nous ont offert une lecture d'une remarquable qualité.

●Le lendemain, le 19 juin, s'est tenue l'assemblée générale du **Comité d'entente des anciens combattants de Saint-Cloud**, au cours de laquelle Mme XXXXX a transmis la présidence du Comité à Mme XXXXX.

À l'occasion de cette passation, je souhaite rendre, ce soir, un hommage chaleureux à Madame XXXXX ainsi qu'à son mari Monsieur XXXXX.

Depuis 2008, Madame XXXXX s'est consacrée avec une énergie débordante et une conviction remarquable au devoir de mémoire. Par les cérémonies, les interventions dans les établissements scolaires, les expositions et les déplacements sur les hauts lieux de notre histoire, elle a su faire vivre la mémoire combattante et, surtout, la transmettre aux jeunes générations. La présence, toujours plus nombreuse, de Clodoaldiens de tous âges lors de nos cérémonies patriotiques en constitue aujourd'hui le plus beau témoignage.
Cet engagement a toujours été étroitement partagé avec son mari, XXX XXXXXXX, lui-même ancien président du Souvenir Français à Saint-Cloud. Ensemble, ils ont formé un véritable duo de passeurs de mémoire, unissant les générations autour de l'histoire, de la reconnaissance et des valeurs de citoyenneté.
En devenant présidente honoraire du comité d'entente, Madame XXXXX passe le flambeau mais ne quitte pas totalement cette mission qui lui est si chère : faire vivre le devoir de mémoire.
Nous lui exprimons, ainsi qu'à son mari, notre profonde reconnaissance pour toutes ces années de dévouement.

Nous souhaitons également la bienvenue à Madame XXXXX et lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions. Elle pourra compter sur le soutien de la Ville pour poursuivre cette mission essentielle de transmission.

Le MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Et vous avez bien raison. Je ne sais pas si on peut dire comme cela, mais le couple XXXXX a vraiment rempli une mission exemplaire au service de nos jeunes dans la transmission du devoir de mémoire avec un enthousiasme, une pédagogie, une patience et un engagement personnel qui sont à souligner, parce que c'est vraiment admirable. Et c'est cela aussi qui fait la force, vous avez raison, de la présence des plus jeunes dans nos cérémonies.

Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame MICHOUDET
7ème Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci Monsieur le Maire.

■ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Avant la pause estivale, Saint-Cloud Entreprises continue de soutenir l'entrepreneuriat local.

● **Soirée Apéro Network**

Le 11 juin dernier, l'hôtel Le Quorum a vibré au rythme de notre soirée Apéro Network**,** un événement phare qui allie convivialité et réseautage.

12 entrepreneurs ont relevé le défi d'un concours de pitch. Félicitations à nos trois lauréats :

- Xxxx XXXXX, coach sportif, qui profitera de l'une des formations de la Chambre de commerce et de l'industrie ;
- Xxxx XXXXX, architecte d'intérieur, qui participera à une formation proposée par l'association « Coup de pouce » ;
- Xxxx XXXXX pour son projet d'accompagnement à la parentalité, qui bénéficiera d'un accompagnement stratégique de croissance par TP'UP 92.

Leurs présentations ont marqué les esprits par leur originalité et leur force de conviction.

La soirée s'est prolongée autour d'un cocktail dans une ambiance chaleureuse et propice aux échanges.

● **Grand Rendez-vous annuel**

Par ailleurs, le 23 juin, nous avons organisé le **Grand Rendez-vous annuel**, à la Galerie Icare dans le quartier des Coteaux : un moment privilégié pour présenter nos projets structurants aux acteurs économiques majeurs de la Ville et à nos partenaires.
Ces échanges nourrissent une collaboration essentielle pour l'avenir de Saint-Cloud.
Dès septembre, nous donnons rendez-vous à tous les entrepreneurs avec un programme riche : ateliers pratiques, apéro networking, actions RSE et outils sur mesure pour les accompagner dans leur développement, les aider à structurer leur projet et à identifier les leviers de croissance.
Merci aux services du Développement économique et de la Communication pour ces actions.

■ **COMMERCE ET ARTISANAT**

● Le samedi 30 juin au marché des Avelines, les mamans ont été mises à l'honneur pour **la fête des mères** ; une jolie pivoine et une jolie photo souvenir en famille leur ont été offertes.

Cette animation a également eu lieu le dimanche 31 mai au marché des Milons.

● Le vendredi 12 juin a eu lieu la quatrième édition de **la Guinguette du Centre Village** : immense succès sous le soleil.

● Le 18 juin, **le premier apéro des commerçants** organisé dans le quartier des Coteaux, a rencontré un vif succès.

Merci aux services Commerce et Communication pour la bonne organisation de ces animations.

♦ Nous sommes très heureux d'accueillir de **nouveaux commerçants** dans la Ville, dans le Centre-Village :

- un artisan poissonnier, 8 place de l'Église,
- une onglerie King Nails, place du Pas,
- la boutique du menuisier, 5 rue Dailly.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Et voyez que nous sommes tout de même éclectiques à Saint-Cloud, parce que le 18 juin, on passe de de Gaulle à l'apéro des commerçants. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de communes qui aient cette ouverture ; cela était formidable.
Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD
8ème Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci Monsieur le Maire.

■ **Stationnement**

La réunion de suivi des DSP du stationnement, qui s'est tenue le 10 juin dernier, a permis de faire un premier retour sur le bilan de l'année 2025.
Cette année 2025 a confirmé le retour à une fréquentation importante du stationnement observé depuis 2023, ainsi que les bons dimensionnement et calibration des clauses de partage de la DSP. En effet, avec des recettes brutes collectées de plus de 1,8 M €, le seuil le plus élevé, qui acte un retour de 80 % de recettes à la Ville, a été activé pour la deuxième année consécutive.

Cela traduit également que l'usage de l'automobile reste important et structurel dans notre commune et souligne l'intérêt de continuer à développer des projets de stationnement en ouvrage pour libérer de l'espace public en voirie.

Cette revue nous a également permis de voir les premiers effets bénéfiques des décisions prises en fin d'année dernière.
Après avoir constaté une saturation du parking Hôtel de Ville en raison d'une forte pression du stationnement horaire qui avait augmenté de 15 % en 2025 par rapport à 2024, nous avions ainsi décidé de transférer une trentaine de places précédemment louées en abonnement à des institutionnels vers une accessibilité en stationnement horaire. Il semble que cette action ait permis d'observer une baisse de la saturation du parking et une offre de stationnement accrue pour les patients des hôpitaux. Cela reste marginal mais c'est une action qui dégage quelques possibilités.
Bien entendu, cette mesure d'adaptation ne résout pas la difficulté du stationnement dans le cœur du village mais permet une légère amélioration dans l'attente de pouvoir enfin réaliser notre projet de parking des hôpitaux.

D'autre part, nous avions voté des tarifs permettant une ouverture du parking des Avelines à la réservation, à des formules d'abonnement innovantes pour les résidents et la mise en place d'un partenariat avec l'hôtel Mercure, situé à proximité.
Cette offre a permis d'accroître les recettes du parc de 30% sur les 5 premiers mois de l'année par rapport aux mêmes mois de l'année précédente.
Je rappelle que cela permet de maintenir une dynamique de croissance de ce parking qui, ouvert en 2024, avait déjà trouvé son public autour des jours de marché, mais qui avait aussi vu une progression de son usage de l'ordre de 15% sur les derniers mois de l'année entre 2024 et 2025.
On essaie donc de maintenir cette bonne dynamique.
Merci.

Le MAIRE : Merci beaucop Monsieur ACHARD.
Madame CREUX.

COMMUNICATION DE Madame CREUX
9ème Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

Merci Monsieur le Maire.

J'ai deux points à aborder : le premier concerne a fête de la famille et le second la rentrée dans nos crèches.

Et je ne reviens pas sur la canicule, puisque vous avez largement détaillé les mesures prises dans nos crèches.

■ La fête de la famille

Je souhaite, tout d'abord, revenir sur la fête de la famille qui a eu lieu le 30 mai dernier au jardin des Tourneroches. Le 30 mai était déjà une journée caniculaire, nous étions en vigilance orange ; l'événement a néanmoins pu se dérouler sans difficulté et a même rencontré un grand succès.
La chaleur a, malgré tout, eu une incidence sur la fréquentation qui a légèrement baissé par rapport aux deux précédentes éditions. La jauge a atteint 1 200 personnes, alors que, les années antérieures, elle était à 1 500 personnes, soit le seuil maximum. La jauge est la mesure du nombre de personnes simultanément présentes dans le jardin des Tourneroches. Cette mesure est prise pour des raisons de sécurité, puisqu'on doit respecter un nombre maximum de personnes pouvant être accueillies simultanément. Cela ne donne pas forcément une vision très précise du nombre d'entrées, mais on estime, sur cette base, qu'il y a eu approximativement entre 1 500 et 1 600 visiteurs. C'est donc un vrai engouement des familles Clodoaldiennes pour cet événement.

La fête de la famille est aussi l'occasion de remettre des distinctions aux familles nombreuses. Nous avons donc remis des fleurs, des orchidées, à 11 mères de famille nombreuse pour la naissance de leur 3ème ou 4ème enfant, ainsi que 6 médailles de l'enfance et des familles.

■ **La rentrée dans les crèches**

En ce qui concerne la Petite enfance, nous préparons la rentrée.
L'attribution des places en crèche est clôturée depuis quelques jours. Les crèches sont au complet pour la rentrée.

Sur ce point, je voudrais revenir sur un chiffre étonnant et intéressant. Malgré la forte demande de places en crèche de la part des familles Clodoaldiennes qui plébiscitent ce mode d'accueil, nous avons, cette année, un quart des attributions réalisées par le Comité, qui n'ont finalement pas été acceptées par les familles, en raison de refus ou d'absence de réponses.

Les deux principaux motifs de refus sont :
1- l'éloignement de la crèche proposée pour les familles qui n'ont pas obtenu leur premier choix ; sachant que nous attribuons toujours une crèche correspondant à l'un des vœux formulés par les familles, et toujours à Saint-Cloud, bien sûr.

2- pour les enfants les plus grands pour lesquels il ne reste plus qu'1 an avant l'entrée à l'école, la famille conserve finalement le mode de garde en accueil individuel, majoritairement.

Ces refus ont donc fait des heureux, puisque nous avons pu proposer ces places à des familles sur liste d'attente. Et la procédure de réattribution liée aux désistements est désormais terminée. Ainsi, toutes les places ont été pourvues et acceptées.

Les familles, qui n'ont pas obtenu de place, vont très prochainement recevoir un courrier de refus définitif, sachant que nous avions déjà prévenu ces familles qu'elles étaient sur liste d'attente via un mail intermédiaire adressé début juin, qui les invitait et les encourageait à se tourner vers d'autres modes d'accueil.

Aujourd'hui, cela représente 97 demandes non pourvues pour la rentrée. Nous n'abandonnons pas, pour autant, ces familles. Beaucoup d'entre elles ont déjà contacté le relais Petite enfance pour l'obtention d'un mode de garde individuel et ces familles ont également bénéficié d'un accompagnement par les équipes de la Ville.

Par ailleurs, nous travaillons bien évidemment sur l'ouverture de berceaux, notamment grâce à des recrutements.

Voilà pour l'attribution.

En attendant la fermeture estivale des structures, la rentrée se prépare dans nos crèches.

La journée pédagogique du 22 juin a permis de faire le point sur l'année écoulée, ainsi que de dresser quelque peu les perspectives pour l'année prochaine.

Les nouvelles familles sont reçues pour des rencontres individuelles et des visites de crèches.

Et nous donnons rendez-vous aux enfants après les vacances à partir du 25 août.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour toutes ces précisions.
Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT
10ème Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci Monsieur le Maire.

Vous l'avez mentionné rapidement tout à l'heure, mais je voudrais tout de même souligner l'arrivée de notre nouveau directeur de pôle sportif Xxxxx XXXXXXX, qui était auparavant responsable des équipements et je sais que vous vous associez à moi pour lui souhaiter d'excellents succès dans cette nouvelle mission.

■ L'ÉCOLE DES SPORTS

● **Les trois stages d'été** ont trouvé preneurs très rapidement.

● **Les inscriptions à l'école des sports** pour la saison 2026-2027 ont été ouvertes en juin.

► **Les activités terrestres** : la majorité d'entre elles ont rapidement affiché complet.
Il reste cependant encore, à ce jour, quelques opportunités.

► **Les activités aquatiques** ont été rapidement complètes.

■ MANIFESTATIONS SPORTIVES

En raison de la canicule, plusieurs événements sportifs de fin d'année ont dû être annulés.

Mais, heureusement, certains ont pu être maintenus et ont rencontré un franc succès tant par la qualité que par leur fréquentation, à commencer par :

● **La Fête du sport** organisée aux Tourneroches a eu un peu moins de succès que la fête des familles avec seulement 1 100 personnes, mais cette fois, en raison de beaucoup de pluie et non de la chaleur. Ce fut malgré tout une réussite.

Ont eu lieu également :

● **La fête du tennis,**
● **la semaine du volley,**
● **la semaine de la natation et du water-polo,**
● **le gala de gymnastique,** enfin, qui s'est déroulé dans le gymnase Huet, chauffé à blanc par des rayons ardents, mais a pu être maintenu grâce à l'installation d'une climatisation temporaire par toute l'équipe du pôle sportif ; et je les félicite, car cela s'est tout de même avéré assez difficile.

En même temps, ce même week-end, ont eu lieu :

● **l'Aquakids** pour lequel tout le monde a œuvré,
● ainsi que **les ouvertures supplémentaires de la piscine** avec des records de fréquentation étonnants, mais je ne reviendrai pas dessus, car vous en avez parlé, Monsieur le Maire.

● **La Domaniale**

Enfin, en parlant d'opportunité, je voudrais juste rappeler qu'il y a un événement sportif important programmé après l'été : il s'agit de la Domaniale, une course grand public.
Il y a beaucoup d'inscrits avec déjà plus de la moitié des places réservées. Il reste encore des places, je fais donc l'annonce pour que toutes les personnes souhaitant courir puissent éventuellement s'inscrire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci, Monsieur VEILLEROT.

Je ne l'ai pas signalé tout à l'heure, mais, puisqu'on est dans le domaine du sport, cela me fait penser que, pour ceux qui seraient intéressés, se déroulera dimanche 5 juillet, à l'hippodrome de Saint-Cloud, un événement quelque peu atypique : **le Qatar Grand Prix de Saint-Cloud**, qui est un groupe 1, c'est-à-dire une épreuve sélective pour le Qatar Grand Prix de l'Arc de Triomphe.
Si vous n'avez jamais vu de course hippique, ou même si vous n'êtes pas turfiste, il faut assister à cet événement au moins une fois dans sa vie, d'autant que l'ambiance est très sympa.
De plus, je ne sais pas si ce sera le quinté du jour, mais ce sera la course de référence de la journée.

Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL
11ème Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux achats

Pas de communication.
Monsieur JACQUET.

COMMUNICATION DE Monsieur JACQUET
13ème Adjoint au Maire délégué à la Santé et au handicap

Merci Monsieur le Maire,

Je voulais compléter la communication de Monsieur VEILLEROT en vous annonçant, d'abord, qu'à la suite d'un audit, la section Sport-santé de l'UAS a obtenu, de manière collégiale, l'agrément de l'Agence régionale de santé (l'ARS) Ile-de-France pour sa Maison Sport-Santé ; ce qui est un formidable succès.

Et, d'autre part, j'ai participé, ce matin, à l'inauguration de la nouvelle maison départementale pour le handicap, située à la Défense.

Et je voulais rappeler que ces dossiers nécessitent un lourd traitement administratif, d'autant plus qu'il y a une simplification qui demeure encore complexe, en raison d'une cyberattaque subie par la MDPH en fin d'année dernière, et dont elle se remet difficilement.
Néanmoins, nous accompagnons, à Saint-Cloud, toute demande par l'intermédiaire du CCAS pour aider à l'établissement de ces dossiers MDPH, qui sont la clé de voûte pour toute personne qui vit malheureusement une situation de handicap.
Voilà.

Le MAIRE : Merci Monsieur JACQUET.
Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC
Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome / Fouilleuse et aux Seniors

Merci Monsieur le Maire.

■ **CANICULE ET SENIORS :** Quelques informations complémentaires pour commencer.

L'espace des Coteaux n'est pas un espace rafraîchi, et nous attendons l'installation de la climatisation le plus vite possible.
Suivant les conseils donnés, aucun senior ne s'est présenté à l'espace des Coteaux.

■ **L'ESPACE D'ANIMATION DES COTEAUX**

● **Les 20 ans des Coteaux** sont reportés en octobre (pendant la semaine bleue).

● Les activités de l'Espace d'animation ont repris le lundi 29.

Nous sommes en période d'examens, nous avons donc passé le BAC, le petit.

Parmi les activités les plus importantes :

- Danse indienne et yoga avec Empro les Résonnances ;
- un thé-ciné « Vivaldi et moi » ;
- une visite au Grand Palais pour l'exposition de Leandro Erlich ;
- une journée à Giverny avec visite du musée et des jardins ;
- un atelier cuisine pour préparer un tiramisù très original à la mangue et au citron vert ;
- ce matin, spectacle et pique-nique à la crèche Farandole ;
- demain, comme chaque année, les seniors iront passer une journée à la mer, direction Deauville.

Un grand merci à l'équipe des Coteaux présente pendant la canicule, qui a passé une grand partie du temps à téléphoner aux seniors pour prendre des nouvelles.
Aucun senior fréquentant l'espace des Coteaux n'a eu de problème.

• Le 18 juin, a eu lieu **le goûter de l'amitié** sur le thème des Antilles et des Caraïbes (à la Résidence Lelégard). Parmi les résidents, les 9 centenaires étaient présents et ont dansé et chanté.

■ **LE QUARTIER FOUILLEUSE**

• La **kermesse de l'école** a eu lieu le 19 juin, en période de canicule.

• La **fête de la crèche** Boucle d'Or, avec un spectacle de prestidigitation et la participation active des enfants, a eu lieu hier, le 1er juillet ;

• La **fête de l'APAJ** aura lieu demain, 3 juillet.

Toutes les tranches d'âges sont représentées dans le quartier et participent à l'animation, sans oublier les activités intergénérationnelles à la résidence Les Jours Heureux.

« À la Fouilleuse, la vie est heureuse ! »

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame Guezenec.
Madame GREVELINK.

COMMUNICATION DE Madame GREVELINK
Conseillère municipale déléguée à l'hygiène et à la sécurité

Merci Monsieur le Maire.
J'ai deux points à aborder.

■ SÉCURITÉ

Le premier point concerne la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Depuis le début du mandat, nous avons eu un programme chargé :

- **La sous-commission départementale de sécurité** a procédé aux visites de l'Institut Curie et de la péniche Mangareva.
- **La commission communale de sécurité** a participé aux visites du Pôle du livre, des collèges Gounod et Verhaeren, de l'école élémentaire du Centre, de l'institution Saint-Pie X et du musée des Avelines.

Tous ces établissements ont reçu un avis favorable.

À noter également la visite de **la commission de sécurité** d'arrondissement de la ville d'Alberville dans notre **centre de séjour de Tamié**. Un avis favorable à la poursuite de son exploitation a été émis.

■ PRÉVENTION

Ce deuxième point concerne l'hygiène publique avec une **campagne sur le moustique-tigre**, pour laquelle je vous ai distribué un tract, dans le but de limiter sa prolifération.
L'information est diffusée sur le site de la Ville, avec un QR code pour prendre le moustique-tigre en photo et signaler sa présence. Je vous en ai également distribué des tracts.

Nous menons, depuis 4 ans, un travail annuel. Celui-ci porte sur la formation des agents de la Ville en parallèle des rappels et des actions de sensibilisation à l'ensemble des structures.

En externe, nous intervenons également auprès de l'hippodrome, du Domaine national de Saint-Cloud, des jardins partagés des Coteaux, et des jardins partagés du Domaine.
Nous intervenons également sur la mare pédagogique du lycée Alexandre Dumas.

Donc c'est maintenant qu'il faut être vigilant, en évitant les eaux stagnantes dans lesquelles le moustique va pondre ses œufs. Il faut veiller aux seaux d'eau qui peuvent traîner, aux arrosoirs non vidés, à l'eau des plantes dans les coupelles, aux poubelles, au bon écoulement des gouttières, etc.

Avec le réchauffement climatique qu'on a pu appréhender de près la semaine dernière, le sujet du moustique va occuper une place de plus en plus importante et va devenir un enjeu de santé publique. C'est maintenant et jusqu'à fin septembre qu'il faut agir, donc avec toutes ces règles de prévention.

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir le sujet, il y a actuellement un documentaire très intéressant disponible sur Arte, depuis le 25 juin, qui s'appelle « Un moustique, un ennemi bien armé », et je vous invite à le regarder.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame GREVLINK.
Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux / Bords-de-Seine et à la Citoyenneté

Merci Monsieur le Maire.

■ **VIE DE QUARTIER AUX COTEAUX**

● Le 20 juin, Les Coteaux ont eu la chance d'accueilllir **un festival de musique** réunissant quatre orchestres de notre quartier dans une ambiance de folie et des habitants heureux de partager ce moment festif.

● La **première réunion des conseillers du quartier** a eu lieu le 17 juin en présence de Monsieur le Maire. Ces derniers ont pris conscience de leur rôle d'ambassadeur de notre quartier.

■ **CITOYENNETÉ**

Le service Citoyenneté a malheureusement noté une **augmentation des décès** dont le nombre a été, en 3 jours, équivalent à celui d'une semaine en période hors canicule.

Sujet plus gai : entre le 1er janvier et le 31 mai, **95 naissances** de petits Clodoaldiens et Clodoaldiennes, ont été enregistrées à Saint-Cloud, ainsi que **42 mariages** et **29 Pacs**.

■ **ÉLECTIONS**

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'à la mi-mars 2027.
J'incite donc les Clodoaldiennes et les Clodoaldiens à ne pas attendre cette date butoire.

■ Et je rappelle que **l'apéro du quartier** des Coteaux aura lieu demain, **vendredi 3 juillet au jardin des Milons ;** super ambiance garantie.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN
Conseillère municipale

Le MAIRE : Pas de communication.
Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal rapporteur de la commission des Finances

Nicolas PUJOL : Pas de communication.

Le MAIRE : Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD
Conseiller municipal délégué aux Grands évènements

Monsieur le Maire, chers collègues,

■ **Fête nationale du 14 Juillet :**

Le 14 Juillet nous rassemble chaque année autour de cette date fondatrice pour notre République. À Saint-Cloud, nous le célébrons au jardin des Tourneroches avec le bal du 14 juillet.

Le jour J, l'accès au site sera ouvert à 19 heures. Seules les personnes inscrites seront admises, sans exception. Restauration et buvette seront assurées par Saint-Cloud Commerce et Coup de pression.
Puis, la soirée s'ouvrira avec Nataly K, DJ de la FG Friend Touch, qui, entre Ibiza et Paris, nous fait le plaisir de célébrer le 14 juillet à Saint-Cloud.

Pour participer à l'événement, les inscriptions sont obligatoires et réservées aux Clodoaldiens, et sont ouvertes depuis le 19 juin sur saint-cloud.fr.
Sur **1 500 places** au total, il ne reste aujourd'hui qu'une cinquantaine de places. J'invite donc les Clodoaldiens, qui ne seraient pas encore inscrits, à le faire rapidement.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci. C'est toujours un grand succès.
Monsieur BLEXMANN.

COMMUNICATION DE Monsieur BLEXMANN
Conseiller municipal

Pierre BLEXMANN : Pas de communication.

Le MAIRE : Madame SOARES.

COMMUNICATION DE Madame SOARES
Conseillère municipale déléguée au quartier Centre / Village

Sylvie SOARES : Pas de communication.

Le MAIRE : Madame MODANESE.

COMMUNICATION DE Madame MODANESE
Conseillère municipale déléguée au quartier Montretout /Coutureau

Laura MODANESE : Une seule communication.

L'apéro de quartier de Montretout aura lieu **le vendredi 18 septembre**, à la rentrée, en partenariat avec les AVF qui seront également présentes à cette occasion.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR
Conseillère municipale déléguée au quartier Val d'or

Pas de communication, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD
Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir, pendant plus de dix années, communiqué autour des enjeux liés à la politique du handicap, pendant plus de quatre ans, également sur celle de la citoyenneté, je suis très heureux de pouvoir porter à votre connaissance ma première communication sur la politique de la Jeunesse.

Tout d'abord, je tiens à rendre un hommage tout particulier à ma prédécesseure, Édith SAGROUN, qui a réalisé un travail rigoureux et énergique pour les jeunes Clodoaldiens. Je tâcherai d'en être digne et, promis, je les ferai sortir de leur chambre.

Sachez qu'à titre personnel, étant un enfant de Saint-Cloud, je saurai prendre en considération l'ensemble des besoins des jeunes de la Ville et tâcherai au mieux de les représenter.

Par ailleurs, je me réjouis de ne plus être le benjamin de cette majorité municipale, et laisse ainsi la parole à ma collègue Madame de BRAGELONGNE.
Très heureux de vous annoncer que l'Accueil Jeunes s'exporte dans les collèges de la Ville en proposant des activités périscolaires sur les temps méridiens, afin d'accompagner au mieux nos jeunes collégiens aussi bien dans l'aide aux devoirs, que dans des activités sportives ou culturelles.

■ **Conseil des Jeunes**

La première phase de la campagne de renouvellement du **Conseil municipal des jeunes (CMJ)** est en cours.
Après une pause du 4 juillet au 30 août, la campagne auprès des jeunes se poursuivra à la rentrée du lundi 31 août jusqu'au 20 septembre 2026.

La première commission constituante est prévue mercredi 14 octobre à 18h45.
À ce jour, le Conseil des jeunes compte 9 jeunes, dont 4 anciens et 5 nouveaux. Les demandes de renouvellement des anciens sont attendues.

■ **Fête des sports**

Le 6 juin 2026, les jeunes du Conseil municipal des jeunes ont participé à la fête des sports en coanimant des stands. Ils sont très contents d'avoir participé, notamment, au parcours éveil sportif, au biathlon, à l'animation des jeux proposés par le pôle sportif, à la prévention routière, au rugby flag.

● **La dernière commission** de la mandature a eu lieu pour le Conseil municipal des jeunes hier 1er juillet.

● Actuellement, une étudiante de Sciences Po réalise un **stage de 2 mois au service Jeunesse**. Son travail consiste à faire une enquête sur le Conseil municipal des jeunes. Pour ce faire, elle rencontre des membres actuels, ainsi que d'anciens membres, des élus et des partenaires jeunesse pour faire un point d'étape.

■ **Accueil Jeunes 11-17 ans**

• La fête de l'Accueil Jeunes est prévue demain soir, vendredi 3 juillet de 18h à minuit.

• Les inscriptions d'été aux activités et sorties sont bouclées depuis le 20 juin.
Un programme estival riche en baignades et activités nautiques attend les jeunes de l'Accueil 11-17.

• L'Accueil 11-17 fermera ses portes le 31 juillet et rouvrira le 24 août.

■ **Bourses Initiatives Jeunes 15-25 ans - BAFA**

● La commission du 17 avril 2026 s'est réunie. Deux dossiers sont subventionnés à hauteur de 600 € chacun, soit 1 200 € pour les deux associations.

Quant à la commission du 25 avril, elle a dû être annulée, car les candidates n'ont pas obtenu de la part de la Fondation de France la subvention espérée, qui représentait 75 % de leur budget.

La prochaine commission des bourses initiatives jeunes est prévue le jeudi 15 octobre 2026 et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 16 septembre 2026.

● **Le BAFA** : À ce jour, l'ensemble des 4 candidats a été sélectionné pour la session générale prévue du 11 au 18 juillet dans les locaux de l'ALSH Val d'Or.

La **prochaine session** aura lieu du 17 au 24 octobre 2026 et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 septembre 2026.

À l'instar de mon collègue Jean-Claude TREMINTIN qui avait coutume de finir ses communications par ce fameux dicton « Vivons le sport à Saint-Cloud », je peux désormais vous dire : « la relève est assurée à Saint-Cloud ».

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GAILLARD.
Madame de BRAGELONGNE.

COMMUNICATION DE Madame de BRAGELONGNE
Conseillère municipale

Valentine de BRAGELONGNE : Pas de communication pour ma part, mais Madame Delphine POTIER étant absente ce soir, elle m'a demandé de rapporter sa communication.

Le MAIRE : Allez-y.

COMMUNICATION DE Madame POTIER (excusée, *rapportée par Valentine de BRAGELONGNE)*
12ème Adjointe au Maire déléguée à l'Environnement

Je ne peux malheureusement pas être présente ce soir et je tiens à remercier Valentine de BRAGELONGNE qui a la gentillesse de porter ces quelques mots.
Je dois vous avouer que c'est avec un petit pincement que je ne suis pas parmi vous ce soir, même si, probablement comme quelques internautes fidèles, je suivrai ce Conseil en streaming.

Avant d'aborder les délibérations 74 et 75 qui vous seront présentées dans quelques instants par Olivier BERTHET et Ségolène de LARMINAT, je souhaitais, au titre de ma délégation à l'environnement, partager quelques éléments de lecture, et aussi dire combien je suis fière d'apporter ma contribution à ces sujets en tant qu'élue de la majorité.
L'environnement, chacun le sait, n'est pas une politique isolée. C'est une politique profondément transversale qui irrigue l'ensemble de nos décisions, qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de bâtiments publics ou de gestion de nos équipements. Et les délibérations 74 et 75 en sont une illustration très concrète.

● D'abord, **la délibération 74** avec le projet de la promenade piétonne rue Dailly qui vise à répondre à un double enjeu : requalifier un axe à fort trafic et redonner de la place aux piétons tout en y intégrant une dimension environnementale renforcée. Ce projet va bien au-delà un simple aménagement urbain.
Premièrement, il contribue à la désartificialisation et à la végétalisation avec des plantations en strates favorisant la biodiversité.

Ensuite, il intègre une gestion à la source des eaux pluviales par infiltration et, enfin, il participe à la réduction des îlots de chaleur grâce aux matériaux et à la renaturation.
C'est typiquement ce que nous portons dans notre stratégie, un projet d'aménagement qui devient aussi un lever d'adaptation climatique et de nature en ville. Ce projet n'est donc pas qu'une promenade, c'est une véritable infrastructure de fraîcheur et de nature au cœur de notre stratégie d'adaptation climatique.

● Ensuite, **la délibération 75** sur les écoles, qui traduit une autre dimension essentielle, celle de l'adaptation de notre patrimoine aux évolutions climatiques et énergétiques.
Ce programme permet notamment :
- d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments,
- de végétaliser des surfaces importantes de toiture
- et d'améliorer le confort d'été dans les salles de classes dans un contexte de canicule de plus en plus fréquente.

Là encore, nous sommes pleinement dans les objectifs que nous nous sommes fixés :
- réduire l'empreinte énergétique de notre patrimoine,
- mais aussi protéger les publics les plus vulnérables et, en particulier, les enfants.

Ces deux délibérations illustrent très bien notre vision environnementale à l'horizon 2032 : faire de Saint-Cloud une ville plus résiliente, plus fraîche, plus végétale, en intégrant systématiquement ces enjeux dans chacun de nos projets.

Elles s'inscrivent directement dans plusieurs de nos axes stratégiques, à savoir :

- l'adaptation climatique et la création d'îlots de fraîcheur,
- le développement de la nature et de la biodiversité,
- la gestion durable de l'eau et des sols,
- et, enfin, la décarbonation de notre patrimoine bâti.

En résumé : ces deux délibérations montrent que, sans en faire nécessairement un affichage systématique, notre majorité intègre, de manière concrète, les enjeux environnementaux dans ses décisions.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beauoup. Monsieur du CHALARD.

COMMUNICATION DE Monsieur du CHALARD
Conseiller municipal

Pas de communication, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup, mes chers collègues.

Nous en avons terminé avec les communications. Et nous pouvons donc passer aux délibérations.

IV- DÉLIBÉRATIONS

73/ NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le MAIRE : Comme le disait tout à l'heure notre collègue Sacha Gaillard, nous avons changé de benjamin, et donc je vous propose de reconduire notre collègue Baptiste du CHALARD en tant que secrétaire de séance.

Pas d'objection ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE UNIQUE : **DE PROCÉDER,** dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Baptiste du CHALARD.

Ne vous inquiétez pas s'il y a un peu d'animation extérieure, mais comme il y a un match de la coupe du monde de football, en ce moment-même, Espagne-Autriche, si vous entendez du bruit, c'est que l'une des équipes a marqué ou raté un but, je ne sais pas, mais c'est lié à l'activité footballistique, et comme les fenêtres sont ouvertes, parce qu'il fait un peu chaud, nous entendrons les joies de la coupe du monde.

74/ AMÉNAGEMENT D'UNE PROMENADE PIÉTONNE LE LONG DE LA RUE DAILLY - APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.
Pardon, je précise préalablement que, pour des raisons techniques, nous étions réunis en commissions Finances et travaux réunies.

Olivier BERTHET : Exactement.

● Il s'agit donc d'une **proposition d'aménagement de la rue Dailly**.

Comme vous l'a expliqué tout à l'heure Madame POTIER (via la communication rapportée par Valentine de BRAGELONGNE), il s'agit effectivement d'une rue de grand passage avec un peu de pollution inévitablement, parce que la rue est très passante à raison de 600 000 véhicules/jour. On est dans une espèce de couloir avec de grands immeubles de chaque côté. C'est assurément un endroit qui mérite vraiment d'être réaménagé.

En partant du square Gounod, on descend la petite promenade et on remonte la rue Dailly, jusqu'au commissariat de police ; et cela fait également le lien avec la ville haute, par rapport à la rue Dailly.

L'objectif est donc de vous proposer le plan d'aménagement ci-aprés.

● Et le deuxième sujet est surtout de **pouvoir bénéficier de subventions**, car, financièrement, l'ensemble de cette partie d'aménagement nous coûte tout de même 3 579 000 €, ce qui est une belle somme.
Certes, cet aménagement est utile et nécessaire, mais cela représente tout de même un budget conséquent.

Nous avons donc parallèlement sollicité le fonds vert auprès de la Préfecture, afin d'obtenir 1 650 000 € de subventions, qui alimenteront ainsi l'aspect budgétaire et permettront la réalisation de ce projet sur les années 2027 et 2028.

► Nous vous demandons donc d'approuver le programme de l'opération d'aménagement d'une promenade piétonne de 300 mètres de long sur la rue Dailly et dire que la dépense correspondante sera inscrite dans le budget d'investissement en 2027 et 2028, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Avant de passer la parole aux rapporteurs, je voudrais ajouter que nous nous engageons bien évidemment dans ce projet pour les raisons à la fois évoquées par Madame POTIER et Monsieur BERTHET dans l'exposé énoncé, mais aussi et, surtout ,parce qu'il faut tout de même rappeler la réalité : depuis décembre 2023, une partie du mur, sur cet emplacement le long de la rue Dailly, est tombé. Ce mur et cette parcelle appartiennent à l'État français. Mais, jusqu'à ce jour, l'État n'avait visiblement pas les moyens financiers pour réparer ce dont il est propriétaire.

Après des discussions et des échanges avec le Préfet lui-même et les services de la Préfecture, nous avons convenu de procéder à une cession de l'ensemble de ces parcelles à la Ville, afin de nous permettre de bénéficier de la libre possibilité d'aménagement avec un financement partiel et non intégral, puisque la réparation du mur ne coûte pas 3 millions, mais est bien moindre grâce à une contribution liée au fonds vert.
Si les finances publiques sont incertaines, pour ne pas dire autre chose, nous savons qu'il existe encore du fonds vert disponible pour cette année 2026. Sachant que nous sommes déjà en juillet, et que nous ne savons pas quelle sera la ligne votée dans le PLF 2027, nous estimons urgent d'entreprendre cette demande de subvention pour tenter de se donner toutes les chances d'obtenir une partie de financement sur ce fonds vert, car l'origine de ce projet est tout de même de bien réhabiliter des parcelles, propriétés de l'État, mais que l'État n'envisage pas de réhabiliter.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous venez de le rappeler à l'instant, et l'avez rappelé également lors de la commission des Finances, Monsieur le Maire rappelle le contexte, à savoir que le mur, qui s'est effondré en décembre 2023, est propriété de l'État, et que ce dernier n'a toujours pas engagé la moindre remise en état. Les discussions entre la Ville et le Préfet ont abouti au fait que l'État rétrocède la parcelle sur laquelle se trouve le mur endommagé et une soulte, tandis que la Ville procède au réaménagement du site.

Cette délibération vise donc à proposer un projet d'aménagement, en vue d'obtenir un financement par le fonds vert.

- Madame CRAVERO est ravie de la solution proposée mais déçue que la place du vélo ne soit pas traitée dans ce projet.

- Monsieur SIMENEL interroge sur le prix d'achat des parcelles à l'État.

Monsieur le Maire répond que le prix est fixé par France Domaine.

- Monsieur SIMENEL interroge sur la probabilité que le projet ne se fasse pas.

Nous aurons la réponse certaine courant septembre.

- Monsieur SIMENEL demande enfin si l'escalier mécanique de la rue Chevrillon pourrait être couvert dans le cadre de ce projet.

Il est trop tôt pour répondre à la question.

- Monsieur SIMENEL demande, enfin, si on peut discuter avec le Conseil départemental pour en profiter pour réaménager la rue Dailly.

Ceci est hors du périmètre de ce projet.

- Madame PASTOR demande si les 60 000 € des frais déjà engagés par la Ville pour sécuriser le site ont été déduits du prix de 198 000 € correspondant à l'acquisition foncière des parcelles.

Monsieur le Maire répond que non, car il s'agit d'une autre procédure.

- Madame PASTOR demande ce que va devenir le mur actuel.

Monsieur le Maire répond qu'il sera probablement complètement abattu et que l'on va chercher à conserver le grand portail situé à ses côtés.

- Madame PASTOR demande ce que va devenir le projet si le financement est rejeté.

Monsieur le Maire répond qu'il assignera l'État.

- Madame GUEZENEC s'interroge au sujet du passage piéton.

Il lui est répondu qu'il s'inscrit dans le réaménagement du cheminement piéton, tel que c'est préu.

- Enfin, Monsieur MAYCHMAZ s'abstient par manque de précisions sur le projet.

- Monsieur MAYCHMAZ demande quels sont les partenaires pour ce projet.

Monsieur le Maire répond : la Préfecture des Hauts-de-Seine, la ville de Saint-Cloud, et probablement POLD.

- Monsieur MAYCHMAZ demande les cotes de la rue.

Monsieur le Maire répond que le projet ne touche pas la rue, que l'emprise du projet ne comprend pas les trottoirs.

- Monsieur MAYCHMAZ demande un devis plus précis, en particulier pour la partie square Gounod et réfection du mur.

Monsieur le Maire répond que le projet n'est pas encore assez finalisé pour pouvoir répondre à la question.
- Monsieur MAYCHMAZ relève que le projet prévoit une séquestration renforcée du CO2 et demande des chiffres.

Monsieur le Maire répond que vu le peu de végétaux actuellement dans la rue Dailly, il ne sera pas compliqué de retenir plus de CO2 qu'actuellement.

- Monsieur MAYCHMAZ relève que le projet prévoit une meilleure protection des piétons par rapport aux particules fines et demande des mesures.

Monsieur le Maire répond que de telles mesures ne sont pas prévues.

- Monsieur MAYCHMAZ relève que le rapport de présentation indique un choix de revêtement clair à albédo élevé pour limiter l'îlot de chaleur et demande si cela concerne la promenade piétonne.

Monsieur le Maire répond oui.

- Monsieur MAYCHMAZ demande, enfin, si les passages piétons seront conformes.

Monsieur le Maire répond que oui dans la limite des contraintes imposées par la rue.

En conclusion :

Monsieur MAYCHMAZ et Madame LANDON s'abstiennent.
L'ensemble des autres membres de la commission, vote pour (soit 33).

La commission des Finances donne donc un avis favorable.

Le MAIRE : Merci, Monsieur le Rapporteur, pour ce compte-rendu précis,.

Avez-vous des questions ? Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, une petite explication de vote, évidemment.
Mais, d'abord, c'est vrai que ce projet ne nous semble pas du tout mûr, ni suffisamment étudié ; vous l'avez reconnu.

Je reviens sur l'aspect du revêtement clair à albédo élevé. J'ai regardé dans un document de l'ADEME qui s'appelle « rafraîchissement urbain » et il est indiqué dans ce document que, pour le confort du piéton à l'échelle de la rue, l'efficacité du revêtement à albédo élevé était discutée. Il améliore la température de l'air, mais peut dégrader le ressenti thermique et l'éblouissement en augmentant l'énergie renvoyée vers le piéton. Donc cela fait partie des sujets qui doivent être étudiés un peu plus finement.
Ensuite, nous sommes d'accord pour réparer le mur, nous sommes d'accord et enthousiastes pour rénover le square Gounod. Nous sommes évidemment favorables à la plantation d'arbres et à la végétalisation des espaces. Mais il s'agit d'un projet à 3,6 millions d'euros et, à ce niveau d'investissement, nous attendons un projet plus complet avec des bénéfices environnementaux objectivés par des indicateurs mesurables. Ce n'est pas le cas de notre point de vue, et c'est aussi un axe emprunté par 600 000 véhicules par jour selon les estimations, il nous semble évidemment important d'étudier comment favoriser le report modal vers le vélo, en tout cas. Si c'est faisable, c'est faisable ; si ce n'est pas faisable, ce n'est pas faisable. Mais cela doit être étudié et objectivé là aussi.
Donc, nous nous abstenons, car, en conscience, ce projet ne nous semble pas suffisamment abouti pour le moment.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Eh bien, écoutez, c'est formidable. On n'a pas du tout le même avis que vous, mais c'est formidable.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame CRAVERO. Oui, allez-y.

Anne-Marie CRAVERO : Pas de question, mais je veux bien expliciter notre position.

Mesdames, Messieurs, notre dernière tribune mettait en lumière les problèmes de mobilité dans la ville, à travers l'exemple, précisément, de la rue Dailly. Une heureuse convergence des réflexions amène aujourd'hui l'équipe municipale à présenter pour cet axe structurant un projet d'aménagement lui faisant écho ; nous nous en réjouissons, je l'avais déjà exprimé.
Très passante, en effet, et donc peu agréable pour les piétons et les cyclistes, cette rue est devenue très dangereuse pour tous depuis qu'un mur s'y est écroulé il y a plus de deux ans ; il devenait, en effet, urgent de faire quelque chose.
Nous nous félicitons, en outre, que le projet présenté parle d'ambition écologique, je cite les mots du rapport qui évoque « la désartificialisation des sols, l'adaptation au changement climatique, la protection des piétons, la promotion de la mobilité douce et le vivre ensemble, tous sujets portés par Saint-Cloud Rive-Gauche.
Malgré tout, j'ajouterai aux deux grandes problématiques posées, à juste titre, par la municipalité, de déplacement des piétons et de verdissement, le sujet malheureusement oublié de la sécurité des cyclistes.
Si nous sommes globalement favorables à ce projet ambitieux et que notre groupe votera pour, nous souhaiterions qu'il puisse être accompagné de réflexions conjointes avec le Département, propriétaire de la route, pour prendre en compte cette catégorie d'usagers toujours plus nombreux.
Nous avons beaucoup attendu la réfection de ce mur, ce projet qui va effectivement coûter, comme le disait Rafaël, plus de 3 millions d'euros, ce qui n'est pas rien pour Saint-Cloud. Tout cela mériterait donc un travail complémentaire pour améliorer également les conditions de circulation des cyclistes.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour votre intervention.

Pas d'autre intervention.
Je mets donc aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Donc 2 abstentions : Madame LANDON et Monsieur MAYCHMAZ.

Et **unanimité à 33** pour le reste de l'assemblée.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 212-29 ;
CONSIDÉRANT que la rue Dailly est une voie structurante de Saint-Cloud et que sa configuration et son environnement ne sont propices ni aux déplacements sécurisés des piétons, ni au verdissement de l'espace public ;
CONSIDÉRANT que, pour répondre à ces deux problématiques, la Municipalité envisage de créer une promenade piétonne sur une longueur de 300 mètres, entre le carrefour avec l'avenue André Chevrillon et le square Gounod ;
CONSIDÉRANT que le programme de cette opération prend en compte les principes suivants :
- Réhabilitation du mur de soutènement, d'un point de vue structurel mais également de manière à assurer une meilleure visibilité de la promenade ;
- amélioration du cheminement des piétons et des accès au centre-ville ;
- renforcement de la présence végétale par la plantation de sujets de haute tige, d'arbustes constituant une strate intermédiaire et de vivaces de manière à favoriser la biodiversité ;
- choix de revêtements clairs à albédo élevé pour limiter l'effet d'îlot de chaleur ;
- mise en place de mobiliers de repos ;
- mise en scène des portails existants ;
- gestion des eaux pluviales in situé par infiltration des eaux de pluie, via une noue ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 3 579 744 € HT décomposé comme suit :
- Études préalables : 16 666 € ;
- travaux, y compris remise en état du mur de soutènement : 2 749 205 € ;
- frais de maitrise d'œuvre, diagnostics, CSPS, BCT : 293 134 € ;
- provisions pour révisions des prix : 185 278 € ;
- provisions pour aléas MOE : 137 460 € ;
- provisions pour acquisition foncière des parcelles appartenant à l'Etat : 198 000 € ;

CONSIDÉRANT que la Commune a sollicité l'établissement public territorial POLD pour le dépôt d'une demande de co-financement dans le cadre du dispositif Fonds vert Plan climat air énergie territorial (PCAET) et qu'à la demande de la Préfecture, il convient de délibérer pour approuver le programme susvisé ;
ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : D'APPROUVER le programme de l'opération d'aménagement d'une promenade piétonne de 300 mètres le long de la rue Dailly.
ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense correspondante sera inscrite dans les budgets d'investissement des années 2027 et 2028.

75/ TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ÉCOLES DE SAINT-CLOUD - APPROBATION DU PROGRAMME

Le MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Voici une délibération qui est particulièrement d'actualité avec ce que nous avons vécu la semaine dernière. Mais Saint-Cloud n'a pas attendu la canicule de 2026 pour se mettre au travail.

❖ Depuis 2008, nous avons engagé une démarche d'amélioration de la performance énergétique de notre patrimoine bâti.

- Nous avons commencé par remplacer les menuiseries extérieures des **écoles** ; celles-ci ont donc toutes été remplacées ;
- nous avons isolé les combles ;
- nous avons, au fil des années, modernisé les installations de chauffage et nous poursuivons peu à peu.

❖ Parallèlement depuis 2020, nous nous attachons particulièrement à adapter les **bâtiments scolaires** aux effets du changement climatique.

Pour cela, il y a eu une campagne très importante d'installation de stores solaires performants et automatiques, qui s'est terminée l'année dernière. Toutes les classes de la ville en sont donc désormais équipées.

Et nous adaptons également progressivement les cours d'écoles en les végétalisant davantage.

❖ Dans ce contexe, nous avons voté, en 2025, le budget de la ville de Saint-Cloud. Et ce budget a intégré un programme de travaux qui se décline en trois opérations :

1. Le déploiement de brasseurs d'air au plafond dans l'ensemble des 90 classes de la ville, Monsieur le Maire en a parlé, ce qui représente 180 brasseurs d'air en cours d'installation, avec plus d'un tiers déjà en place et opérationnels.
2. La rénovation des toitures-terrasses de la maternelle du Val d'Or.
3. La rénovation thermique du bâtiment de la maternelle de Montretout.

Tout ce programme représente un montant de 720 179,31 €.

Et j'ajoute, comme Monsieur le Maire l'a fait pour la délibération précédente, que ces investissements sont susceptibles d'être financés par le fonds vert, dont nous venons de parler.

► Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver le programme de ces opérations et d'acter que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget d'investissement de l'année 2026.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL :

- Monsieur BRUNSCHVICG demande si l'isolation thermique prévue pour les fortes chaleurs de l'été sera efficace pour le froid de l'hiver.

Madame de LARMINAT lui répond que oui.

- Monsieur MAYCHMAZ demande s'il peut avoir accès à l'audit énergétique.

Monsieur le Maire répond que cela ne posera pas de problème.

- Monsieur MAYCHMAZ demande s'il est possible d'étudier la création d'un préau à l'école maternelle du Val d'Or.

Monsieur GRUBER répond que la demande qui lui a été adressée par les parents d'élèves concerne un préau pour protéger les enfants et les poussettes de la pluie le matin.
De plus, Monsieur GRUBER est allé constater si un préau pouvait apporter de l'ombre dans la cour. Il s'avère que dans l'après-midi, le soleil n'est pas un sujet dans cette cour.
Il apparaît également que les périodes de pluie pendant la récréation ne sont pas aussi nombreuses qu'évoquées et la création de ce préau réduirait la cour d'environ un tiers de sa surface.
Cette création de préau ne semble donc pas judicieuse.

- Madame PASTOR demande combien de degrés on peut espérer gagner avec les adaptations évoquées dans l'audit, mais cela n'est pas précisé dans cet audit.

- Monsieur BRUNSCHVICG apprécie qu'on ne cède pas au tout climatisation.

Monsieur le Maire lui répond que seules les crèches sont actuellement équipées de climatisation, que les dortoirs des écoles maternelles sont équipés de ventilateurs, et que nous cherchons à adapter nos locaux anciens, car les fortes périodes de chaleur risquent de se répéter.

- Monsieur MAYCHMAZ demande si le personnel des crèches possède des bureaux climatisés.

Madame CREUX lui répond que seules les zones accueillant les bébés sont actuellement climatisées et que le personnel travaille dans ces zones et donc aucun problème n'a été remonté.
De plus, nous avons procédé à des adaptations des horaires.

- Monsieur SIMENEL demande combien on peut espérer du fonds vert.

Madame de LARMINAT lui répond que l'on a fait une demande de 80 % du financement.

La commission donne donc un **avis favorable à l'unanimité**, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup

Y a-t-il des questions ? Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ :

● Oui, juste pour préciser quelque chose : moi, j'avais compris en commission des Finances que, dans les crèches, les salles techniques n'étaient pas climatisées et que, du coup, le personnel avait pu, je ne sais pas si c'est pour déjeuner ou en tout cas se réfugier à un moment dans les salles climatisées. Voilà, c'est ce que j'avais compris, je parle sous le contrôle de l'adjointe à la Petite enfance. Et c'est pourquoi, nous, nous sommes pour climatiser l'ensemble des crèches, cela nous semble plus performant.

D'une manière générale, notre position sur la climatisation est qu'il y a 25% des logements qui sont climatisés, il y a plus de la moitié des bureaux qui sont climatisés. On a la clim dans les voitures, on a la clim dans les centres commerciaux, pour les courses de première nécessité dans les gros centres commerciaux où on peut acheter tout et n'importe quoi.
Moi, quand on m'explique que la clim, ce n'est pas pour nos enfants, ça crispe un peu, voilà, tout simplement.

● Sur un autre sujet, du coup, pour le préau, je peux vous présenter le Conseil d'école, et même plusieurs Conseils d'école où, effectivement, les parents ont aussi demandé un préau pour les récréations, c'est une demande de longue date. L'hiver, l'automne et le début du printemps, il pleut très souvent, et cela permettrait donc aux enfants de jouer plus facilement dehors, même quand il y a une forte pluie, tout simplement.
C'est une demande et nous souhaitions donc une étude sur ce sujet. Si la majorité n'est pas d'accord, eh bien, écoutez, c'est votre responsabilité ; nous vous avons fait cette suggestion.

Je vous remercie et nous votons pour.

Le MAIRE : Je n'ai pas très bien compris l'histoire des enfants et de la clim, parce que ce n'est notre problème, puisqu'à Saint-Cloud, les crèches sont climatisées. Je ne comprends pas bien. Vous parliez d'une autre ville, peut-être.

Rafaël MAYCHMAZ : Les petites sections sont climatisées, mais ce n'est pas exhaustif chez les moyens et les grands, et ce n'est pas non plus le cas des salles techniques.

Le MAIRE : Non, mais les salles des enfants ne sont pas les salles techniques.

Rafaël MAYCHMAZ : Monsieur le Maire, excusez-moi, je termine. Quand il fait 40°, nous sommes, à la fois, attachés aux conditions des moyens et des grands, mais aussi aux conditions du personnel, y compris quand le personnel prend sa pause dèj. On considère que c'est normal de prendre sa pause dèj dans une température normale. Voilà, pardon.

Le MAIRE : Vous vivez dans un monde abstrait, parce que chez vous, il faisait sans doute 21°.
En fait, contrairement à ce que vous racontez, ça serait quand même bien, quand vous parlez de quelque chose, que vous soyez au courant de ce dont vous parlez.
Toutes les sections de bébé sont climatisées, et les moyens et les grands sont tous rafraîchis.
Moi, j'ai tourné dans les crèches la semaine dernière, contrairement à d'autres endroits, et notamment les écoles, et, surtout, les écoles élémentaires, il n'y avait absolument pas de problème de température, en tous les cas, pas dans les proportions connues ailleurs.

Ensuite, je parle sous le contrôle de Madame CREUX, le personnel ne travaille pas en télétravail dans les crèches, mais travaille là où il y a les enfants. Et donc, toute la journée, le personnel est auprès des enfants dans les endroits climatisés.

Et vous, vous êtes en train de nous expliquer pour les locaux techniques et je pense, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas des locaux techniques, parce que j'essaie d'utiliser la langue française à bon escient ; les locaux techniques sont les locaux dans lesquels sont rangés les balais, les produits sanitaires.
Je pense que le personnel ne déjeune pas dans les locaux techniques. Et on ne va donc pas climatiser les locaux techniques. On peut rafraîchir les balais, mais je ne pense pas que ce soit une priorité ; bien que, bientôt, les balais auront une importance comme beaucoup d'autres choses. Pour l'instant, croyez-moi, on se préoccupe des personnels, ils ont des horaires aménagés, ils sont en permanence, toute la journée, dans les lieux les plus frais de la ville. Les crèches font, en effet, partie des lieux les plus frais de la ville, avec les 3 Pierrots, le Carré, les Heures claires, les Jours heureux, etc. ; je ne vais pas vous faire toute la liste, mais franchement, ce n'est pas le sujet, croyez-moi.
Autant il y a des endroits où les personnels étaient en difficulté, je pense à la mairie où, au dernier étage, il faisait plus de 35° sous les toits. Là il y a vraiment un sujet, car il n'y pas de clim en mairie.
Mais franchement la clim dans les crèches, c'est vraiment le mauvais sujet, parce que c'est le seul endroit où on n'a pas eu de problème. Bon, enfin, bref.

Alors, Monsieur SIMENEL, peut-être ?

Guillaume SIMENEL : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors juste deux observations par rapport à la délibération de ce soir.

Le programme soumis ce soir s'inscrit dans une démarche d'adaptation des bâtiments scolaires, engagée depuis 2008, nous l'approuverons avec Anne-Marie.
En effet, deux observations qui, j'espère, nourriront le suivi de ce programme.

● **La 1ère observation** porte sur l'urgence reconnue, mais partiellement traitée, puisque le rapport de présentation le dit clairement : « les toitures des maternelles de Montretout et du Val d'Or présentent des infiltrations actives en plusieurs endroits ». Ce ne sont donc pas que des travaux d'amélioration, ce sont aussi, en partie, des travaux de remise en état d'un bâtiment dégradé.

► Par conséquent, s'agissant du patrimoine scolaire dans son ensemble, une des premières questions et observations est de savoir combien d'écoles présentent des situations comparables.

● **La 2ème observation** porte sur la programmation. La démarche d'adaptation climatique du bâti scolaire, engagée en 2020, avec les stores solaires, s'étend maintenant avec les toitures et les brasseurs d'air, c'est bien.

► Mais quand les 1 000 m² de toitures, concernés ce soir, seront traités, combien restera-t-il à végétaliser sur l'ensemble du parc ?

► Y a-t-il aussi un plan pluriannuel formalisé, avec des échéances et un ordre de priorité ? Ou bien est-il procédé opération par opération sans feuille de route globale, sans entrer dans la provocation ?

Ces questions ne remettent pas en cause l'utilité du programme, elles visent à s'assurer de cet effort budgétaire de 720 000 €, qui s'inscrit dans une vision d'ensemble et non dans une accumulation de réponses ponctuelles à des urgences, qui auraient pu et dû être anticipées.

Nous voterons donc favorablement.

Le MAIRE : Merci, Monsieur SIMENEL. En fait, vous avez partiellement raison.

Il se trouve qu'en 2005, lorsque j'ai pris mes fonctions de maire pour la première fois, j'ai demandé à faire le tour complet de l'ensemble du patrimoine de la commune. J'avais été élu, pour la première fois en 2001, adjoint au sport, et je dois reconnaître que je ne connaissais pas en 2005 l'exhaustivité du patrimoine municipal. J'ai donc demandé, pas dès les premiers jours, mais à partir des vacances de la Toussaint et jusquà Noël 2005, et j'ai découvert un état de vétusté avancé du patrimoine municipal, à tel point, qu'à l'époque, j'ai été, pour deux sites particuliers, obligé de prendre un arrêté d'interdiction de présence des agents, parce que les lieux en question et, notamment, un escalier présentait de graves dommages et pouvait être extrêmement dangereux.

Je vous dis cela, non pas du tout pour jeter l'opprobre à mes prédécesseurs, qui ont fait un travail formidable. Mais, en fait, souvent les choses marchent par cycle et, donc, mes prédécesseurs ont eu, au fil des années, à fournir beaucoup d'équipements, parce que c'était l'après seconde guerre mondiale, la période des grandes croissances, les années 60-70 où on a produit beaucoup de logements, puis surtout les années 70-80 pendant lesquelles on a produit beaucoup d'équipements publics, notamment les 3 Pierrots, la médiathèque, le conservatoire.
Et peut-être que c'était générationnel, je ne sais pas, en tous les cas, ils produisaient, fabriquaient, livraient beaucoup d'équipements, tandis que la maintenance et la gestion de ces équipements n'étaient pas une priorité. À l'époque, je pense que c'était, probablement, le cas de l'ensemble de leurs collègues.

Et j'ai donc trouvé, effectivement, l'ensemble des bâtiments dans un état assez inquiétant. Par exemple, à l'école du Val d'Or, il y avait des fenêtres condamnées, car si on les ouvrait, elles tombaient.
J'ai donc fait faire un audit général en 2006, puis 2007 et 2008, et c'est ainsi qu'on a commencé, en 2008, le premier plan de rénovation des huisseries de l'ensemble des bâtiments scolaires et probablement des crèches aussi, je vérifierai. C'est un travail qui nous a pris plusieurs années, pour la simple raison que vous ne pouvez entreprendre des travaux dans les écoles qu'en juillet et août, le temps de déposer toutes les huisseries dans une école et d'installer les nouvelles, puisqu'il ne faut évidemment pas de présence d'enfants pendant ce laps de temps ; d'autant que les périodes des petites vacances, Toussaint, Noël …, ne sont généralement pas propices à ce type de travaux.
Nous avons ainsi poursuivi et réalisé un certain nombre de travaux en tenant compte de l'état de vétusté des bâtiments, qui a permis de prioriser l'action d'exécution.

Aujourd'hui, on a une vision beaucoup plus claire. On a mené un certain nombre d'audits. Et on va vous donner l'audit que vous avez réclamé, il n'y a pas de débat, mais attention, qu'on soit précis, ce n'est pas un audit thermique des bâtiments, c'est un audit énergétique, qui étudie donc uniquement la consommation de fluides.

Et maintenant, une des missions que j'ai demandée à Madame de LARMINAT sur le patrimoine, en plus de la Culture, c'est d'avoir une stratégie. Celle-ci n'est pas tout à fait arrêtée, puisque, pour ne rien vous cacher, on se réunit la semaine prochaine pour travailler là-dessus et lancer le processus, l'idée étant de parvenir à une réflexion aboutie pour la fin de l'année.
On peut choisir une stratégie par thématique, par exemple, on refait tous les sanitaires des écoles, (cet exemple n'est pas adapté à notre sujet, puisque cela a déjà été fait), ou encore une stratégie par bâtiment : on prend une école en entier et on la désosse.
Il faut donc déterminer cette stratégie, fixer les priorités et, compte tenu de ce que je disais dans mon propos introductif, et fort, évidemment, de l'expérience que nous avons connue la semaine dernière, bien sûr, on amendera un certain nombre de sujets.

À chaque fois qu'on a rénové de façon lourde et structurée un équipement ou qu'on a produit un équipement, je pense, par exemple, aux 3 Pierrots, ces sujets ont été traités. S'agissant du marché des Avelines, une halle qui n'est pas chauffée, si vous y êtes allé la semaine dernière, alors quil faisait très chaud extérieurement, même si on ne le voit pas à taille humaine, le marché des Avelines est entièrement couvert d'un toit végétalisé et, malgré des baies vitrées assez importantes, la température au sein de la halle était tout à fait acceptable ; et elle l'aurait été encore plus, si chacun avait bien voulu laisser les grandes portes en bois fermées. Parce qu'évidemment, compte tenu des 38 ou 39 degrés en journée, si vous laissez l'ensemble des portes ouvertes, et elles sont nombreuses au marché, à l'Ouest, à l'Est, ou au Nord, la chaleur entre inévitablement.
Néanmoins, malgré le fait que les portes soient restées ouvertes, il y avait un véritable différentiel de chaleur entre l'extérieur et la halle, preuve que le toit-terrasse, recouvert d'un substrat de 30 ou 40 cm qui pousse bien d'ailleurs, démontre son efficacité.

Ce sont des préoccupations qu'on a à chaque fois qu'on reprend intégralement un bâtiment.

Mais s'agissant des écoles, c'est plus compliqué, parce que ce sont des bâtiments anciens.
Je prends toujours l'exemple de l'école élémentaire de Montretout, dont le premier bâtiment a été livré en 1907. Puis, au fil des années, et des décennies plutôt, d'autres bâtiments sont venus s'ajouter dessus avec des méthodes et des principes constructifs, qui n'étaient pas ceux correspondant aux besoins d'aujourd'hui.

Personnellement, donc, j'ai une véritable interrogation sur la capacité à corriger certaines constructions, même si on peut toujours le faire, mais moyennant des sommes conséquentes.

Dans les années 70, c'était la mode des bow-windows, et à l'école de Montretout vous voyez de grandes baies vitrées façon jardin d'hiver, ce qui est très sympa dans un appartement, sûrement, mais quand vous êtes dans une classe plein sud avec un bow-window de 3 mètres de haut et 4 mètres de large…..
Bon, ils avaient voulu faire un projet pédagogique avec pour objectif de masquer le bow-window avec des dessins, un projet très créatif certes, l'institutrice a été formidable, exemplaire, mais enfin, un bow-window en plein soleil quand il fait 40° n'est probablement pas ce qu'il faut faire pour une classe .

Il y a donc de vraies interrogations.
Alors, toutes les écoles ne sont pas aussi complexes que Montretout élémentaire, je vous l'accorde.
Pasteur était une école préfabriquée, fin des années 70, début des années 80, et donc destinée à être précaire. Et ce même bâtiment précaire existe toujours.

On va donc mener cette réflexion avec des préoccupations qui prendront en compte, bien évidemment, l'événement que nous venons de vivre.

Ce soir, on ne peut donc pas répondre à votre question, parce que nous-mêmes n'avons pas les éléments. Mais nous sommes bien dans cette logique-là, tout de même.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question. Je mets donc aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 212-29 ;
CONSIDÉRANT l'audit énergétique réalisé sur les écoles de la ville de Saint-Cloud ;
CONSIDÉRANT l'état actuel de vétusté et de dégradation des toitures terrasses des maternelles Montretout et du Val d'or qui génère des infiltrations dans les étages inférieurs à plusieurs endroits des bâtiments ;
CONSIDÉRANT que dans ces mêmes établissements, l'isolation thermique des complexes d'étanchéité existants est soit insuffisante au regard des normes actuelles, soit totalement absente ;
CONSIDÉRANT que les toitures en question totalisent une surface de près de 1 000 m², ce qui constitue une opportunité considérable de végétalisation du tissu urbain, permettant une réduction de l'effet d'ilot de chaleur urbain ;
CONSIDÉRANT la multiplication des vagues de chaleur et des canicules et leur extension sur une période de plus en plus étendue, dégradant significativement les conditions d'accueil des enfants dans les écoles de Saint-Cloud ;
CONSIDÉRANT que le programme de cette opération prend en compte les principes suivants :
- Réhabilitation de l'étanchéité de la maternelle du Val d'Or et du bâtiment 9 bis de la maternelle Montretout ;
- Amélioration de l'isolation thermique et végétalisation de ces toitures ;
- Réhabilitation des châssis d'éclairage naturel zénithaux ;
- Sécurisation des accès pour l'intervention ultérieure conformément à la réglementation ;
- Isolation thermique par l'extérieur (ITE) du bâtiment 9bis de la maternelle de Montretout ;
- Pose de brasseurs d'air au plafond dans la totalité des salles de classe élémentaire et maternelle des écoles publiques de Saint-Cloud ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 720 179,31 € HT décomposé comme suit :
- Toitures de la maternelle du Val d'or : 266 390,91 € HT ;
- Toiture du bâtiment 9 bis de la maternelle de Montretout : 112 133,00 € HT ;
- Façade du bâtiment 9 bis de la maternelle de Montretout : 252 705,40 € HT ;
- Brasseurs d'air en plafond dans la totalité des écoles : 88 950,00 € HT ;

CONSIDÉRANT que la Commune a sollicité une subvention dans le cadre du dispositif Fonds vert et qu'à la demande de la Préfecture, il convient de délibérer pour approuver le programme sus visé ;
ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, premier adjoint au Maire délégué à la Culture, au patrimoine et aux bâtiments municipaux ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux ;
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : D'APPROUVER le programme des opérations d'amélioration énergétique et d'adaptation au changement climatique dans les écoles de Saint-Cloud.
ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense correspondante est inscrite dans le budget d'investissement de l'année 2026.

76/ AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES LOTS B, C, ET E DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AH NUMEROS 87 ET 88

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

C'est le type de délibération que l'on a l'habitude de voir et qui est très technique, sans conséquence, mais qui concerne notre cadastre.

La Ville est propriétaire de parcelles cadastrées AH 87 et 88 d'une superficie de 3 180 m², sises 13 place Charles de Gaulle.
Or, ces parcelles ne représentent pas la réalité du terrain, puisqu'elles comprennent des portions relevant du domaine public communal non routier, et d'autres du domaine public routier communal.
Trois nouvelles parcelles sont ainsi en cours de création, à savoir B, C et E dont les références cadastrales sont en cours d'attribution par le service départemental des impôts fonciers des Hauts-de-Seine.
Dit autrement, c'est remettre les choses dans les bonnes cases ; c'est ainsi plus simple à comprendre.

► Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de constater l'affectation au domaine public communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88, sises 13, place Charles de Gaulle,
- de prononcer le classement dans le domaine public routier communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88,
- et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer pour le compte de la commune tous les actes et documents afférents à cette opération.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL :

- Madame PASTOR interroge sur l'intérêt et les conséquences de ces rachats.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de régulations techniques qui permettent de devenir propriétaire de ces parcelles, ce qui facilite une intervention en cas de travaux, par exemple.

Avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-3 et L. 2111-14 ;
VU le code de la voirie routière, notamment l'article L. 141-3 ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 212-29 ;
VU le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques et le plan de division établis le 2 avril 2026 ;
CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88 sises, 13, place Charles de Gaulle, d'une superficie de 3 180 m² ;
CONSIDÉRANT que ces parcelles ne représentent pas la réalité du terrain dans la mesure où elles comprennent des portions relevant du domaine public communal (non routier) et d'autres du domaine public routier communal ;
CONSIDÉRANT qu'un procès-verbal de délimitation des personnes publiques, ainsi qu'un plan de division, en vue du versement dans le domaine public non cadastré de certains lots parcellaires, ont été établis par Monsieur Rémy CRUMOIS, géomètre-expert du cabinet PROJEXIAL, le 2 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les lots B et C de la parcelle cadastrée section AH n° 87 correspondent en réalité à du domaine public routier, à savoir le monument de commémoration de la Première guerre mondiale pour le lot B et les marches d'accès à l'église Saint-Clodoald pour le lot C ;
CONSIDÉRANT que le lot E de la parcelle cadastrée section AH n° 88 correspond, quant à lui, au parking public de l'Hôtel-de-Ville et sera également intégré au domaine public routier communal ;
CONSIDÉRANT que, faisant partie du domaine public routier, les lots B, C et E seront, in fine, du domaine public non cadastré ;
CONSIDÉRANT que les lots A et D correspondant respectivement à l'église Saint-Clodoald et à l'Hôtel-de-Ville resteront dans le domaine public (non routier) de la Commune ;
CONSIDÉRANT la nécessité de constater l'affectation, le classement et l'incorporation au domaine public communal, plus précisément routier, des lots B, C et E conformément aux plans joints à la présente délibération ;
ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux ;
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : DE CONSTATER l'affectation au domaine public communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88, sises 13, place Charles de Gaulle.
ARTICLE 2 : DE PRONONCER le classement dans le domaine public routier communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88.
ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Ville, tous les actes et documents afférents à cette opération de classement.

77/ DÉNOMINATION DES ALLÉES DU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu ce genre de délibération.

Le pôle topographique et de gestion cadastrale du service départemental des impôts fonciers des Hauts-de-Seine s'est rapproché du service de l'Urbanisme de la ville de Saint-Cloud pour dénommer des allées.

Les trois noms proposés sont :

- chemin du Tour de Sèvres,
- chemin du mur de Ville d'Avray et
- allée du Point de vue.

Ces voies sont des cheminements situés dans le Domaine national sur le territoire de la commune de Saint-Cloud.

► Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de dénommer les voies et les cheminements précédemment mentionnés, conformément au plan annexé à la présente délibération, dans la limite du territoire, comme suit :

- chemin du Tour de Sèvres,
- chemin du mur de Ville d'Avray et
- allée du Point de vue.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL : Pas de question et avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-30 ;
VU le plan annexé à la présente délibération qui présente les voies et les cheminements situés dans le Domaine national de Saint-Cloud, dans la limite communale ;
CONSIDÉRANT que le chemin du Tour de Sèvres, le chemin du mur de Ville d'Avray et l'allée du Point de vue, se situent dans le Domaine national de Saint-Cloud sur le territoire de la commune de Saint-Cloud ;
CONSIDÉRANT que les chemins et l'allée susmentionnés n'ont jamais été officiellement dénommés ;
CONSIDÉRANT que ces voies et ces cheminements sont existants et qu'ils portent les dénominations citées sur de nombreux plans dressés depuis le XVIIIème siècle ;
CONSIDÉRANT néanmoins que ces voies et ces cheminements ne sont pas répertoriés dans la plupart des bases de données, notamment au cadastre ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer une dénomination officielle à ces voies et ces cheminements, comme à toutes les voies et les lieux publics pour faciliter leur repérage dans la Commune et permettre l'édition des certificats de numérotage ;
ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux ;
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE UNIQUE : DE DÉNOMMER les voies et les cheminements précédemment mentionnés conformément au plan annexé à la présente délibération, dans la limite communale, comme suit : chemin du Tour de Sèvres, chemin du mur de Ville d'Avray et allée du Point de vue.

78/ APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS À UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE À DESTINATION DU PUBLIC SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET DE SES ENCADRANTS

Le MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci, Monsieur le Maire.

Sachant que nous avons actuellement un contrat en délégation de service public avec la société SOGERES, qui prend fin au 31 juillet 2027, soit dans un peu plus d'1 an, cette délibération est donc destinée à pouvoir assurer la continuité de ce service public en trouvant un mode de gestion pour assurer la restauration scolaire.

Je rappelle que l'exploitation comprendra, comme aujourd'hui, la confection et la livraison des repas pour les enfants, et l'encadrement des écoles primaires et des accueils de loisirs sans hébergement.
Je souligne un point fondamental, à savoir qu'après analyse par les services de la Ville, il est mis en avant que la rémunération du futur délégataire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service et qu'il supportera un risque réel d'exploitation l'exposant aux aléas du service, sans garantie d'amortissement des investissements ou des coûts supportés.
Tout cela est détaillé dans un rapport rédigé dans le cadre d'une CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), qui a eu lieu il y a quelques semaines et qui a donné un avis favorable pour une délégation de service public.

Je rappelle que, pour une restauration des écoles, on a, en fait, globalement trois cadres contractuels :

■ **le mode régie** qui consiste à tout faire en interne et, dans le rapport, vous avez tout ce qui est mis en termes de périmètre sur le mode régie, cela part d'un préalable qui est la constitution d'une cuisine centrale, ce qui signifie pour la Ville trouver et acquérir le foncier disponible, sachant qu'il n'y en a pas de disponible à Saint-Cloud, et, quand bien même, il faudrait être en situation pour le 1er août 2027 et avoir une cuisine centrale, ce qui est complètement illusoire. Donc le mode régie est d'office à écarter.

Sinon, existent :

■ **le mode marché public,**
■ **le mode de délégation de service public**.

Et ce que l'on a, dans ce rapport détaillé, c'est la différence qui tient essentiellement sur la prise de risque du délégataire de service public, lorsque l'on est en délégation de service public ; c'est ce que j'ai évoqué précédemment s'agissant de l'analyse effectuée par les services quant au risque pris par les délégataires.

Je ne vais pas revenir sur le document fourni ; ce document est exhaustif, il complète et donne toutes les informations utiles pour comprendre la problématique rencontrée, et présente les modes proposés.
Le mode régie étant donc éliminé, il reste le mode marché public et le mode délégation de service public.

Et la Ville souhaite choisir le mode de délégation de service public, qui nous permet de faire supporter par le délégataire du service public tous les risques d'exploitation, la facturation, les risques financiers de recouvrement des familles, des impayés, etc.

► Il vous est donc demandé :

- d'approuver le rapport annexé à la présente délibération et le recours à une délégation de service public, et
- d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à engager la procédure de délégation de service public.

Le MAIRE : Merci Monsieur GRUBER..

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL :

- Monsieur MAYCHMAZ demande s'il pourra avoir accès à la consultation faite auprès des parents.

Monsieur GRUBER répond que le traitement de cette consultation a pris un peu de retard en raison de l'aménagement de l'emploi du temps du PEEJ à cause de la canicule. Le retour sera donc effectué début juillet. Cette consultation va permettre d'ajuster au mieux le cahier des charges.

- Monsieur MAYCHMAZ demande qui a écrit le rapport d'analyse.

Monsieur GRUBER répond que c'est le service de la Ville.
La Ville a choisi un AMO pour écrire le cahier des charges et analyser les propositions.

- Monsieur MAYCHMAZ demande, enfin, pourquoi on n'utilise pas la formule de calcul de réévaluation des coûts des repas de la ville de Neuilly.

Il lui est répondu : « Peut-être parce que nous ne sommes pas la ville de Neuilly ».

- Monsieur BRUNSCHVICG demande combien de repas par jour cela représente-t-il, et s'il peut obtenir la grille de facturation.

Nicolas PUJOL répond : Je crois que le nombre de repas devrait lui être donné aujourd'hui, je ne sais pas si on l'a ; un repas coûte 11,40 € et le coût de revient à la famille entre 0,76€ et 8 €.
Ce qui représente un budget d'environ 1 million d'euros pour la Ville.

Nous précisons que la délibération actuelle ne porte que sur le mode de gestion et non sur la tarification, ni sur le cahier des charges. Et une délibération sur le cahier des charges n'est pas prévue.

- Enfin, Monsieur BRUNSCHVICG demande si la loi AGEC, loi visant à lutter contre le gaspillage sera appliquée.

La réponse est oui.

- Madame CRAVERO trouve le rapport sur la cantine mauvais et sans élément de comparaison.

- Madame PASTOR demande s'il y aura un chiffrage des différentes formules en commission CCSPL.

Concernant les votes : Monsieur MAYCHMAZ s'abstient, Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL s'abstiennent, Monsieur BRUNSCHVICG s'abstient, Madame PASTOR et les membres de la majorité votent pour.

Avis favorable de la commission des Finances.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, une petite explication de vote.

Nous, nous sommes plutôt pour une gestion en régie. Et nous nous abstenons donc, car nous sommes contre le fait d'avoir recours sur le long terme à une délégation de service public, nous pensons que c'est préférable d'être en régie.
Cependant, nous n'ignorons pas que la Ville n'est aujourd'hui pas dotée de cette capacité, et comme le contrat arrive à échéance mi-2027, évidemment même si nous avions gagné l'élection, nous aurions, nous-mêmes, eu recours provisoirement à une délégation de service public.
J'ajoute simplement, que nous souhaitons aussi que, dans le rapport de DSP annuel, figure une information sur la distribution de repas en termes de tarif, la quantité de repas par tarif, par exemple, combien de repas ont été facturés moins d'1 €, combien de repas ont été facturés entre 1 et 2 €, etc., parce que nous pensons qu'il y a une dimension importante de comprendre l'impact des paramètres dont nous disposons pour régler les tarifs de cantine ; c'est une décision du Maire qui fixe ces paramètres. Et nous pensons donc que cette information pourrait être éclairante pour nous.
Je vous remercie.

Le MAIRE : D'autres questions ? Monsieur BRUNSCHVICG.

Augustin BRUNSCHVICG : Lundi dernier, je me suis rendu au SYREC, le Syndicat pour la Restauration Collective qui regroupe les communes de Gennevilliers, Saint-Ouen, Villeneuve la Garenne et Villepinte. C'était une visite organisée par le réseau des élus de l'ADEME.
J'ai vu un service public à la pointe de la technologie, avec des infrastructures et des techniques impressionnantes que certains industriels de la restauration collective leur envient.
En plus d'être novatrice et performante, cette cantine centrale, gérée par 4 villes en commun, leur a permis de s'engager sur une voie zéro plastique et sur des repas de très grande qualité, que ce soit sur le bio ou la localité des produits.

Avec l'élan Clodoaldien, nous avons donc trouvé cette perspective intéressante et à creuser. Cela ne veut pas dire que nous prenons catégoriquement une régie, car chaque système a ses avantages et ses inconvénients que je ne vais pas rappeler. Mais nous pensons qu'une réflexion mérite d'être menée plus sérieusement pour voir quel modèle serait le plus optimal pour Saint-Cloud.

Or, je regrette un manque de volonté d'étudier avec sérieux les différentes possibilités qui s'offrent à nous. Le rapport présenté par la majorité semble avoir été écrit en sachant déjà quelle allait être la conclusion ; pas de chiffrage, pas d'estimation, pas d'étude plus aboutie que des observations générales.

Et puis, lorsque nous, membres de l'opposition, avons demandé plus d'informations sur la cantine, la majorité a été peu coopérante, entre le refus de donner à Monsieur MAYCMAZ la répartition de la grille des tarifs payés par les familles ou celui de me donner le nombre de repas servis par jour.

C'est pourquoi, au nom du groupe l'élan Clodoaldien, je m'abstiens en l'absence d'analyse sérieuse des autres pistes envisageables ; je ne veux pas m'engager dans un mode de gestion dont on ne sait pas s'il est le meilleur.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Alors, on le connaît le nombre, n'est-ce pas ? Il n'est pas secret du tout, c'est aux alentours de 300 000 ou 380 000 par an.

Jacques GRUBER : On s'engagera probablement sur une fourchette aux alentours de 350 000 ; c'est à peu près le chiffre qu'on avait déjà dans le contrat avec la DSP actuelle.

Après, régie par régie, il est déjà écrit, dans le document, que la régie présente un avantage du fait d'être son propre opérateur ; un contrat, donc pas d'avenant à faire avec un tiers, souplesse à ce niveau-là.

Ce qui est mis aussi en avant, c'est le fait qu'avec une régie vous gagnez sur la marge du partenaire, parce qu'il n'y a pas de partenaire et donc pas de marge. La marge des sociétés de restauration collective, c'est de 2 à 5% en marge nette.
Donc le gain que vous avez sur la régie, et c'est mis en avant dans le document, vous le perdez avec tous les frais d'exploitation, toute la complexité inhérente et le fait que vous êtes en situation difficile pour pouvoir négocier sur le marché, les approvisionnements que vous devez faire, toutes les infrastructures et les contrats que vous devez mettre en place. Tout cela fait que le gain que vous pouvez obtenir économiquement est contrebalancé par tous les coûts engendrés.

Alors, effectivement, il y a des villes qui ont fait le choix historique d'être en régie, il y a des villes qui décident de se mettre ensemble pour constituer une régie commune. Mais, dans ce cas-là, elles perdent tout l'intérêt d'avoir une régie propre, parce que vous perdez la souplesse ; vous avez une structure intermédiaire, complémentaire qui vous fait perdre cette souplesse, cette liberté.

Ce que vous avez décrit d'une cuisine centrale que vous avez visitée, moi, je vous engage, et on pourra le faire, c'est visiter effectivement le futur délégataire. Si c'est SOGERES, je connais la cuisine centrale, et je peux vous dire qu'en termes d'outils industriels et en termes de capacité à délivrer des produits de qualité, c'est remarquable ; c'est pour cela qu'on les a choisis à l'époque. Et quand on regarde ce qu'il s'est passé depuis le démarrage de cette DSP, sur l'aspect qualité, nous avions été particulièrement challengés avec le délégataire précédent, on s'est retrouvé pendant 6 ans avec des gens qui nous ont félicités pour la qualité des repas qui étaient servis.
Après, on pourra toujours revenir sur régie par régie. Il se trouve qu'au niveau de la ville, se mettre dans une situation de faire des études complémentaires et lourdes, etc. pour savoir si on opte pour la régie ou pas… Nous avons pour principe de dire qu'il y a une DSP qui fonctionne bien ; c'est pourquoi on ne passe pas beaucoup de temps à faire des études qui ne serviraient pas à grand-chose.

Donc après, l'alternative possible est très simple, c'est soit marché, soit DSP. Mais l'alternative de penser qu'on va trouver du foncier à Saint-Cloud et construire n'existe pas.

Une autre alternative qui a été aussi évoquée, c'est la possibilité d'aller voir d'autres villes, se mettre d'accord ensemble et dire bêtement « nous, on n'a pas la possibilité d'avoir une cuisine centrale, parce qu'on n'a pas le foncier disponible, mais on voudrait que vous puissiez accueillir une cuisine centrale pour bénéficier ensemble d'un outil qui soit commun. Moi, je ne me vois pas tellement engager ce type de conversation avec les élus des autres villes sur le sujet.

Le MAIRE : Mais alors concernant le zéro plastique, nous, on y est depuis longtemps. Vous avez l'air de dire que c'est une découverte pour votre cuisine centrale.

Jacques GRUBER : On est en zéro plastique, on est en bac inox depuis le départ de l'ancienne DSP. On avait démarré en 2023 après 6 mois de retard, et on était effectivement à la pointe de tous ces sujets-là, en termes de respect de la loi Égalim.
Avec un tiers dont c'est le métier, on a effectivement tous les avantages de se remettre avec des tiers parmi ces spécialistes, parce qu'avoir un système en régie, cela veut dire effectivement, tous les corps de métiers sont des spécialistes, des cuisiniers, des hygiénistes qui font des analyses bactériologiques, etc.

Tout cela au niveau de la Ville, on ne se sent pas en situation de dire « on va embaucher des personnes qui travaillent actuellement dans les cuisines satellitaires et, en plus, chercher 25 personnes supplémentaires avec des profils extrêmement pointus, ce qui est chiffré dans le document, et non seulement pointus mais qui ne sont pas très disponibles sur le marché.

Eh bien plutôt que de se soumettre à ces contraintes-là, on préfère faire, comme beaucoup de sociétés, et je parle de société privées, dont la plupart des grands groupes, ont fait le choix d'opter pour des restaurations sous-traitées. À Saint-Cloud, vous avez, notamment, Dassault qui, pendant très longtemps, a été en régie, mais qui a fini par faire le choix de marché ou délégation, je ne sais pas, mais ils ont fait le choix de sous-traiter.

Parce qu'on se retrouve avec une complexité, une complexité législative, une complexité de suivi des normes, qu'elles soient européennes ou françaises, ça l'est aussi indiqué dans le rapport, bien documenté et bien présenté, et donc cela suffit pour prendre une décision.

Il y a un moment, effectivement, quand on est exécutif d'une ville, il faut faire des choix assez rapides et on ne va pas passer notre temps à entreprendre des analyses comparées de régie par régie, etc., parce que je pense que les services n'ont pas vocation à le faire.

Le MAIRE : Ce n'est pas cela, c'est qu'on a déjà la réponse.

Monsieur MAYCHMAZ tente d'intervenir.

Mais vous avez déjà eu la parole, Monsieur MAYCHMAZ. Non, non, je vais mettre aux voix.
Non, non, vous êtes gentil, vous avez déjà eu la parole, vous vous êtes exprimé, vous avez donné une explication de vote, c'est le même sujet, c'est la même délibération.

Rafaël MAYCHMAZ : C'est juste pour répondre très court à Monsieur …..

Le MAIRE : Non, on n'est pas dans une discussion au bistrot, Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Ce n'est pas le bistrot, ce sont des éléments très courts, juste trois phrases.

Le MAIRE : Non, Monsieur MAYCHMAZ, vous n'avez pas la parole.

Rafaël MAYCHMAZ : Mais là, il y a eu …..

Le MAIRE : Non, Monsieur MAYCHMAZ, vous n'avez pas la parole. Monsieur GRUBER s'est exprimé.

Rafaël MAYCHMAZ : Il y a eu une mise en avant des avantages de la …..

Le MAIRE : Monsieur MAYCHMAZ, vous êtes gentil, vous respectez la police de l'assemblée et vous n'avez pas la parole.

Rafaël MAYCHMAZ : Moi, je ne suis pas d'accord avec ce mode de fonctionnement, parce que Monsieur GRUBER n'a pas cité exhaustivement les avantages de la régie.

Le MAIRE : Mais ce n'est pas vous qui décidez ce que dit Monsieur GRUBER. Nous, on vous écoute …..

Rafaël MAYCHMAZ : On a le droit d'avoir un débat …..

Le MAIRE : On l'a eu. Vous vous êtes exprimé, Monsieur GRUBER a répondu et, maintenant, c'est terminé. Et on passe au vote.

Rafaël MAYCHMAZ : Je trouve que c'est un déni de démocratie, parce qu'on n'a pas le droit de répondre et c'est très …….

Le MAIRE : Madame CRAVERO, vous avez la parole.

Anne-Marie CRAVERO : Merci.

Monsieur GRUBER, vous semblez effectivement convaincu que la DSP est le meilleur des systèmes pour Saint-Cloud, en tous les cas, en ce moment, et je n'ai pas de raison de mettre en doute votre parole.
Simplement, nous, nous sommes sans a priori, mais nous regrettons vivement que ce rapport ne nous semble effectivement pas de qualité, enfin, pas d'une qualité suffisante pour nous mettre, nous, en capacité d'avoir les mêmes convictions que vous et sur deux plans :

- La solution qui nous est proposée de prendre appui sur une analyse qui ne comporte pas de rapport d'activité sur la période précédente, on en a déjà parlé, et c'est vrai que ça ne permet pas de juger la performance de la solution que vous souhaitez renouveler.

- Et le fait que l'appel d'offres n'ait pas été anticipé, ou par préférence marquée, on peut l'entendre, il n'y a pas de comparaison solide entre les différents modes de gestion et on le regrette. Voilà.

Et, maintenant, je passe la parole à Guillaume qui a participé à la commission.

Guillaume SIMENEL : Oui, juste en complément des dires d'Anne-Marie, j'ai participé, en effet, à la commission consultative des services publics locaux, la fameuse CCSPL, le 4 juin dernier, pour examiner ce principe de recours et de concession. J'ai donc signé le procès-verbal et je le dis ouvertement, j'ai voté favorablement pour une raison simple et objective que je maintiens ici, c'est que l'échéance du contrat actuel est le 31 juillet 2027, et par conséquent, l'absence d'une cuisine centrale ne laisse aucune alternative réaliste à court terme et, sur ce point, rien n'a changé.
Mais ce vote était explicitement aussi assorti de plusieurs demandes qui avaient été formulées oralement en séance, et confirmées le jour-même par courriel à destination du cabinet de Monsieur le Maire et de Monsieur l'adjoint au Maire, avec une précision expresse, puisque ces éléments devaient être communiqués, enfin, je souhaitais que ces éléments soient communiqués justement avant la délibération du prochain Conseil municipal et nous y sommes.

Ces 5 demandes ont donc porté sur :

- la transmission des rapports annuels d'activité de SOGERES pour les exercices de 2022 à 2025 ;

- l'historique également des pénalités contractuelles, notifiées et appliquées depuis août 2022 ;

- l'évolution comparée du tarif plafond voté par le Conseil pour les familles lors du dernier mandat, et du prix facturé par SOGERES, puisque ces deux indicateurs sont indispensables pour évaluer l'équilibre économique réel du contrat sortant ;

- l'état récapitulatif des prestations de travaux réalisés et restant à exécuter d'ici juillet 2027, puisqu'il y a, en effet, des travaux qui sont présents dans cette concession, et, peut-être, que l'ensemble ne sera pas réalisé et que, peut-être, de nouveaux seront mis en place dans le cahier des charges, et la question de leur intégration donc, c'est ce que je viens de voir dans le prochain cahier des charges ;

- et les critères qui ont conduit à retenir une durée de 4 à 5 ans. Et on souhaitait potentiellement une durée plus courte qui offrirait à la Ville un point de vue rapproché pour évaluer les conditions du marché et des opportunités de mutualisation, par exemple avec POLD.

Alors, 28 jours se sont écoulés, et quelques éléments m'ont été transmis ce jour, vers 18h, je vous en remercie.
Mais soyons précis sur la portée de ces demandes. Ce soir, nous votons sur le principe. La délibération d'attribution sera l'acte décisif, et je crois que cela arrivera l'année prochaine, 2 mois avant la fin du contrat.
Mais le bilan du contrat sortant conditionne directement la qualité du cahier des charges, les exigences que nous pourrons imposer au futur délégataire et notre capacité à exercer notre rôle de contrôle lors de l'attribution.
Entrer dans cette procédure sans ce bilan, c'est construire l'avenir sur un angle mort.

Donc je demande formellement, pour mention au procès-verbal, la communication de l'ensemble des éléments à l'ensemble des conseillers municipaux avant la délibération d'attribution.

Quant au vote, j'approuve le principe de concession, je l'ai dit et je le maintiens. Mais un avis favorable assorti de conditions explicites perd tout son sens si ces conditions restent sans réponse presque 1 mois plus tard.

Donc, pour cela, nous nous abstiendrons avec Anne-Marie, ce soir, et attendons donc l'ensemble des documents avant la délibération d'attribution l'année prochaine.

Le MAIRE : OK. Merci beaucoup.

Augustin BRUNSCHVICG : J'aimerais juste répondre rapidement.

Le MAIRE : Mais non, mais non…..

Augustin BRUNSCHVICG : Mais rapidement, c'est juste que vous avez un peu caricaturé ma position. Je n'ai pas dit qu'on était formellement pour une régie. C'est justement ce que j'ai précisé dans ma réponse, c'est que nous, on a envie d'étudier sérieusement les possibilités ; ce n'était pas le cas dans le rapport. Et je vous remercie d'apporter plus de détails, mais on aurait bien aimé que ce soit dans le rapport.

Le MAIRE : D'accord, très bien. Vous êtes libre d'étudier ce que vous voulez, il n'y a pas de problème.

Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Donc 5 abstentions : Madame LANDON et Monsieur MAYCHMAZ, Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL, et Augustin BRUNSCHVICG.

Et **30 votes pour :** la majorité et Madame PASTOR.

Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-19 ;
VU le code de la commande publique, et notamment ses article L. 1121-1, L. 1121-3 et L. 3111-1 ;
VU l'avis émis par la commission consultative des services publics locaux en date du 4 juin 2026 ;
VU le rapport présentant les caractéristiques des prestations confiées au futur délégataire ci-annexé, prévu à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
CONSIDÉRANT que les caractéristiques du service public de restauration collective nécessitent le recours à un opérateur assurant son exploitation dans les conditions définies dans le rapport ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que l'exécution du service implique pour le futur délégataire la prise en charge des moyens humains, matériels, techniques et organisationnels nécessaires à son fonctionnement ;
CONSIDÉRANT que la rémunération du futur délégataire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service et qu'il supportera un risque réel d'exploitation l'exposant aux aléas du service, sans garantie d'amortissement des investissements ou des coûts supportés, conformément aux articles L. 1121-1 et L. 1121-3 du code de la commande publique ;
CONSIDÉRANT que le recours à une concession de service public apparaît ainsi comme le mode de gestion le plus adapté pour assurer la continuité, la qualité, l'efficacité et l'adaptation du service aux besoins des usagers tout en transférant au délégataire les risques inhérents à son exploitation ;
CONSIDÉRANT que la commission consultative des services publics locaux a été consultée conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales et a rendu un avis favorable en date du 4 juin 2026 ;
CONSIDÉRANT que le comité social territorial a été informé le 10 juin 2026 ;
ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, adjoint au Maire délégué à l'Éducation, aux activités péri et extrascolaires et aux séjours ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : D'APPROUVER le rapport annexé à la présente délibération et le recours à une concession de service public pour la gestion du service public de restauration collective à destination du public scolaire, périscolaire et de ses encadrants.
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire, ou l'élu délégué, à engager et à conduire la procédure de délégation de service public.

79/ APPROBATION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Le MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme je vous le disais en introduction, nous menons, à Saint-Cloud, une politique culturelle ambitieuse au service de tous les habitants et du rayonnement de la commune.

■ Cette politique culturelle passe, notamment, par le travail réalisé dans nos établissements principaux, qui sont un peu phares de notre activité :

- à commencer par **le musée des Avelines**, qui accueille plus de 18 000 visiteurs par an et qui est labellisé Musée de France ;

- le cinéma-théâtre **les 3 Pierrots**, qui est fréquenté par à peu près 50 000 visiteurs par an ;

- et **la médiathèque**, qui est le premier équipement culturel de proximité, avec 136 000 prêts de documents chaque année.

En complément de l'activité de nos établissements, un certain nombre d'événements sont organisés directement par le pôle Culture et une grande richesse de notre tissu associatif ; nous avons cette chance, à Saint-Cloud, d'avoir beaucoup de bénévoles qui s'engagent pour faire vivre un certain nombre d'activités, notamment culturelles.

Deux principales associations sont partenaires de la Ville : **le Conservatoire** et **l'ECLA**.
Mais il y en a également beaucoup d'autres, qui sont citées dans le rapport, document dont vous avez pris connaissance.

À l'aune de ce nouveau mandat, nous vous proposons donc de formaliser notre politique culturelle dans un projet culturel de territoire (PCT), l'objectif étant de structurer notre action, de partager une vision commune et de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, en matière de culture, bien sûr.
Ce document est une lettre d'intention, et non pas une liste d'actions exhaustive, qui sera amenée à être amendé, à évoluer et être complété au cours du mandat.

Nous avons, néanmoins, défini trois axes statégiques, qui renferment l'ensemble de nos actions :

- **Le premier axe** est l'accès à la culture pour tous, tous les habitants de tous âges et de tous horizons.

- **Le deuxième axe** s'articule autour de la volonté de s'approprier l'histoire de notre commune, l'histoire très riche de la ville de Saint-Cloud, qui remonte à plus de 1 500 ans.
Pour s'approprier cette histoire, nous avons un axe très important de connaissances, d'études, de conservation, de restauration et de mise en valeur de notre patrimoine, mais aussi tout un travail qui est effectué autour des cycles de commémoration historique, déjà mis en place au cours du dernier mandat, ainsi que dans les expositions du musée, les actions de médiation sur l'ensemble du territoire et dans nos établissements culturels.

- Le troisième axe positionne la Culture comme un moyen de rayonnement de la commune, notamment avec des programmations très riches, ambitieuses et de qualité, que nous souhaitons conserver, que ce soit aux 3 Pierrots, au musée ou ailleurs.

Voilà. Donc, je suis disponible pour répondre à toutes vos questions, parce que je ne vais pas vous détailler tout le contenu du document.

► L'objectif de cette délibération est donc de vous demander **d'approuver le projet culturel de territoire** de la ville de Saint-Cloud, tel qu'annexé à cette délibération.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame de LARMINAT.
Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL :

- Madame PASTOR demande pourquoi le spectacle de fin d'année de l'ECLA n'a lieu aux 3 Pierrots que tous les deux ans.

Il s'avère que c'est une question de disponibilité des 3 Pierrots et que c'est un accord qui a été trouvé avec l'ECLA.

- Monsieur MAYCHMAZ demande des précisions sur les termes d'« accessibilité physique et géographique »

Il s'agit de représentations dans les établissements et hors des établissements comme la fête de la musique, « Un artiste,un commerçant », etc.

- Madame CRAVERO reconnaît un document de qualité et demande quel budget est consacré à la Culture.

Madame de LARMINAT répond que le budget est conséquent, puisque représentant 8 % du budget, comme, par exemple, 7,9 % à l'Éducation. Et le budget restera similaire les années suivantes.

Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL s'abstiennent, Monsieur BRUNSCHVICG ne prend pas part au vote. Madame PASTOR, Monsieur MAYCHMAZ et les membres de la majorité votent pour.

Avis favorable de la commission des Finances.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des prises de parole avant le vote ?

Oui, Madame PASTOR.

Christine PASTOR : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je souhaite intervenir sur ce Projet culturel de territoire, et plus particulièrement sur le volet consacré au patrimoine.
Je partage pleinement l'ambition de mieux faire connaître l'histoire de Saint-Cloud, de préserver notre patrimoine, de le transmettre aux générations futures et de renforcer le rayonnement culturel de notre commune.
Ces objectifs sont essentiels et je les soutiens sans réserve.
C'est précisément pour cette raison que je regrette profondément une absence qui me paraît particulièrement significative.
Ce document évoque les restaurations de notre patrimoine, les expositions, les parcours patrimoniaux, les grandes commémorations, la candidature de Saint-Cloud au label « Ville d'Art et d'Histoire », ou encore le développement d'outils numériques innovants pour faire découvrir notre histoire.
Il prévoit notamment la création d'une maquette 3D de la Ville et de son château disparu (page 10), ainsi que le recours à la réalité augmentée, afin de permettre aux visiteurs de s'immerger dans le Château de Saint-Cloud (page 22).
Je trouve cette démarche particulièrement intéressante et je m'en réjouis.

Mais j'y vois également un paradoxe.
Si nous considérons que le Château disparu mérite d'être recréé virtuellement, afin de transmettre son histoire aux générations futures, pourquoi ne pas évoquer également le projet qui poursuit, lui, l'ambition de lui redonner une existence réelle ?
Plus j'ai avancé dans la lecture de ce document, plus cette absence m'a étonnée.
En effet, il est indiqué que l'un des objectifs poursuivis par la Ville est de faire de Saint-Cloud, *je cite*, « un territoire culturel et artistique rayonnant au-delà de ses frontières » (page 20).
Il est également rappelé que la commune s'associe déjà à plusieurs grands projets patrimoniaux du territoire tels que le futur musée du Grand Siècle, la restauration de la Grande Cascade ou encore celle de la chapelle Marie-Antoinette (page 14).
Enfin, la conclusion affirme que « la culture à Saint-Cloud dépasse largement les frontières de la commune » (page 25).

Dès lors, comment ne pas considérer que le projet de reconstruction du Château, qui réunit précisément les dimensions historique, culturelle, patrimoniale et touristique, mérite au moins d'être mentionné parmi ces perspectives ? D'autant qu'il repose sur un modèle de financement privé et ne sollicite aucun engagement financier de la Ville.
Cette initiative est portée depuis de nombreuses années par l'association « Reconstruisons Saint-Cloud ! », une association fortement engagée, animée avec une remarquable constance par son président, Monsieur Laurent BOUVET.
Je souhaite, au passage, saluer le travail considérable accompli depuis plus de vingt ans par cette association : un patient travail de recherche, de documentation et de sensibilisation, mené avec sérieux, persévérance et passion au service de cette ambition patrimoniale pour Saint-Cloud.
Ce travail a conduit Monsieur BOUVET à être reçu à trois reprises au Palais de l'Élysée, sous trois présidents différents, deux fois à l'Hôtel Matignon et deux fois au ministère de la Culture.

Il sera d'ailleurs reçu le 20 juillet prochain par l'actuelle ministre de la Culture, Madame Catherine PÉGARD.
Quelles que soient les opinions que ce projet peut susciter, il constitue aujourd'hui l'une des réflexions patrimoniales les plus ambitieuses concernant notre ville.
Son ambition dépasse largement la seule reconstruction d'un bâtiment.
Il s'agit d'un véritable projet culturel, historique, touristique et économique.
Son modèle repose sur un principe original : une reconstruction autofinancée, inspirée d'expériences qui ont démontré leur réussite, grâce notamment aux recettes générées par les visiteurs du Château puis, à terme, par les activités développées sur le site.
L'objectif n'est donc pas de faire peser le coût de cette reconstruction sur les finances communales.

À la lecture même de ce Projet culturel, il me semble difficile de comprendre pourquoi cette perspective patrimoniale n'est pas au moins évoquée. Elle apparaît pourtant en parfaite cohérence avec les ambitions que vous affichez tout au long de ce document.
Au fond, je constate que nous partageons une même conception du patrimoine.
Le patrimoine ne consiste pas uniquement à entretenir ce qui existe déjà.
Il consiste aussi à faire vivre notre histoire, à transmettre notre identité et à créer des occasions pour les Clodoaldiens de se la réapproprier.
Le patrimoine est ce qui donne une âme à une ville.
Il nourrit le sentiment d'appartenance, favorise la transmission entre les générations et contribue également à l'attractivité culturelle, touristique et économique d'un territoire.
C'est précisément pour cette raison que je continuerai à défendre plusieurs initiatives qui me semblent pleinement s'inscrire dans cette ambition.
Je pense bien sûr au soutien apporté au projet de reconstruction du Château de Saint-Cloud.
Mais je pense également au retour de la traditionnelle Foire de Saint-Cloud, qui a longtemps constitué un rendez-vous populaire important de notre commune.
Je pense aussi à l'organisation de guinguettes estivales, de marchés de Noël, de parades ou encore de processions, qui participent à faire vivre une ville au-delà de ses seuls équipements.
Je pense enfin à une opération que j'avais proposée sous le titre « La beauté sauvera le monde », consistant à installer, dans notre espace public – les abris bus par exemple – des reproductions de chefs-d'œuvre, ainsi que des œuvres d'artistes Clodoaldiens, afin de rendre l'art accessible à tous.
Toutes ces initiatives procèdent d'une même philosophie.
Faire de Saint-Cloud une ville où l'histoire n'est pas seulement racontée dans les livres ou derrière un écran, mais une ville où elle se vit, se partage et continue d'inspirer notre avenir.

Enfin, je souhaiterais vous poser une question, Monsieur le Maire.
Au regard des objectifs que vous venez vous-même d'inscrire dans ce Projet culturel **–** renforcer le rayonnement de Saint-Cloud, valoriser son patrimoine, et s'associer aux grands projets structurants du territoire **–** la Ville est-elle prête à apporter, au moins sur le principe, son soutien au projet de reconstruction du Château de Saint-Cloud auprès de l'État et des autorités compétentes, dès lors que celui-ci ne sollicite pas les finances communales ?

Car préserver le patrimoine est une ambition que nous partageons tous.
Mais je crois qu'il ne doit pas seulement être contemplé derrière un écran.
Il peut aussi être vécu, parcouru, transmis et, lorsque les conditions le permettent, retrouvé.
C'est cette ambition que je souhaite pour Saint-Cloud.

Je vous remercie.

Le MAIRE : C'est très simple, la réponse est non. Tout cela est une vaste blague.
Monsieur BOUVET, on le connaît bien. Moi, j'ai toujours refusé de le recevoir, parce qu'effectivement il va chez les gens, ceux-ci lui disent, d'ailleurs, ce qu'ils ont envie de lui dire. Et, quand il sort du rendez-vous, sa démarche de communication consiste à se prendre en photo et à dire « j'ai été reçu », mais, bien évidemment, à ne pas dire les oppositions qu'il a reçues.

Et donc quand on me dit que cela ne requiert absolument pas d'argent public, ce qui est une vaste plaisanterie, la première chose qui a été faite, et vous pouvez le vérifier, puisqu'il y a eu une demande de subvention, il s'est rendu, il y a quelques années, à la Région Île-de-France pour demander, à l'époque, une subvention de 80 000 ou 90 000 euros pour continuer à faire vivre son histoire.
Donc, vous voyez, quand on dit qu'il n'y a pas d'argent public, et qu'avant même d'avoir le moindre projet, on commence par demander une subvention à la Région, comme vous nous le dites souvent, ce ne sont, peut-être, pas les impôts de la commune, mais l'argent, qu'il soit départemental, régional ou de l'État, ce sont des subventions publiques. Tout cela n'est donc pas sérieux.

Il se trouve que le château a été endommagé par l'artillerie française, dans les conditions qu'on connaît au moment du siège des Prussiens, et que c'est en 1892, sous la troisième République à l'époque, qu'il est complètement rasé, il n'y a plus de fondations, il n'y a plus rien. Probablement que c'est à cette époque-là qu'on aurait pu décider de le reconstruire, parce qu'il y avait encore une matérialité du château à l'époque. Mais il a été fait un choix politique, qui peut être regrettable, d'ailleurs, vous avez raison là-dessus, mais ce choix date de 1892.

Bon, mais Monsieur Bouvet et l'histoire du château de Guédelon etc.
D'abord, Guédelon a 25 ans de retard. Le modèle économique n'est pas du tout avéré ; ce sont des centaines de milliers de personnes, si vous voulez le Domaine national en Disneyland, je ne suis pas sûr que les Clodoaldiens seront ravis. Sans parler du budget de reconstruction d'un château ; je suis déjà assez excédé par les 120 ou 130 millions investis dans la caserne Sully, ce qui me paraît déjà un scandale, alors qu'il n'y a plus d'argent public, et là, il s'agit d'un projet à 400 ou 500 millions dont personne n'a évidemment connaissance de ce chiffre.
Cela permet à Monsieur Bouvet de faire des banquets. Vous savez, c'est comme les gars qui faisaient des grands dîners gastronomiques chez Maxime pour lutter contre la faim en Afrique. Voyez, c'est du même niveau.
Donc, il est hors de question d'apporter son soutien à ce Monsieur.

Vous devriez vous poser une question, tout de même, Madame PASTOR. Cela fait 20 ans qu'il nous dit que ça marche et cela n'a toujours pas démarré, il n'y a même pas l'once du début du commencement d'une première action. Au bout de 20 ans, ou il est très mauvais pédagogue, ou le projet n'a pas de véracité ; je crains que ce ne soient les deux.

Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Oui, ma chère collègue, je veux juste compléter.

Je suis, bien sûr, complètement d'accord avec tout ce que vient de dire Monsieur le Maire, mais vous parlez de préservation du patrimoine et de l'importance de l'histoire dans notre commune.
Moi, personnellement, je pense que la destruction du château fait partie de l'histoire de la commune, et c'est donc cela qu'il faut qu'on fasse vivre, préserver le patrimoine. Reconstruire un château, c'est construire quelque chose de nouveau, ce n'est pas préserver le patrimoine. Préserver le patrimoine, c'est essayer de faire vivre l'histoire. Nous tous regrettons la destruction du château, mais celle-ci fait partie de l'histoire. Et, d'ailleurs, la ville de Saint-Cloud s'est, en partie aussi, construite à la suite de la destruction du château, parce que les habitants ont récupéré les pierres pour reconstruire la ville derrière. Donc, on ne peut pas réécrire l'histoire, on essaie d'avancer.
Alors, je suis d'accord avec vous pour la partie numérique qui n'est pas forcément la panacée, mais c'est tout de même une solution dont on dispose pour faire revivre aujourd'hui d'une manière très vivante des choses qui n'existent plus. Et c'est donc là-dessus qu'on va essayer de travailler.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.
Monsieur BRUNSCHVICG, pardon.

Augustin BRUNSCHVICG :

J'aimerais d'abord, comme ma collègue Madame CRAVERO, saluer le rapport qui est d'une grande qualité. Seulement, je regrette un certain manque d'ambition du projet. Je vais donner quelques éléments, mais je pourrais en donner d'autres.

• D'abord, il n'est pas assez ambitieux sur l'extension de la Culture, partout à Saint-Cloud. Le rapport pointe, à juste titre, le sous-équipement des quartiers de la Fouilleuse et des Coteaux, mais ne propose rien de sérieux pour y remédier, si ce ne sont des boîtes à livres, de l'affichage urbain, et du théâtre hors les murs, si j'ai bien compris.

• Ensuite s'agissant du cinéma, on regrette tous le désengagement des jeunes face au grand écran, mais il n'est toujours pas proposé de tarifs jeunes pour les y attirer, comme nous le proposons dans notre programme, et comme le font les villes voisines.

• Enfin, le rapport se targue de nombreux projets ou dispositifs, qui ne dépendent, en fait, pas de la Ville, comme le pass Culture ou le musée du Grand siècle.

Alors, le projet est satisfaisant à bien des égards. Encore une fois, ce rapport est d'une grande qualité et des efforts sont faits pour l'accessibilité de chacun et chacune pour développer les œuvres et archives de la Ville, pour entretenir et renouveler le patrimoine, et même pour se moderniser.

Les réserves que je viens d'énoncer me conduisent à m'abstenir sur un projet culturel, à mon sens, trop peu ambitieux et tourné vers le passé.

Le programme de l'élan Clodoaldien contient, notamment, deux propositions que je souhaite rappeler ici et qui ne figurent pas dans le projet présenté.

• À commencer par la mise en place d'un Pass Clodoaldien, une enveloppe annuelle donnée aux jeunes, sous condition de ressources, à dépenser dans des activités culturelles ou sportives implantées à Saint-Cloud.

• Ainsi qu'évoquée au sujet du pôle des Avelines, l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque pour que les étudiants puissent, enfin, travailler dans leur ville et ne soient pas obligés d'aller jusqu'à Paris pour y trouver des endroits calmes, car nombre d'entre eux vivent dans des endroits qui ne leur permettent pas de travailler sereinement, avec des logements mal isolés sous cette chaleur ou au sein de familles nombreuses, par exemple.

Ces propositions devraient engager une réflexion plus générale sur les objectifs que se donne Saint-Cloud dans son projet culturel.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Je ne suis pas d'accord avec vous sur le Pass.

Mais, par contre, sur la deuxième proposition, ce sera le cas. Une fois que le nouveau projet du campus culturel sera livré, il y aura exactement ce que vous proposez, une salle de travail ouverte à des horaires assez élargis, puisqu'elle pourra même fonctionner lorsque la médiathèque sera fermée.
Donc, sur cette proposition-ci, nous sommes tout à fait en phase avec vous.

Madame CRAVERO.

Anne-Marie CRAVERO :

Oui, nous avons, en effet, salué la démarche de formalisation d'une politique culturelle à Saint-Cloud. Et nous avons noté avec satisfaction la qualité du document soumis à notre lecture.

Il ne manquait qu'une chose : des données chiffrées, d'où la question orale qui vous a été adressée.

■ Sur le fond, l'accès à la Culture pour tous ne peut que recueillir l'assentiment de Saint-Cloud Rive-Gauche.

Toutefois, si les dimensions topographique et culturelle du sujet sont traitées, la dimension économique est, selon nous, insuffisamment prise en compte.
Vous le savez, selon les dernières données INSEE, 23 % des foyers Clodoaldiens ont un revenu familial inférieur à 20 000 € par an, et 7% sont même en dessous du seuil de pauvreté. Pour ces publics, il conviendrait, à notre sens, de réfléchir aux dispositifs pouvant être mis en place, en particulier pour les jeunes de ces familles.
Nous avions proposé une carte Saint-Cloud. Nous rejoignons donc un peu l'élan Clodoaldien, offrant la gratuité des activités culturelles et sportives, uniquement pour les enfants de ces familles, parce que la priorité, à notre sens, est celle-là. Mais, comme vous l'indiquez, ce projet n'étant qu'une lettre d'intention, nous espérons que cet axe pourra être développé dans les programmes d'action.

■ Sur le reste du projet culturel, quelques remarques choisies pour ne pas faire trop long.

❖ Si nous avons noté sans étonnement qu'une place importante était toujours accordée au passé, nous avons considéré avec intérêt la volonté affichée de soutien à la création au travers de résidences d'artistes et espérons que celui-ci pourra voir effectivement le jour.

❖ Nous avons relevé avec amusement le fait que Rock-en-Seine, privé des subventions municipales pour la seconde année consécutive, soit le premier des événements, cité comme tel dans le rapport, permettant à la ville de rayonner en dehors de ses frontières. Nous espérons que cette juste reconnaissance annonce le retour de la subvention municipale.

❖ Nous avons, enfin, noté que le projet de campus culturel demeurait plus que jamais à l'ordre du jour. Sachant son coût annoncé de 20 millions d'euros et du fait que d'autres priorités s'annoncent, nous en reparlerons, il nous paraîtrait souhaitable de les réinterroger, voire d'interroger les Clodoaldiens sur leurs préférences.

Compte tenu de ces derniers éléments, et dans cette attente, nous choisissons malgré tout l'abstention.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Donc, je mets aux voix.
Qui vote contre ? Pas de vote contre.

4 abstentions : Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL, Madame PASTOR, Monsieur BRUNSCHVICG, et 31 voix pour.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
CONSIDÉRANT l'importance du passé historique de la commune en lien avec l'Histoire de France ;
CONSIDÉRANT la richesse de l'offre culturelle du territoire portée par les établissements et les services publics de la Ville, ainsi que par les associations et les institutions ;
CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de rendre davantage lisible l'ensemble des dispositifs et actions que porte la politique culturelle du territoire ;
CONSIDÉRANT, par ailleurs**,** la volonté de la Ville d'affirmer ses volontés en matière de culture en proposant de formaliser cela par un projet culturel de territoire (PCT) qui définit sa feuille de route culturelle pour les années à venir.
ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, premier adjoint au Maire délégué à la Culture, au patrimoine et aux bâtiments communaux,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER le projet culturel de territoire de la ville de Saint-Cloud tel qu'annexé à la délibération.

80/ RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER LA MISSION D'ENCADREMENT DU TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DÉTERMINATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le MAIRE : L'intitulé est assez explicite.

Nous avons donc décidé de renforcer la rémunération des agents qui font l'effort de passer leur diplôme, même si on les accompagne et, parfois même, d'ailleurs, on finance leur formation et leur diplôme.
Et on crée donc ainsi un différentiel entre la rémunération d'un agent non diplômé et celle d'un agent diplômé ; ce que nous avons annoncé aux agents concernés, qui sont ravis.

C'est donc l'objet de cette délibération.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL :

- Madame PASTOR demande qui fixe le montant des salaires et pourquoi ce ne sont pas des chiffres ronds.

Les salaires sont fixés par la Ville mais ils sont encadrés, et dépendent d'un indice, ce qui explique qu'il y ait des virgules et pas de chiffre rond.

- Monsieur BRUNSCHVICG demande si la non-revalorisation des vacataires non diplômés pour des emplois en tension, ne nous empêche pas de remplir tous nos postes.

Ce n'est pas un problème à Saint-Cloud, car, au contraire, on aide les non-diplômés à passer les diplômes, et donc à devenir diplômés.

- Monsieur MAYCHMAZ dit que le Préfet a indiqué lancer une expérimentation à Asnières-sur-Seine pour un nouveau métier regroupant celui d'animateur et d'AESH avec la perspective de passer la rémunération mensuelle de 1 200 à 2000 € par mois, l'objectif étant de renforcer l'attractivité du poste, de faciliter la mise en place de plein temps et d'augmenter le niveau de qualification.

Monsieur GRUBER indique que l'expérimentation à Asnières-sur-Seine arrive bientôt à sa fin et que les retours sont positifs. La ville de Saint-Cloud pourrait, dans l'avenir, être intéressée par ce type de poste, même s'il précise qu'à ce stade, il y a encore peu de personnes à plein temps.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Oui, il faut préciser : les salaires ne passent pas par magie de 1 200 à 2 000, contrairement à ce que vous dîtes.
En fait, cet emploi se caractérise par une précarité, parce que le nombre d'heures n'est pas suffisant.
Et donc, l'expérimention à Asnières ne consiste pas à augmenter les salaires, mais à augmenter le nombre d'heures auxquelles l'agent peut être assujetti ; et donc comme il travaille plus, il gagne plus évidemment.
C'est donc une espèce de mutualisation de poste, qui permet d'offrir non plus 2 heures tous les midis, mais 2 heures le midi auxquelles s'ajoutent des heures le soir. En fait, c'est ce que nous faisons déjà, pas de cette façon-là, mais nous le faisons déjà en partie. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'on arrive à fidéliser un certain nombre de nos animateurs, parce que pour celui à qui on propose 2 heures de travail par jour, ce n'est, évidemment, pas un véritable boulot.
Mais ce n'est nullement une envolée de la rémunération, mais une proposition de poste qui a une assiette horaire beaucoup plus large.

Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.
Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;
VU la délibération du Conseil municipal n°2021-97 du 16 décembre 2021 autorisant le recrutement de vacataires pour assurer la mission d'encadrement du temps de restauration scolaire et déterminant leur taux de rémunération ;
CONSIDÉRANT la faible quotité de temps de travail requis pour encadrer le temps de restauration et la nécessité de recruter des professionnels sous le statut de vacataire pour exercer cette mission ponctuelle, précise et discontinue ;
CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers de l'animation sur l'ensemble des temps d'accueil des enfants, de stabiliser les équipes, de valoriser les compétences et de sécuriser l'organisation du service, afin de garantir un accueil de qualité des enfants et une continuité de service ;
CONSIDÉRANT le plan d'actions élaboré en concertation par la direction du pôle Petite enfance, éducation, jeunesse et la direction des Ressources humaines, et présenté aux représentants du personnel lors de la séance du comité social territorial du 10 juin 2026 ;
CONSIDÉRANT la nécessité de valoriser les formations suivies par les professionnels de l'animation et, dans ce cadre, de fixer un second taux de vacation visant à valoriser la rémunération des animateurs diplômés assurant les missions d'encadrement du temps de restauration scolaire.
ENTENDU l'exposé du Maire,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : D'AUTORISER le recours à des vacataires pour assurer les missions d'encadrement du temps de restauration scolaire.
ARTICLE 2 : DE CRÉER, à compter du 1er septembre 2026, deux taux de rémunération pour les animateurs chargés de la surveillance du temps de restauration scolaire,
ARTICLE 3 : DE FIXER les taux horaires brut de rémunération de la manière suivante :
- Agent non diplômé : 12,31 €
- Agent diplômé : 13,31 €

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que ces taux de vacation seront réévalués automatiquement en fonction des évolutions législatives du S.M.I.C.
ARTICLE 5 : **DE DIRE** que la dépense en résultant est inscrite au budget de la ville.

81/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AOÛT 2026

Le MAIRE : Cette délibération est classique et elle est présentée à chaque Conseil.

On supprime beaucoup de postes, mais ces postes supprimés ne correspondent pas à des départs d'agents, mais à des évolutions de carrière.
Il arrive, parfois aussi, qu'un agent démissionne, ou bien qu'un agent parte en retraite, auquel cas on supprime son grade, puis, on recrée un grade pour l'agent recruté qui va le remplacer.

C'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Nicolas PUJOL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;
VU la délibération n°2026-72 du 28 mai 2026 du Conseil municipal modifiant le tableau des effectifs au 1er juin 2026 ;
VU l'avis du comité social territorial en date du 10 juin 2026 ;
VU le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;
ENTENDU l'exposé du Maire ;
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
ARTICLE 1 : DE SUPPRIMER, à compter du 1er aout 2026 ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 2 postes d'ingénieur
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe
- 2 postes de technicien
- 4 postes d'adjoint technique
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'éducateur de jeune enfant
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe
- 1 infirmier hors classe
- 2 postes d'auxiliaire de classe normale *(suite à des avancements de grade)*
- 1 poste de bibliothécaire
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation

ARTICLE 2 : DE PRÉVOIR OU DE CONFIRMER la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.
Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L. 313-1 et L.332-8 du code général de la fonction publique.
En l'espèce, il s'agit donc des emplois suivants dans les conditions précisées :
- un emploi de directeur au sein de la direction du Pôle sportif sur le grade d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité,
- un emploi d'éducateur sportif terrestre au sein de la direction du Pôle sportif sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, catégorie B, à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité,
- un emploi de comptable au sein de la direction des Finances sur le grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité,
- un emploi d'aide-auxiliaire au sein de la direction de la Petite enfance sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité.
- un emploi d'inspecteur insalubrité au sein de la direction des Services techniques sur le grade d'agent de maitrise, catégorie C, à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité
ARTICLE 3 : D'ADOPTER le tableau des effectifs annexé ;
ARTICLE 4 : DE DIRE que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de la Ville.

Nous en avons fini avec les délibérations et nous passons aux questions diverses.

V. QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Monsieur MAYCHMAZ ou Madame LANDON.

Rafaël MAYCHMAZ :

Mes chers collègues, juste avant de poursuivre, je souhaiterais, avec Perrine, avoir une pensée pour un Clodoaldien, nommé Xxxx XXXXX, qui nous a quittés ce matin à 71 ans, je l'ai appris depuis peu. Beaucoup connaissaient son engagement associatif au sein de l'ECLA, et nous adressons tout simplement nos sincères condoléances à sa famille et ses proches, et à ceux qui ont eu la chance de le côtoyer. Je vous remercie.

Pour en revenir à nos travaux, nous avons plusieurs questions sur la canicule. Et, si vous en êtes d'accord, l'élan Clodoaldien commencera, vous répondrez, ensuite nous, puis Saint-Cloud Rive-Gauche, si vous en êtes d'accord.

Le MAIRE : Mais Monsieur MAYCHMAZ, on n'est pas dans une amicale. *Rires de l'assemblée.*
Il y a un Conseil municipal, il y a un protocole, il y a une police de l'assemblée. Donc, vous êtes le premier groupe, vous posez vos questions. Ensuite, ce sera au tour de Madame CRAVERO, de Madame PASTOR, et de Monsieur BRUNSCHVICG.
Donc allez-y.

Rafaël MAYCHMAZ : Mais vous n'êtes pas d'accord pour qu'on …….

Le MAIRE : Monsieur MAYCHMAZ, qu'est-ce que vous ne comprenez pas dans ce que je dis ?
Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi décider que finalement on ne passe plus les délibérations tout de suite. Enfin, ce n'est pas vous qui décidez. Donc vous avez des questions et vous les posez.

Rafaël MAYCHMAZ : Très bien. Donc la question s'intitule :

■ **La canicule n'a pas provoqué la crise. Elle a révélé notre manque de préparation.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je souhaite revenir sur la canicule de juin 2026, la deuxième de l'année. Elle a duré une dizaine de jours avec des températures proches de 40°C le jour et entre 24 et 30°C la nuit. Des écoles de Saint-Cloud ont adressé aux familles un message qui, je crois, doit tous nous interpeller :

«Afin de préserver la santé et le bien-être des enfants, nous vous recommandons de garder vos enfants à domicile lorsque cela est possible.»

Je tiens d'abord à remercier les agents municipaux et les équipes éducatives qui se sont mobilisés pendant cet épisode caniculaire.

Les scientifiques nous alertent depuis des années : les vagues de chaleur seront plus fréquentes, plus longues et plus intenses. Depuis quelques années, en moyenne, ce phénomène se produit une à deux fois par an, et parents comme agents témoignent d'une situation dégradée dans notre ville. Il n'y a ucune surprise, tout le monde savait.
Pourtant, à Saint-Cloud, nous sommes encore et toujours vulnérables. Des parents ont été invités à garder leurs enfants chez eux. Premièrement, cela est concurrent du travail des parents, ce qui impacte l'activité économique. Deuxièmement, cela est concurrent de l'apprentissage des enfants. Et troisièmement, cela n'offre aucune garantie réelle d'un point de vue sanitaire, car il ne fait pas forcément moins chaud au domicile qu'à l'école. Des enseignants ont été autorisés à fonctionner avec un effectif réduit. Et, enfin, des parents se sont eux-mêmes mobilisés pour acheter ou prêter des climatiseurs mobiles et des ventilateurs aux écoles.

Pour moi, ces faits traduisent une rupture partielle de la continuité du service public, et ce n'est pas acceptable. Les bâtiments des écoles et des centres de loisirs appartiennent à la commune. Leur adaptation relève donc pleinement de la responsabilité de notre Conseil municipal.

Depuis plusieurs années, notre groupe plaide pour investir davantage, pour atténuer le changement climatique et pour adapter nos infrastructures critiques aux fortes chaleurs. Toutes les solutions sont connues.
J'en profite pour vous dire qu'en matière de transition énergétique et écologique, il y a les politiques publiques qui sont opportunes 100 % de l'année, et celles différentes qui permettent de gérer les pics réguliers de température ; l'une est complémentaire de l'autre.
Je prends un exemple : à 30°, un ventilateur, c'est très bien. J'en profite pour vous dire qu'on les a attendus et réclamés pendant des années. À 40°, un ventilateur fait le même effet qu'un sèche-cheveux.
Lors des canicules, je vous signale aussi qu'il y a absence de vent. Et s'ajoute à cela que les fenêtres des écoles ne s'ouvrent pas toujours en grand ; c'est même le contraire régulièrement, pour des raisons de sécurité, certes, mais, du coup, en termes de ventilation, l'effet n'est pas aussi important qu'on peut l'avoir chez les particuliers ou ailleurs. Voilà.
Donc hélas, plutôt que d'investir pour garantir la fiabilité des services publics essentiels, d'autres choix budgétaires ont été privilégiés jusqu'ici par la majorité municipale.

Au cours des dernières années, la majorité municipale a trouvé 20 millions pour reconstruire le marché des Avelines, 6 millions d'euros pour améliorer les Trois Pierrots, 7,7 millions d'euros pour se soustraire à la loi SRU sur le logement social et prévoit désormais 20 millions d'euros pour reconstruire une médiathèque ; apparemment, ce serait la priorité du moment, voilà. Nous, on ne voit pas trop ce qu'il y a d'urgent là-dedans, mais c'est comme ça.

À défaut d'avoir anticipé suffisamment les investissements dans les écoles, tout est dans le « suffisamment », il est temps de réagir maintenant que les problèmes sont là.
Notre groupe, constant dans ses positions, nous appelons la majorité municipale à faire des écoles, des crèches et des centres de loisirs la priorité budgétaire n°1 de cette mandature, c'est tout là que ça se joue.
Les familles n'attendent pas de la Mairie de feindre la surprise à chaque nouvelle vague de chaleur. Elles attendent que les établissements soient adaptés.

Cela m'amène à **trois questions** :

► **1- Partagez-vous le constat** que les écoles de Saint-Cloud ne sont aujourd'hui pas suffisamment préparées ?

► **2- Par transparence,** êtes-vous prêt à présenter publiquement d'ici la fin de l'année, école par école, un diagnostic thermique, cette fois-ci, les solutions techniques que vous envisagez, avec les coûts et les calendriers associés, lorsque ceux-ci sont connus ?

► **3-** Pour prendre **un cas concret : l'école élémentaire du Val d'or** a été une fournaise ; c'est un bâtiment orienté plein sud avec une cour très minérale, et beaucoup de parents sont d'avis que des travaux d'ampleur sont nécessaires. Des membres de l'équipe éducative sont motivés pour avancer. Nous soutenons cela aussi. La majorité municipale peut-elle accélérer sur le sujet ?

Mes chers collègues, les canicules 2026 passeront, d'autres suivront. Il est plus que temps d'avancer pour nos écoles.
Je vous remercie.

LE MAIRE : Je vais laisser Madame de LARMINAT vous répondre, mais moi, je vais vous dire, Monsieur MAYCHMAZ, ce qui représente une vraie rupture de la continuité du service public, ce n'est pas du tout ce que vous avez dit, et quand vous brossez le tableau, on a l'impression qu'en gros il n'y a que Saint-Cloud qui n'a pas su se préparer.
C'est très curieux, mais il y a des villes voisines limitrophes qui, elles, avaient carrément fermé leurs écoles.
Décider de fermer les écoles, « débrouillez-vous avec vos enfants », me paraît être davantage une rupture de la continuité du service public, et cela me paraît beaucoup plus grave que d'avoir la responsabilité….., mais cela permettait de répondre favorablement à la pression de l'Éducation nationale, ça, c'est très clair. Une pression que Monsieur GRUBER et moi avons subie toute la semaine. Sauf qu'on est un peu résistants à la pression, car, nous, nous avons pensé qu'il était plus judicieux, en termes d'intérêt général, de continuer à accueillir les enfants pour les parents qui n'avaient pas de solution, plutôt que de fermer les écoles.
Je ne sais pas si, nous, nous n'étions pas prêts, mais s'agissant des villes limitrophes qui ont fermé leurs écoles, je ne sais pas, alors, comment vous les qualifiez. Tout votre jargon est formidable, malheureusement encore une fois, votre jargon est mal à propos.

Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, parce que je pense que le sujet a déjà été largement abordé ce soir.
En réponse à votre première question de savoir si nous partageons le constat que les écoles de Saint-Cloud ne sont pas suffisamment préparées, vous pourriez noter qu'on vient de voter une délibération qui prévoit tout de même une dépense de 720 000 € pour des travaux dans les écoles, afin de tenter de pallier notamment ces problématiques-là.

Vous parlez de transparence, alors, je pense qu'on n'a rien essayé de cacher et il est, d'ailleurs, prévu de vous transmettre les bilans énergétiques que la Ville a réalisés il y a quelques années.

Après, je me permets de revenir sur un des points, car j'aimerais bien que vous arrêtiez de dire qu'on va construire une médiathèque pour 20 millions d'euros, puisque vous savez très bien qu'on ne va pas construire une médiathèque qui va coûter 20 millions. Je viens de le redire, cette somme de 20 millions représente l'ensemble d'un campus culturel avec une médiathèque, un jardin, une ludothèque, des salles de travail pour les jeunes et, oui, on a entendu Monsieur Brunschvicg, un jardin complètement réaménagé, une nouvelle entrée pour le musée, une nouvelle entrée pour le Conservatoire, des salles polyvalentes qui n'existent pas aujourd'hui, ainsi que la création d'une nouvelle place sur la rue Gounod. Voilà. Donc les 20 millions ne sont pas 20 millions de médiathèque, ce n'est pas vrai. Et j'espère qu'on ne va pas, à tous les conseils municipaux, entendre parler des 20 millions pour la médiathèque, parce que les habitants l'ont compris, je pense.

LE MAIRE : Mais il serait juste de rappeler aux Clodoaldiens que vous aviez voté pour. Et puis, un jour, la campagne se faisant, et comme j'ai refusé que vous rejoigniez la majorité municipale, tout d'un coup, vous avez changé d'avis. Mais nous avons la délibération pour laquelle vous aviez voté pour … mais oui, Monsieur MAYCHMAZ, il faut assumer.

Rafaël MAYCHMAZ : Non, mais j'ai expliqué pourquoi j'avais changé d'avis.

LE MAIRE : Mais Monsieur MAYCHMAZ, essayez de comprendre, pour une fois, essayez de comprendre quelque chose : nous vous avons écouté silencieusement, pendant l'intégralité de votre question qui n'en était pas une, puisque c'était un exposé. Je n'ai pas connaissance qu'un seul des membres de ce Conseil municipal n'ait essayé de vous interrompre. Il serait appréciable que vous ayez la même courtoisie républicaine vis-à-vis de vos collègues ; parce que je peux vous garantir que si vous continuez comme cela, vous ne pourrez plus prendre la parole, parce que nous aussi, nous vous ….., mais oui, nous aussi, nous vous interpellerons à chaque mot, et Dieu sait qu'on pourrait le faire. Donc soyez gentil, vous prenez la parole, nous supportons cette prise de parole, et croyez-moi, c'est pénible, mais nous la supportons, parce que c'est le débat démocratique. Elle est beaucoup plus longue qu'une question, parce que ce n'est pas une question, à chaque fois, c'est une espèce de plaidoyer de mots abscons, mais c'est ainsi. Et ensuite, nous vous répondons. Il serait agréable que vous ayez la même courtoisie envers nous que celle nous avons envers vous ; c'est un principe républicain de courtoisie, qui, visiblement, vous fait défaut, il faudrait que vous l'appreniez.

Rafaël MAYCHMAZ : Ok. Pardon. Oui, merci, Monsieur le Maire.

■ Ma question porte sur le boulevard de la République, pour **réduire le bruit et ajouter une piste cyclable**, si c'est faisable.
Des habitants du boulevard de la République sont dérangés par la circulation de véhicules émettant un bruit excessif ; cela peut être le cas de dispositifs d'échappement modifiés, par exemple, ou d'un style de conduite inapproprié dans cette zone urbaine.
Des communes proches de chez nous ont expérimenté des **radars anti-bruit** pour verbaliser ces véhicules.

► Quel est le point de vue de la majorité municipale sur ce sujet des radars ?

Par ailleurs, **le bruit lié au roulement** peut faire l'objet d'un travail sur le type d'enrobé, un enrobé qui a un coût évidemment ; ce travail a été mené par d'autres communes sur des points précis. La performance estimée, selon le type d'enrobé, est une baisse de 3 décibels, semble-t-il. Le prix plus élevé d'un enrobé est, bien sûr, à mettre en regard avec tout le cycle de vie de la chaussée, donc l'usure avec les roulements, etc. C'est un sujet qui nous semble intéressant à étudier pour en évaluer sa pertinence.

► Quel est l'avis de la majorité sur le sujet ?

► Pour en revenir au boulevard de la République, est-ce qu'une réflexion a été menée en lien avec le Département pour faire évoluer cet axe ? Et à quelle échéance ?

● Cet axe étant majeur, l'**installation d'une piste cyclable sécurisée dans chaque sens** de circulation constituerait un véritable atout, à la fois pour la réduction du bruit et pour la sécurité, ainsi que pour la liberté de déplacement des usagers, notamment celles et ceux qui se rendent aux gares et aux établissements scolaires.
► Et dernière question : Est-ce que de tels aménagements cyclables sont prévus par le Département ?

LE MAIRE : Alors, Monsieur ACHARD pour une partie et Monsieur PORTEIX pour l'autre partie, est-ce bien cela ?

Jean-Christophe ACHARD : C'est cela. Merci, Monsieur le Maire.
Je répondrai à la première de vos questions avant de passer la parole à mon collègue, Nicolas PORTEIX, pour les suivantes.

Nous partageons pleinement la préoccupation exprimée par les habitants riverains du boulevard de la République, mais aussi de plusieurs autres axes de la commune confrontés à des nuisances sonores liées à certains véhicules particulièrement bruyants, qu'il s'agisse d'échappements modifiés ou de comportements de conduite inadaptés en milieu urbain.
Cette problématique n'est pas nouvelle et nous en avons débattu ici même il y a 5 ans déjà.
L'expérimentation des radars sonores avait, en effet, été prévue par la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM) en 2019 pour une durée de deux ans.
La première phase, menée notamment à Rueil-Malmaison, Paris ou Bron, visait à tester la capacité des capteurs à détecter, localiser et identifier les véhicules excessivement bruyants, sans verbalisation.
Dès 2021, la Ville a donc suivi avec intérêt cette expérimentation nationale, et les retours techniques furent globalement considérés comme encourageants, les systèmes développés sachant désormais associer mesure acoustique, localisation de la source sonore et image du véhicule concerné.
Mais malheureusement, une fois encore, c'est la mise en œuvre concrète qui pêche et les majorités successives que vous soutenez au plan national n'ont pas été en mesure de transformer l'essai et de lancer la deuxième phase.
En effet, pour permettre une verbalisation, il faut une homologation métrologique des appareils de mesure et un cadre législatif. Jusque-là, rien d'étonnant, mais comme cette homologation n'a pas été obtenue dans le délai initial de l'expérimentation prévu par la loi, et que les mesures législatives n'ont pas été prises en conséquence, la situation est bloquée.
Pour mémoire, je vous donne lecture de la réponse apportée à une question au gouvernement par la Ministre de la transition écologique le 15 juillet 2025 face à ce blocage, réponse qui montre l'absence d'action concrète dans le réel, qui est la marque de fabrique de cette majorité, qui parle beaucoup mais agit peu concrètement :
« Le Gouvernement reste mobilisé pour atteindre cet objectif. Il continue d'accompagner les fabricants dans la conception des radars sonores, et les collectivités qui préparent leur mise en œuvre sur le terrain. Des réunions régulières avec les collectivités partenaires permettent de partager l'avancement des travaux techniques et juridiques nécessaires pour continuer l'expérimentation .../… le gouvernement soutiendra toute initiative parlementaire qui y concourrait. »
En conséquence, une proposition de loi a bien été déposée au Sénat par le sénateur LR Guillaume Chevrollier en septembre 2025 mais, malheureusement, des paroles aux actes, c'en est resté là.

Je vous invite donc, en paraphrasant Boileau, à cesser de déplorer les conséquences dont vous chérissez les causes.
De notre côté, nous ne pouvons malheureusement que prendre acte de ce blocage.
Pour votre information complète, la Métropole du Grand Paris a initié un appel à projet en 2025. Après examen de celui-ci, la Ville n'a pas souhaité y répondre favorablement, car il consistait en l'installation pour une nouvelle expérimentation de **radars sonores pédagogiques**, c'est-à-dire destinés non pas à verbaliser, puisque c'est impossible, mais à sensibiliser les usagers de la route aux nuisances sonores qu'ils génèrent.
C'est la raison même pour laquelle nous n'avons pas souhaité donner suite à cet appel à projet. Notre réserve tient d'abord à l'efficacité limitée que nous anticipons pour un dispositif purement pédagogique appliqué au bruit. Autant les radars pédagogiques peuvent avoir un effet utile sur la vitesse, autant nous ne sommes pas convaincus qu'un affichage pédagogique produise le même résultat en matière de nuisances acoustiques.
Nous redoutons même un effet d'aubaine inverse, certains conducteurs, par exemple, ceux qui ont modifié sciemment l'échappement de leurs véhicules pouvant être tentés de « faire du bruit » pour provoquer l'affichage ou rechercher un effet de défi.

Nous resterons néanmoins attentifs à cette initiative qui débutera lorsqu'elle sera effectivement déployée sur les 26 communes retenues par la métropole, ainsi qu'aux enseignements qui pourront en être tirés.
Je vous remercie.

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

❖ **S'agissant des enrobés dits phoniques ou acoustiques**, ceux-ci agissent principalement sur le bruit de roulement, c'est-à-dire sur le bruit produit par le contact entre les pneumatiques et la chaussée. Leur texture et leur porosité permettent de limiter les vibrations et le phénomène de compression de l'air entre le pneu et la route.

Pour les véhicules légers, le bruit de propulsion reste cependant nettement dominant en dessous de 40 km/h. Le bruit de roulement devient prépondérant lorsque la vitesse augmente, et augmente, d'ailleurs, beaucoup plus nettement.

Un enrobé phonique est donc nettement plus efficace sur une voie où les véhicules roulent régulièrement à des vitesses relativement élevées que sur une rue urbaine où les principales nuisances sonores proviennent plutôt des accélérations, des moteurs et des échappements.

Ces revêtements présentent, par ailleurs, beaucoup de contraintes :

– un coût sensiblement plus élevé que celui d'un enrobé classique ;
– un entretien plus exigeant et des opérations de nettoyage très spécifiques ;
– une durée de vie plus limitée et une sensibilité particulière au gel en raison de l'eau qui s'infiltre dans les porosités, ce qui engendre la formation plus fréquente de nids de poule ;
– des performances phoniques qui diminuent assez rapidement sous l'effet des poussières, des boues, et des résidus huileux de la pollution.

Le boulevard de la République est une voie départementale en milieu urbain limitée à 50 km/h sur laquelle les vitesses moyennes constatées sont plutôt autour de 30 km/h. Il faut donc être lucide : un revêtement phonique ne constitue pas une solution miracle qui permettrait d'avoir un impact déterminant sur les nuisances sonores de ce boulevard.
Nous avons, cependant, interrogé le Département sur les propriétés des revêtements existants actuellement posés et sur l'opportunité de mise en oeuvre d'une solution de ce type à l'occasion d'une prochaine réfection des chaussées.

❖ **Les pistes cyclables**

Concernant la requalification du boulevard de la République, nous sommes en dialogue avec le Département, afin d'envisager, à terme, une transformation de cet axe majeur de notre commune.
Dans le cadre de ce futur projet, la Ville entend être pleinement force de proposition. La réflexion devra naturellement intégrer l'amélioration et l'extension des aménagements cyclables dans les deux sens, mais également traiter de manière globale l'ensemble des enjeux liés à cet axe, c'est-à-dire : les cheminements piétons, l'accessibilité, la fluidité et l'apaisement de la circulation, la sécurité pour tous les usagers, la réduction des nuisances sonores et la végétalisation où les emprises disponibles le permettront.
Comme vous le savez, le Département a déjà programmé plusieurs interventions importantes sur les voies départementales traversant notre commune au cours des prochaines années. Aussi, même s'il est encore trop tôt pour inscrire une opération sur le boulevard de la République dans un calendrier précis, sa requalification doit être envisagée dans une perspective plutôt à moyen terme.

LE MAIRE : Merci beaucoup. C'était très complet. Vous avez, je crois, une dernière question.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, merci, Monsieur le Maire, et merci à vos adjoints pour leurs réponses très complètes.

■ **Informatique : IA et services publics**

Madame Askinazi, dans la continuité d'une question que nous avions posée en 2024 sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour faciliter le travail de nos agents et améliorer la performance des services publics locaux, nous souhaitons savoir si la majorité municipale a avancé sur ce sujet qui irrigue nombre de domaines. À l'époque, c'était balbutiant à Saint-Cloud ; mais cette technologie évolue rapidement, que ce soit dans le domaine public, dans le domaine des particuliers et dans le domaine des entreprises.

Et nous souhaitons donc vous réinterroger et, puisque maintenant la délégation dont vous avez la responsabilité mentionne explicitement l'intelligence artificielle, savoir :

► **Quelle est votre feuille de route en la matière ?**

► **Quels cas d'usage concrets avez-vous identifiés, y compris pour des usages internes ?**

Je vous remercie par avance pour votre réponse et n'hésitez pas à nous donner quelques détails techniques, s'il vous plaît.

Et je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI :

Le 25 novembre 2025, a eu lieu un séminaire des agents pour justement parler de la question de l'IA générative.
À la suite de cela, la Ville a élaboré une charte et un guide de bonnne conduite destiné à tous les agents.
Puis a été déployé un logiciel de recrutement, avec deux briques, une brique pour générer les offres d'emploi, et un autre pour analyser les CV.
Inutile de vous dire que l'humain va tout de même passer par là pour analyser les CV ; on ne va pas laisser l'IA faire tout le travail de recrutement, parce qu'on estime que cela reste tout de même assez sensible. L'IA ne va donc pas remplacer l'humain.
Néanmoins, la Ville reste à l'écoute des projets portés par les différents services et, aujourd'hui, il n'y a pas forcément de service qui demande spécialement telle ou telle aide par rapport à l'IA.
On a également mis en place un chatbot qui est en cours de test au service des Clodoaldiens. Il n'est pas optimal, mais nous allons l'améliorer et nous continuerons à travailler, et avancer au fil de la progression et de l'arrivée des demandes.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame CRAVERO.

Anne-Marie CRAVERO : Merci.

■ Concernant **la Culture à Saint Cloud**, Madame de LARMINAT nous a communiqué oralement certains éléments financiers relatifs au projet. Je ne reviendrai pas dessus, sauf à ce que vous ayez préparé une réponse plus détaillée.

Ségolène de LARMINAT : Oui, j'ai quelques chiffres.

Anne-Marie CRAVERO : Super. Alors je pose mes questions.

► **1/** Ma première question était de nous rappeler le budget consacré à la Culture en 2025 et sa ventilation. Vous nous avez dit 8%, mais sur la ventilation, avez-vous des éléments ?

Ségolène de LARMINAT : Oui, ce n'est pas secret, ce sont les chiffres du budget.

Anne-Marie CRAVERO : C'est gentil de les avoir ressortis.

Ségolène de LARMINAT : Oui, on a 4 854 733 €, très exactement, du budget 2025 consacrés à la Culture ; ce qui correspond effectivement à peu près à 8% du budget de fonctionnement de la commune.

Vous vouliez aussi des précisions sur les principales associations. Donc les subventions sont réparties comme suit :

- de 762 000 € pour le conservatoire ;
- de 310 000 € pour l'ECLA ;
- de 723 000 € pour les 3 Pierrots ;
- de 204 000 € pour la médiathèque ;
- de 232 000 € pour le musée.

Ce sont les chiffres de 2025, ainsi que vous le souhaitiez.

Anne-Marie CRAVERO : Oui, merci beaucoup.

► **2/** Et j'avais posé une seconde question sur les évolutions prévisibles, mais vous nous aviez répondu en commission qu'il n'y avait pas de modification radicale.

Ségolène de LARMINAT : L'idée est d'être un peu dans la continuité des années précédentes, et donc de rester autour de 8% du budget de fonctionnement de la commune.

Anne-Marie CRAVERO : D'accord, merci beaucoup.

Guillaume SIMENEL :

■ **2 questions** sur le périscolaire, sans rentrer dans un exposé, mais avec un petit préambule, quand même.

En mai dernier, dans un contexte national marqué par des révélations graves sur des abus commis au sein d'accueils périscolaires, vous-même, Monsieur GRUBER, avez adressé un courrier aux familles de Saint-Cloud. Celui-ci décrivait les engagements de la Ville : contrôle systématique du casier judiciaire avant tout recrutement, vérification annuelle du fichier des auteurs d'infraction sexuelle pour l'ensemble des personnels intervenant auprès des enfants, protocole de signalement défini et formation des équipes assurées.
Nous avons lu ce courrier et salué cette initiative. Prendre la parole publiquement sur ce sujet, c'est reconnaître sa gravité et c'est la bonne attitude.
Mais, demain soir, l'année scolaire se termine, et la question que nous posons n'est plus celle de la méthode et des engagements, elle est celle des faits. Depuis l'envoi de ce courrier sur l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026, aucun habitant de Saint-Cloud ne sait si des signalements ont été effectués dans nos accueils périscolaires ou extrascolaires, aucun parent ne sait si des situations préoccupantes, s'il en a existé, ont été traitées, et aucun conseiller municipal n'a été informé. Ce silence n'est pas une garantie, mais est une absence d'information.
Rappelons ce qu'il s'est passé à Paris entre janvier et juin 2026 : 132 animateurs ont été suspendus, dont 52 pour suspicion de violences sexuelles ou sexistes. Ce qui a le plus frappé dans cette affaire, au-delà des faits eux-mêmes, c'est que des signalements existaient depuis des années sans que les familles, ni les élus, en soient informés. Le silence a duré et, dans ce silence, malheureusement, les enfants ont été blessés.
Nous ne disons pas que Saint-Cloud est Paris. Nous disons que la leçon est universelle pour nous tous et des engagements sans bilan rendu public ne constituent pas une garantie mais constituent une intention.

Donc deux questions précises auxquelles nous demandons, si possible, des réponses ce soir :

► **1/** Sur l'année scolaire 2025-2026, **des signalements ont-ils été effectués par les équipes municipales** auprès du SDJES, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, compétent pour instruire ces situations ? Et si oui, quelles suites ont été données ?

► **2/ Des mesures conservatoires** ont-elles dû être prises à l'égard d'un ou plusieurs agents intervenant dans nos accueils périscolaires ou extrascolaires au cours de cette année ?

Si la réponse est qu'aucune situation préoccupante n'a été identifiée cette année, disons-le ici publiquement devant les familles de Saint-Cloud, ce sera la meilleure réponse possible à l'inquiétude que tout parent peut légitimement ressentir.

Jacques GRUBER : Merci pour la question.

Alors comme vous l'avez rappelé, nous avions effectivement adressé aux parents d'élèves, le 7 mai, un courrier détaillant les procédures de recrutement des animateurs, ainsi que les mesures prises par la Ville en cas de signalement ou de dépôt de plainte.
Ici même, en Conseil municipal, j'ai communiqué le 28 mai sur ces mêmes sujets. Et, cette année, à la suite d'un dépôt de plainte contre X, visant un animateur du périscolaire maternelle de Montretout, nous avons appliqué les mesures prévues, conformément à nos engagements.
La description de l'auteur des faits lors du dépôt de plainte ne permettant pas d'identifier précisément un animateur, nous avons adressé un signalement au SDJES et procédé à la suspension non d'1, mais de 3 animateurs qui pourraient correspondre au signalement.
Nous sommes maintenant en attente du traitement de cette plainte par la police et les institutions judiciaires.

J'ajoute que Monsieur le Maire et moi avons réuni tous les parents d'élèves de Montretout ce mercredi, afin de les informer en toute transparence, et éviter toute diffusion de rumeur infondée.
Nous souhaitions ainsi rassurer les parents sur la confiance que nous avons, Monsieur le Maire et moi-même, dans les équipes du périscolaire de Montretout, comme dans toutes les autres équipes de la Ville.
Par ailleurs, j'aimerais rappeler aux parents qu'il serait préférable d'éviter les communications sur les réseaux sociaux, afin de limiter tout risque de voir la personne potentiellement impliquée adopter une stratégie d'évitement.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Madame CRAVERO, vous avez une autre question ?

Anne-Marie CRAVERO : Oui.

■ **Épisode caniculaire & Politique générale d'adaptation au changement climatique de la ville**

Nous souhaitons revenir sur la politique générale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la Ville. Ces sujets de changement climatique et leurs effets, déjà abordés par Monsieur MAYCHMAZ, sont trop importants pour que, cette fois, nous raccourcissions notre intervention, comme nous le faisons parfois, pour éviter les doublons et épargner ceux qui nous écoutent. Donc, je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

En préambule de nos questions, si vous m'autorisez, je voudrais attirer l'attention du Conseil et des Clodoaldiens, qui sont avec nous, sur trois convictions.

1● La première conviction : **L'adaptation est une priorité, mais elle ne suffira pas**.

Nous atteignons les 1,5 % de réchauffement qui avaient été érigés en limite. Là, je parle au plan national, bien sûr, peut-être mondial ; les épisodes de canicule, conséquence de ce phénomène, impactent chacun d'entre nous, menacent les plus fragiles des êtres vivants, y compris les animaux et les plantes qui sont aussi des êtres vivants.
Ce soir, nous avons parlé de mesures visant à notre adaptation : ventilation, climatisation, isolation, végétalisation. Toutes ces mesures sont, sans conteste, indispensables, et il nous faut accélérer dans leur mise en œuvre, nous en sommes bien d'accord.
D'autres devront, sans doute, être envisagées comme, par exemple :
- l'isolation thermique des logements sociaux de notre commune, où il faudra se tourner vers les bailleurs sociaux ;
- ou l'arrosage des arbres en ville, ce qui peut paraître un peu dérisoire, mais on a trouvé des oisillons morts au pied des arbres, en raison d'une chaleur trop importante dans ces arbres.

Les conséquences du changement climatique menacent aussi, je voudrais le rappeler, nos maisons et nos équipements. Saint-Cloud fait partie des communes exposées au risque de retrait-gonflement des argiles.
L'été, qui commence, n'épargnera pas les Clodoaldiens, propriétaires de maisons construites sur ces sols, qui constituent, je crois, 70 % du territoire de la commune. Il serait, d'ailleurs, souhaitable de mettre à leur disposition une consultation d'experts, afin de les accompagner techniquement pour la mise en œuvre de mesures préventives.

2● J'en arrive à notre deuxième conviction : **L'atténuation du réchauffement climatique**, dans laquelle Saint-Cloud doit aussi prendre sa part.

Le scénario de référence du plan national d'adaptation est désormais celui d'un réchauffement des températures de 4 degrés. Je vous laisse imaginer ce qu'il adviendra de nous. Nous ne pouvons pas nous contenter d'essayer de nous en protéger. Il faut aussi, me semble-t-il, prendre notre part et joindre nos efforts à ceux qui luttent contre ce fléau en réduisant nos émissions de CO2, dues pour les 3/4 aux énergies fossiles. C'est une responsabilité partagée.

- Pour la Ville, prendre sa part pourrait être **développer une production d'énergie communale** issue des renouvelables solaire et géothermie, comme vous commencez à l'envisager, ce dont nous nous félicitons.
Au-delà de la commune, il serait sans doute utile d'accompagner les habitants dans leur démarche pour s'équiper de ce type de production d'énergie.
Une action résolue sur ce terrain aurait, en outre, pour bénéfice de développer notre indépendance énergétique, ce qui, en cas de crise sur les marchés de l'énergie, comme on vient d'en vivre, nous protègerait aussi des variations de prix.

- Par ailleurs, vous n'allez pas être d'accord forcément, il est temps, me semble-t-il, de **promouvoir les mobilités douces**, vélo et marche, notamment, en développant plus activement les équipements nécessaires.
Sur ce point, nous avons la conviction que nous pouvons et devons faire beaucoup mieux. Des financements existent auprès de la Région. N'attendons pas, là non plus, qu'ils s'arrêtent.

- Dernier exemple : La Ville pourrait développer **des programmes pour sensibiliser les enfants** aux enjeux climatiques et aux bonnes pratiques.

Comme le disait Rafaël, tout à l'heure, les solutions sont connues. Il reste à les mettre en œuvre sans délai. Et vous m'accorderez que c'est une affaire de volonté.

3● Troisième conviction : **La contrainte budgétaire** peut se desserrer pour qui connaît ses priorités.

Pour l'instant, Saint-Cloud n'a pas été pionnière sur ces sujets et on nous opposera que, pour demain, les budgets sont contraints.
Il est temps, sans doute, pour la municipalité, qui semble désormais davantage consciente des enjeux, comme en témoignent vos écrits, à propos de la rue Dailly, d'agir de façon plus résolue sur ces terrains, en différant des projets sans doute moins urgents.
Je pense aussi au projet de campus culturel aux Avelines, d'ailleurs contesté par certains. Je sais que vous y êtes attaché, mais ce n'est pas à vous que j'apprendrai que nous n'aurons pas les moyens de tout faire en même temps. Avouez que cela mérite réflexion. Ce n'est pas opposer la culture à l'écologie ; mais si nous ne prenons pas soin de notre planète, je crains que les autres sujets n'aient, un jour, plus lieu d'être.
Merci de votre écoute. Je passe maintenant aux questions que nous vous avons adressées.

► **1/** Ma première question : Pourriez-vous faire un bilan économique de l'action engagée depuis 2020 pour l'adaptation des écoles de Saint-Cloud au changement climatique ? Quel montant d'investissements, et pour quels emplois ? S'agissant des emplois, on vous en avait parlé.

► Sachant que vous mentionnez un audit énergétique réalisé sur les écoles, pouvons-nous avoir ces grandes conclusions ? Recommande-t-il la production autonome d'électricité par toits solaires ? Et l'avez-vous envisagé pour les écoles ?

Ségolène de LARMINAT : Oui. Je voudrais réagir, je suis désolée si je ne réponds pas directement à votre question. Vous avez parlé, toujours, de ce fameux campus culturel que vous aimez bien citer, un projet à 20 millions d'euros. Et figurez-vous que ce projet intègre un travail très important d'étude, actuellement en cours, sur une solution de géothermie de surface pour l'ensemble du site.

Anne-Marie CRAVERO : Très bien

On espère donc concrétiser cette solution et on met tout en oeuvre pour réussir.

Vous voyez donc que, dans les 20 milions d'euros, il y a aussi des choses qui vont dans le sens que vous souhaitez, et cela nous permettra d'avoir des équipements complètement adaptés au réchauffement climatique, puisque cette solution produira, à la fois, chaleur et rafraîchissement.

Anne-Marie CRAVERO : Je n'ai pas recité le chiffre.

Ségolène de LARMINAT : Pardon. Vous ne l'avez pas recité, mais comme c'est récurrent, je l'avais entendu implicitement.

Anne-Marie CRAVERO : Merci, c'est très important.

Ségolène de LARMINAT : S'agissant de l'audit énérgétique, je crois qu'on a déjà dit qu'on allait vous le transmettre.
Encore une fois, ce n'était pas tout à fait un audit énergétique ; en fait, on l'a engagé au moment où on cherchait à faire des économies sur les fluides, ce qui est toujours un peu le sujet d'actualité, mais qui n'est pas celui qui vous préoccupe le plus aujourd'hui, je pense. Ceci dit, il comporte des informations intéressantes et on va vous le partager sans difficulté.

Et par rapport aux actions que nous menons, j'ai l'impression de me répéter un petit peu, mais nous avions déjà, dans le budget 2026, inscrit certaines actions qui sont en cours. Et l'idée est évidemment de ne pas s'arrêter là. On est en train de travailler sur un retour d'expérience sur tout ce qui s'est passé la semaine dernière, et des actions continueront d'être menées dans les mois et les années à venir.

Anne-Marie CRAVERO : Et concernant la dernière partie de ma question,

► qui porte sur l'équipement des toits solaires pour les écoles, afin de produire de l'électricité, cette idée a-telle déjà été envisagée ?

Ségolène de LARMINAT : Alors, je ne crois pas. Nous sommes plutôt sur une végétalisation des toitures quand c'est possible, mais c'est peut-être quelque chose qui peut être creusé.

Le MAIRE : Nous, nous sommes pour l'énergie la plus décarbonnée, qui est l'énergie nucléaire.

Anne-Marie CRAVERO : Oui, mais on ne va pas construire cela à Saint-Cloud.

Le MAIRE : Non, mais vous, vous les avez fermées. Donc si on ne les avait pas fermées

Anne-Marie CRAVERO : « vous » qui ?

Le MAIRE : Mais si, vous les avez fermées. Vous, enfin, la famille politique à laquelle vous appartenez, et sans parler des autres.
Nous, nous sommes pour le développement de l'énergie nucléaire qui est l'énergie décarbonnée. Et donc, on pourrait chauffer, s'éclairer, sans compter qu'elle est moins chère, enfin faire tout ce qu'on veut.
Cela n'empêche pas que tout ce qu'a dit Madame de LARMINAT est très juste, une solution géothermique pour le campus culturel est à l'étude en ce moment.
Et à chaque fois qu'on a un bâtiment neuf, bien évidemment ; c'est beaucoup plus facile quand vous produisez du neuf que lorsque vous intervenez sur de l'ancien.

Anne-Marie CRAVERO : Ok. Merci. Je passe la parole à Guillaume, si vous voulez bien.

Guillaume SIMENEL : Juste 3 petites questions temporelles sans exposé, sans préambule, rassurez-vous, cela va être assez court.

► **1- À court terme, c'est-à-dire pour cet été, en cas de nouvelle canicule**, et une prochaine canicule est annoncée normalement ce week-end, est-ce que vous prévoyez d'ouvrir davantage la piscine des Tourneroches, avec des horaires élargis, même s'ils sont déjà élargis, mais plus élargis encore, après 21h, et potentiellement même une ouverture en août, et aussi un accès facilité, voire gratuit, pour les habitants ?

► La Ville envisage-t-elle également d'ouvrir les salles climatisées, en particulier celles des 3 Pierrots et d'y proposer des séances gratuites ?

► La Ville pourrait-elle identifier et communiquer aux Clodoaldiens, au-delà des Parcs et Jardins, une liste des espaces publics rafraîchis accessibles pendant les heures les plus chaudes, avec les fontaines, etc. ?

► **2- À moyen terme**, et en particulier **en prévision de l'été prochain 2027**, la Ville s'engage-t-elle à accélérer les projets d'aménagement des cours d'école, les ombrières, la désimperméabilisation et la brumisation ?

► **3- À long terme**, on en a parlé un petit peu tout à l'heure, et j'ai compris, au cours de notre échange sur la délibération n° 75, qu'**un plan global d'adaptation** des écoles est en cours de réflexion, et qu'il sera, d'ailleurs, peut-être proposé en fin d'année.
Est-ce que ce plan pourra aussi couvrir l'ensemble de nos équipements publics et être présenté et délibéré au Conseil municipal en fin d'année ?

Le MAIRE : Ce sera un schéma directeur. Sachant qu'on a quasiment 90 000 ou 100 000 m² de superficie de bâtiments, cela ne peut pas se faire en 1 jour ; mais ce sera probablement un schéma directeur.

Sur tous les autres sujets que vous avez évoqués, en fait, cela existe déjà.

■ Aujourd'hui, on a déjà, dans notre plan canicule, **des lieux rafraîchis identifiés**, Madame POTHIER en a parlé tout à l'heure, (y compris pour des personnes non résidentes) : les 3 Pierrots, le Carré, les Heures claires , les Jours heureux ; et j'en ai probablement oublié. Il faut regarder le plan communal canicule, mais ils existent déjà effectivement. Et la semaine dernière, nous avons accompagné des gens en difficulté dans ces espaces rafraîchis ; c'est une procédure existante déjà engagée.

■ S'agissant des **parcs et jardins**, on s'était dit qu'on allait les fermer à 23h pour des raisons de sécurité. Mais on s'aperçoit que, dans ces périodes-là de chaleur extrême, on peut , quand même, les laisser ouverts toute la nuit.
Accessoirement, cela permet à l'agent d'astreinte de souffler, parce que commencer à fermer à 23h le fait finir à minuit / minuit et demi, tandis qu'il commence à rouvrir à 5h ou 6h du matin. Il y avait tout de même donc des agents en difficulté. Et contrairement aux habitudes, on peut donc les laisser ouverts toute la nuit.

■ **À la piscine**, la situation est différente du temps scolaire. Souvent les Clodoaldiens se plaignent de ne pas pouvoir accéder à la piscine (en période scolaire), ce qui est assez vrai, d'ailleurs. Et ils ont l'impression que la piscine est tout le temps fermée. Non, elle n'est pas fermée. Elle est ouverte dès 8h30/9h le matin, non pas au public, mais aux scolaires prioritairement, car le « savoir nager » fait partie des programmes.
Donc la piscine accueille beaucoup de scolaires, ainsi que les clubs, l'UAS Natation, le Waterpolo, les groupes de plongée et donc, pendant ce temps-là, le public ne peut pas y accéder.

Mais c'est valable dans beaucoup de villes, parce qu'en fait, je me suis interrogé sur les villes voisines, et l'équipement est ouvert aux scolaires et aux associations, et l'accès classique au public, je ne parle pas des centres type Aquaboulevard ou des centres de loisirs, mais d'une piscine en tant qu'équipement sportif municipal, et c'est le cas de notre piscine. Souvent on compare notre piscine à celle de Garches, mais notre piscine n'a pas le même positionnement que celle de Garches. La piscine de Garches n'est pas un équipement sportif. Tandis que notre piscine a un bassin de 25 m de long, de 4,20 m de profondeur, c'est un bassin sportif où ont lieu des compétitions de natation, etc. À Garches, c'est une très belle piscine, qui s'ouvre l'été, mais c'est uniquement un équipement de loisirs ; ce n'est donc pas le même positionnement. Les deux piscines sont probablement complémentaires, mais ce ne sont pas tout à fait les mêmes équipements.

Pour essayer de répondre mieux à votre question, par exemple, la semaine prochaine sera un temps où nous n'aurons plus les scolaires. Les situations d'accueil du public à la piscine seront donc différentes. Par conséquent, s'il y a des événements, on pourra le faire dans de meilleures conditions.

La piscine est un équipement qui ne permet pas l'ouverture avec deux seules personnes, il faut au minimum 8 ou 9 personnes.

Pendant l'année scolaire, lorsque la piscine est ouverte jusqu'à 21h, les agents ne partent pas avant 22h/22h30, sans compter le temps du trajet de retour à leur domicile, sachant qu'ils reprennent le lendemain matin tôt pour les scolaires.

En période hors-scolaire, les conditions d'exploitation sont différentes. Je vous passerai le planning d'été, car c'est assez révélateur.

Notre piscine est un équipement technique extrêmement sensible, qui, d'abord, se situe en sous-sol d'un immeuble. Ce qui fait que lorsqu'il faut le vider, je ne sais pas si vous imaginez l'évacuation des centaines de mètres cubes d'eau, vous ne pouvez, d'ailleurs, pas le vider en une seule journée, parce que si on le vide trop rapidement, cela modifie la portance du bâtiment.
Étant au niveau des fondations du bâtiment en sous-sol, cela nécessite un certain temps pour le vider, il faut un peu moins de temps pour le remplir, mais le temps de le vider et de le remplir demande pas moins d'1 semaine. Ensuite, il y a tout le travail de maintenance des pompes, des filtres …, puis le temps de vacances des agents.

Nous avons étudié mais, cet été, on ne pourra pas ouvrir en août. Je rappelle qu'on a déjà fait une expérimentation, certes, il y a plusieurs années de cela. On me dit toujours « il faut ouvrir la piscine en août ». Un jour, j'ai donc fini par penser que les gens avaient finalement peut-être raison, et donc on a ouvert pendant tout le mois d'août, je ne sais plus en quelle année, mais cela fait plusieurs années. Et on a eu entre 0 et 4 entrées par jour, il y a des jours où on n'a eu personne. Quand vous voyez le coût d'exploitation de cet équipement, la mobilisation des agents, parce qu'il est impossible d'ouvrir avec 1 seul agent, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.
L'expérimentation a donc été faite. Alors, vous allez me dire que les temps ont changé depuis 10 ans, cela fait au moins 10 ans, voire davantage. Peut-être que les temps ont changé, mais il faut tout de même bien réfléchir à ce qu'on fait. Nous avons un équipement qui a besoin d'une maintenance annuelle assez lourde en termes techniques.
On regardera si on peut réduire la plage horaire, mais cette expérimentation-là avait déjà été menée. Voilà.

Alors, Monsieur GRUBER, allez-y, parce qu'il est déjà minuit.

Jacques GRUBER : Il y avait le point sur les cours osasis et Delphine POTIER m'a demandé, en son absence ce soir, de prendre le point et de répondre à sa place. C'est une longue réponse mais que je trouve intéressante, parce qu'elle est particulièrement pertinente, et elle permet effectivement de poser le sujet et le débat.

Face à l'intensification des épisodes de chaleur, notre responsabilité est d'agir concrètement pour adapter nos écoles et offrir aux enfants des espaces plus frais, plus agréables et plus résilients. C'est tout le sens de la démarche des cours oasis, qui vise à désimperméabiliser, végétaliser, créer de l'ombre et mieux gérer les eaux pluviales.
Cette dynamique est déjà engagée à Saint-Cloud. Plusieurs cours ont déjà été transformées, avec des investissements importants : 204 914 € pour l'école maternelle Centre, 304 002 € pour l'école maternelle Val d'Or et 247 650 € pour l'école maternelle Montretout.
Ces réalisations montrent que la Ville ne se contente pas d'annoncer des intentions : elle investit déjà concrètement pour transformer les espaces scolaires, améliorer le confort d'été et faire entrer davantage de nature dans le quotidien des enfants.

La démarche se poursuit également dans le cadre du contrat de bassin Eau, Trame verte et bleue, Climat 2026-2030. Ce cadre partenarial permet d'inscrire nos projets dans une stratégie plus large d'adaptation au changement climatique, de gestion durable de l'eau, de désimperméabilisation des sols et de renforcement des continuités écologiques. Il constitue donc un levier important pour accompagner la transformation progressive des espaces publics et scolaires, notamment avec de nouveaux aménagements de cours d'école : la maternelle des Coteaux en 2027 et l'école élémentaire Montretout en 2028.
Pour autant, l'inscription de ces projets dans ce contrat ne signifie pas que tout est automatiquement décidé ou financé. Ces opérations doivent être intégrées à notre programme pluriannuel d'investissements, puis faire l'objet d'arbitrages budgétaires précis et de délibérations le moment venu. Il faut tenir compte, à la fois, du coût des travaux, des subventions mobilisables, des priorités de la Ville et de notre capacité à assurer ensuite le bon fonctionnement de ces aménagements dans la durée.

L'enjeu financier est donc central. Une cour oasis représente un investissement important au moment de sa création : études, travaux de désimperméabilisation, plantations, sols adaptés, mobilier, jeux, dispositifs d'ombre ou encore gestion des eaux pluviales.
Mais il faut aussi regarder l'après-travaux avec lucidité : ces espaces ont un impact financier sur l'entretien, car ils nécessitent un suivi régulier, des interventions techniques, l'entretien des plantations, parfois de l'arrosage, du renouvellement de végétaux ou des réparations spécifiques.
C'est pourquoi, nous devons pouvoir assumer pleinement ces choix. Il ne s'agit pas seulement de créer de belles cours au moment de l'inauguration ; il faut être aussi en capacité de les entretenir correctement dans le temps.
Aujourd'hui, nous rencontrons déjà de vraies difficultés d'entretien et nous devons trouver les bonnes solutions pour y répondre : adapter nos méthodes, anticiper les coûts, mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires et intégrer ces charges dans nos arbitrages.

Notre approche reste résolument positive, mais elle doit être responsable. Les cours oasis sont une réponse essentielle aux enjeux climatiques et au confort des enfants. Elles représentent un effort financier et organisationnel réel, à la fois, en investissement et en fonctionnement. C'est un challenge que nous voulons relever, avec sérieux, pragmatisme et détermination, en veillant à ne lancer que des projets que nous sommes en mesure d'assumer durablement.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame PASTOR.

Christine PASTOR : Monsieur le Maire, des riverains de l'esplanade du marché des Avelines m'ont alertée sur des nuisances sonores nocturnes récurrentes, en lien notamment avec l'exploitation de la terrasse de la brasserie *LA MAISON* sur cet espace public. Des troubles sont signalés jusqu'à quatre heures du matin, impliquant parfois plus d'une vingtaine de personnes, et ce, de manière répétée, et pas seulement durant l'épisode de canicule de la semaine dernière.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte déjà lourd pour les habitants : des chantiers successifs depuis plusieurs années, les travaux du marché, la construction des immeubles limitrophes, un nouveau chantier en cours également, qui ont sensiblement dégradé la qualité de vie des résidents, de jour comme de nuit.

Je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

1► Tout d'abord, quelles sont les conditions exactes de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée pour la terrasse de l'esplanade du marché, et, le cas échéant, pour la boulangerie voisine, LEKLA, notamment s'agissant des horaires d'exploitation autorisés et des obligations de remise en état ?

2► Ensuite, des contrôles du respect de ces conditions ont-ils été effectués et, si oui, avec quels résultats ?

3► Enfin, quelles mesures la municipalité envisage-t-elle pour mettre fin à ces troubles, qu'il s'agisse d'un renforcement de la surveillance par la police municipale, d'une révision des conditions d'autorisation, ou de toute autre disposition relevant de vos compétences ?

Je vous remercie.

Jean-Christophe ACHARD : Madame la Conseillère,

La municipalité a bien pris en compte les signalements relatifs aux nuisances nocturnes observées sur l'esplanade du marché des Avelines et dans ce secteur plus largement. Nous partageons le constat que certains comportements occasionnent des troubles à la tranquillité des riverains, notamment en soirée et à certaines périodes de forte fréquentation.
Pour autant, nous devons garder à l'esprit que l'esplanade du marché constitue également un espace de vie, de rencontres et d'activité économique participant à l'attractivité de ce quartier. Notre responsabilité est donc de rechercher un juste équilibre entre la préservation de la tranquillité publique et le maintien de lieux de convivialité appréciés des Clodoaldiens.

S'agissant des autorisations d'occupation du domaine public, les arrêtés « terrasses » initiaux n°34/2026, n°35/2026 et n°37/2026 ont autorisé respectivement les installations de terrasse et de contre-terrasse pour le restaurant *LA MAISON* et une terrasse pour *LEKLA*.

À la lumière des retours recueillis et des usages constatés sur le site, ces autorisations ont récemment été revues et les arrêtés « terrasses » n° 39/2026, n°40/2026 et n°41/2026 ont ainsi remplacé les autorisations précédentes, afin de mieux encadrer les conditions d'exploitation de ces terrasses.

Ces évolutions ne constituent pas une simple mesure administrative ; elles visent précisément à répondre aux préoccupations exprimées par les riverains.
Les nouveaux arrêtés, en particulier, introduisent notamment des **restrictions d'horaires d'utilisation des terrasses**, avec une **fin d'autorisation d'exploitation à 23h,** ainsi qu'une **obligation de repli et de rangement du mobilier en dehors des périodes autorisées**, de manière à limiter les occupations tardives de l'espace public et de réduire ainsi les nuisances nocturnes.

La Ville poursuivra son suivi attentif de la situation, afin de garantir le respect de ces nouvelles dispositions et de maintenir le nécessaire équilibre entre animation urbaine, dynamisme commercial et tranquillité publique.

En parallèle de ces évolutions, des patrouilles sont très régulièrement conduites dans ce secteur et le CSU est particulièrement sensibilisé. Lorsque des comportements susceptibles de générer des troubles sont observés via la vidéoprotection, l'information est immédiatement transmise aux équipages sur le terrain, afin qu'ils procèdent aux vérifications nécessaires.

Concernant les contrôles et les interventions menées par la Police municipale, 10% ont conduit à des rappels à l'ordre ou à des verbalisations. Ce chiffre peut sembler insuffisant, mais il convient de rappeler que ces interventions sont conditionnées à la constatation effective d'un trouble à l'ordre public ou d'une infraction par les forces de police.
En l'absence de tels éléments, les rassemblements de personnes sur l'espace public ne peuvent être interdits, ni faire l'objet d'une verbalisation.
Pour autant, soyez assurés que l'ensemble des forces de police, tant municipale que nationale, demeure mobilisé sur ce secteur, afin de veiller au respect de la réglementation et de prévenir les débordements signalés.

Enfin, dans un autre registre et puisque vous terminiez votre question par une ouverture vers d'autres dispositions relevant des compétences de la Ville qui auraient été mises en œuvre, nous souhaitions, avec ma collègue Catherine Grevelink, revenir sur une situation de nuisance qui a été résolue avec efficacité par l'action du service de la sécurité et de l'hygiène sous la direction de Monsieur Xxxxxx XXXXX.
L'exploitation de la brasserie *LA MAISON*, ouverte en septembre 2025, a entraîné des nuisances sonores liées au moteur d'extraction des hottes, nuisances signalées à la mairie à partir de janvier 2026 par plusieurs riverains.
Après plusieurs constats sur place en janvier, février, et mars et échanges avec l'établissement, Monsieur le Maire a adressé, le 26 mars 2026, une mise en demeure à la direction de l'établissement, afin de faire cesser les nuisances sous dix jours.
Le 3 avril 2026, lors d'une visite technique en toiture, la Ville et le technicien ont constaté le bruit et procédé à des réglages (suppression de l'automatisation, désactivation du « boost », puissance minimale fixe).
Et par courrier du 15 avril 2026, Monsieur le Maire a pris acte de la disparition du bruit après ces réglages, tout en exigeant le maintien des mesures et la réalisation, puis la transmission d'une étude acoustique, sous peine de suspension des installations en cas de récidive.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse complète.

Enfin, Monsieur BRUNCHVICG.

Augustin BRUNSCHVICG : J'ai deux questions.

1 ■ Monsieur le Maire, je vais m'adresser directement à vous pour la première question, qui me tient particulièrement à cœur.
Je ne vais pas rappeler le bilan de la canicule qui a déjà été évoqué par mes collègues.
Le problème, celui dont cette canicule est la conséquence, tout le monde le connait, c'est le changement climatique.

Il paraît évident de le dire, mais pas pour tous.
En effet, le 18 octobre 2024, lors d'un Conseil municipal, vous avez déclaré et je vous cite : « La thèse, qui consiste à dire que c'est l'humain qui est à l'origine des changements climatiques, est fausse. »
Vous niiez alors l'origine anthropique du dérèglement climatique, qui est pourtant un consensus scientifique établi depuis des décennies. Votre position a un nom, cela s'appelle du climatoscepticisme.
Vous avez même ajouté, lors de ce même Conseil, que cette vérité établie scientifiquement relevait, je vous cite encore, « de thèses d'activistes qu'il ne fallait pas laisser prospérer ».
Malheureusement, ce genre de posture conduit à une inaction climatique, à l'accélération de nos émissions, et donc à un effet direct sur la hausse des températures.
Je ne vous accuse évidemment pas des morts de la canicule, mais je déplore que vous alimentiez une minoration de l'enjeu climatique qui conduit au réchauffement de notre planète et à ce genre d'événement.

La question est importante, je ne dis pas que vous niez le changement climatique en tant que tel, ni que vous ne mettez rien en place pour y adapter Saint-Cloud. Le vote de l'isolation des écoles en est une preuve.
Toutefois, en niant son origine anthropique, vous vous empêchez partiellement d'affronter le seul enjeu qui vaille, celui de l'atténuation. Car s'adapter sans atténuer, c'est tenter de coller du sparadra sur une plaie ouverte.
Reconnaître que l'homme est bel et bien à l'origine du réchauffement climatique, c'est prendre conscience que c'est avant tout à l'homme d'atténuer ses dommages sur la planète.
Or, la politique municipale se focalise largement sur l'adaptation au prix de mesures concrètes et d'ampleur pour faciliter la baisse de nos émissions, comme encourager le cyclisme ou des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Ma question vous donne donc l'opportunité de clarifier votre position, et j'espère que c'est ce que vous ferez, elle est très simple :

► Monsieur le Maire, pensez-vous vraiment que l'homme n'est pas à l'origine du réchauffement climatique ?

Le MAIRE :Alors cher collègue, d'abord, c'est quand même amusant de voir que vous relatez des propos qui n'existent pas et qui, probablement sont ceux qu'on a bien connus de votre prédécesseur, qui porte, d'ailleurs, votre même nom, et qui a une faculté assez sympathique de systématiquement déformer les propos qui sont tenus. Vous avez fait cela pendant la campagne, d'ailleurs. Mais la campagne est terminée et maintenant il faut revenir aux dures réalités de la vie et probablement revenir à des choses un peu plus factuelles que des fantasmes ou un certain nombre de propos qui, même si certains les avancent, ne sont pas ceux qui ont été tenus ; et, d'ailleurs, si vous regardez la vidéo du Conseil, vous vous apercevrez que ce n'est pas du tout ce qui a été dit.

Mais c'est quand même assez étonnant de vouloir toujours, pour des raisons de politique politicienne locale, ramener un sujet qui est mondial et qui dépasse largement le comportement ou les idées que chacun des 35 membres du Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud pourrait avoir sur le sujet.

D'ailleurs, je regardais, parce que, du coup, j'ai pensé qu'il y a des gens qui ne sont potentiellement pas tout à fait de ma fibre politique au Conseil de l'Europe, et qui publient des chiffres. J'ai donc consulté le site pour savoir quels étaient ces chiffres d'émissions de CO2 exprimés en millions de tonnes par pays. Et j'ai découvert, ce que, d'ailleurs, j'avais déjà dit ce jour-là, et oui, la France en émet, je suis d'accord avec vous ; la France émet 386 millions de tonnes d'équivalence CO2. Ce ne sont pas les chiffres d'Éric BERDOATI ou du Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud, ce sont les chiffres du Conseil de l'Europe, vous pouvez les retrouver sur leur site, mais ce sont les chiffres de l'année 2023, parce qu'il n'y a pas de chiffres plus récents.

Et donc la France émet 386 millions de tonnes d'équivalence CO2 ; ce n'est pas satisfaisant, certes. Le Nigeria : 385 millions de tonnes d'équivalence CO2. La France émet donc autant de CO2 que le Nigeria, chiffres à l'appui du Conseil de l'Europe.
La Chine : 15 944 millions, nous 386. Les États-Unis : 5 961 millions. L'Inde : 4 134 millions. Je ne vais pas vous faire toute la liste, mais nous sommes très loin. En fait, contrairement à ce que vous dites, la Fance fait déjà beaucoup d'efforts. La problématique est que si, effectivement, tout le monde faisait autant d'efforts que la France, nous n'en serions probablement pas là. J'observe, d'ailleurs, que ce sont ceux qui émettent le plus qui sont ceux qui n'ont pas respecté l'accord de Paris. Mais, évidemment, c'est Éric BERDOATI au Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud, qui est responsable de tout cela.

Donc, je vous invite, mon cher collègue, à ne pas toujours croire, même si ce sont des personnes respectables et proches de vous, à ce qu'on vous raconte et à vous faire votre propre opinion. Et vous avez, notamment, commencé à le faire, puisque vous reconnaissez que nous menons des actions qui sont, d'ailleurs, un peu contradictoires avec ce que vous disiez. Voilà.

Avez-vous la question suivante ?

Augustin BRUNSCHVICG : Oui, j'ai une deuxième question, mais je vais juste faire un retour rapide.

Dans mes citations, je cite précisément le procès-verbal, qui est public et que chacun peut vérifier. Donc je n'ai pas inventé de citation, je vous ai cité précisément. Mais je suis heureux que vous reveniez dessus.

Ensuite, quand vous dites que chacun doit prendre sa part, eh bien je suis d'accord,. Et donc le premier représentant de notre commune, en tête, doit le faire aussi.

Et juste sur le fait que la France émette très peu par rapport à tous les autres pays, ….. *une intervention inaudible* … Non mais je suis d'accord, je n'ai plus exactement le chiffre, mais il y a au moins 150 pays qui émettent moins de 1% des émissions mondiales. Alors, si chaque pays raisonne comme cela, on ne pourra évidemment aller nulle part ; c'est une réflexion qui doit être mondiale.
Vous preniez l'exemple du Nigeria, qui a tout de même une population deux fois plus élevée que la nôtre. Donc le chiffrage par tête n'est pas forcément le meilleur comparatif.
Et, enfin, la France, qui, certes, n'est plus aujourd'hui le plus grand émetteur, est 8ème émetteur historique de carbone, quand on compare dans toute l'histoire. Nous avons donc aussi une part à prendre dans ce changement climatique et nous ne respectons même pas les engagements de Paris, pour l'instant, car les prévisions nous mènent à une hausse de plus de 2 degrés.
Cela était juste pour mon retour.

Ensuite, ma deuxième question est un peu moins personnelle et, je l'espère, plus positive. Elle aurait dû s'adresser à Madame POTIER, dont je regrette l'absence.

Je vais encore partir d'une expérience personnelle. Durant tout le mois de juin, j'ai effectué un stage au sein de l'Académie du Climat de la ville de Paris, un service public mis en place il y a 5 ans et disposant de ses propres locaux. L'Académie propose de nombreuses choses : des formations, des interventions d'experts, l'accompagnement de projets écologiques, de la végétalisation urbaine, etc.
Sa mission centrale est surtout celle de l'éducation climatique. Elle dispense des cours d'éducation à l'atténuation et à l'adaptation climatique dans les écoles primaires de la Ville. Concrètement, les intervenants viennent dans les classes le temps d'une petite matinée, une à deux fois par an, pour réaliser des ateliers pratiques ou théoriques de prise de conscience autour de ces sujets. Ces formations contribuent à la sensibilisation des jeunes et donnent lieu à de vrais éveils que l'on observe directement.

C'est pourquoi, nous proposons que la Ville mette en place des ateliers dans les écoles de Saint-Cloud. En plus de sensibiliser les enfants, ces cours confèreraient à Saint-Cloud une image de ville moderne et innovante en étant une des premières du département à les proposer.

Alors, j'anticipe déjà la réponse de Monsieur le Maire, qui risque de nous taxer de faire de la morale ou d'être des militants. Mais une autre ville de droite a aussi fait ce choix de suivre Paris, c'est Boulogne-Billancourt, notre voisine, qui a mis en place la Maison de la Planète, qui œuvre aussi à la prise de conscience écologique de tous les publics.

Je vous encourage à vous pencher sur sa réussite inspirante.

Alors, à la lumière de ces modèles, ma question est la suivante :

► Pourrait-on envisager de mettre en place des cours d'éducation climatique à destination des écoles primaires de Saint-Cloud ?

Et même, soyons fous, pourrions-nous réfléchir à constituer une véritable académie du climat à l'échelle de notre commune ?

Je vous remercie.

Le MAIRE : C'est bien, vous allez voir ce qu'il se passe à Boulogne, mais ce serait mieux de vous renseigner sur ce qu'il se passe à Saint-Cloud.
Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER :

La question de savoir si nous allons utiliser l'Académie du Climat et ce qui est fait à Boulogne, la réponse est non, nous n'avons pas prévu de faire appel à ces deux structures, Académie du Climat de Paris et la Maison de la Planète de Boulogne-Billancourt. En effet, de longue date, la Ville sensibilise les élèves aux enjeux environnementaux. Je comprends que c'est le cœur de votre préoccupation.

Le respect de l'environnement est ainsi un des thèmes majeurs du Passeport du civisme de l'écolier de Saint-Cloud. Les élèves y sont invités à protéger l'environnement et préserver la nature par 9 gestes du quotidien à la portée des enfants. Par exemple : éviter de jeter en donnant une seconde chance aux objets et aux biens, trier correctement ses déchets, favoriser la marche à pied, le vélo, la trottinette, passer moins de temps devant les écrans, etc. De plus, onze actions sont suggérées dans cette démarche du Passeport, tant en famille, qu'à l'école et en centre de loisirs. Je peux citer la mise en place d'un projet d'éco-école, visiter un centre de tri, faire la chasse au gaspillage alimentaire à la cantine, etc …

Sur ce dernier point, le tri des déchets alimentaires est réalisé quotidiennement dans toutes les écoles de la Ville, assorti d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des élèves : animation lors de la semaine de la réduction des déchets, mise en place d'affiches, de chevalets pour sensibiliser les enfants, mise en place du tri des déchets, installation de poubelles de tri pour les maternelles et de tables de tri pour les élémentaires.
Nous finançons également par le biais des PAE (Projets d'Actions Éducatives par la Caisse des écoles) des actions entreprises par les enseignants sur des sujets environnementaux. Le dernier en date est la Classe d'eau de l'école élémentaire du Val d'Or qui avait pour finalité de sensibiliser les enfants au cycle de l'eau et sur la préservation de cette ressource essentielle.

Je rappelle aussi que nous transformons les cours des écoles maternelles en cours OASIS depuis 2019, qui, en plus des bienfaits de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation, permettent une sensibilisation des élèves directement par les enseignants à ces approches.

L'Éducation Nationale n'est pas en reste : 2 écoles, Fouilleuse et maternelle Val d'Or, sont actuellement labellisées E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), ce qui suppose des actions telles que le tri, la réduction du gaspillage alimentaire, les économies d'énergie, la biodiversité dans la cour, etc. ; sujet sur lequel on peut aider ces écoles concrètement.

J'ajoute que le développement durable fait partie des enseignements en primaire dans les programmes officiels et les projets pédagogiques. L'objectif est de développer progressivement une culture scientifique, civique et écologique chez les élèves. Si bien qu'en pratique, un élève ne quitte pas l'école primaire à Saint-Cloud sans avoir été sensibilisé au tri des déchets, à la biodiversité, au changement climatique, aux éco-gestes, etc. grâce aux actions conjointes de l'Éducation Nationale et de la Ville.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 00h46.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Baptiste du CHALARD

Le MAIRE

Éric BERDOATI

MAIRIE DE SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine)